

MORGES — D<sup>R</sup> JAÏN

---

# CHOIX DE LETTRES

ET DOCUMENTS

TIRÉS DE PAPIERS DE FAMILLE

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---

MORGES  
IMPRIMERIE LÉOPOLD SAGE & COMP.

—  
1882



MORGES — D<sup>R</sup> JAÏN

---

# CHOIX DE LETTRES

ET DOCUMENTS

TIRÉS DE PAPIERS DE FAMILLE

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---

MORGES  
IMPRIMERIE LÉOPOLD SAGE & COMP.

—  
1882

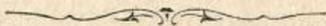


# ÉPISODE

DE LA

## DOMINATION BERNOISE

EN 1790 ET 1791



M. Martin, pasteur à Mézières, tint dans l'assemblée du Consistoire, le 5 novembre 1790, dans le courant de la conversation et à propos de la dime sur les pommes de terre, des propos qui furent dénoncés aux autorités Bernoises : le gouvernement ayant pris les choses au tragique, M. Martin fut enlevé de nuit, conduit à Berne, emprisonné sous la prévention de haute trahison, interrogé, confronté, jugé et finalement acquitté ; mais la conduite du gouvernement Bernois n'étant pas conforme aux droits et privilèges du Pays-de-Vaud, il y eut grand émoi et protestation particulièrement des villes d'Yverdon, Moudon, Morges et Nyon. Voici seulement quelques pièces relatives à cet évènement, pièces déjà trop longues.

(Note de l'Éditeur.)



*RAPPORT de M. de Diesbach, de Carouge, fait en Deux-Cents, et introduit dans la procédure instruite contre M. le ministre Martin. (L'original a été écrit en français.)*

Les seigneurs chargés par LL. EE de l'instruction de la procédure contre M. Martin, pasteur à Mézières, m'ayant requis de leur faire un narré de ce qui s'est passé entre lui et moi, au sujet des difficultés que mes ressortissants paraissent vouloir me susciter en raison de la dime des pommes de terre, ainsi que des suites que cette affaire a eues, je me fais un devoir de m'en acquitter, en rapportant les faits tels que je me les rappelle et appuyé autant que possible de preuves littérales. L'exposé en sera sans doute long et même tédieux, mais je crois la matière trop importante pour me permettre la moindre réticence à cet égard. Je remonterai donc jusques à l'époque où je reçus le premier avis des oppositions que mes ressortissants se proposaient de former à l'exécution de mon droit de dimer les pommes de terre. Un arrangement que j'avais fait avec eux à ce sujet, l'année précédente, qu'ils avaient même désiré et en vertu duquel je ne percevais tout au plus que la moitié de ce qui me revenait de droit, me faisait espérer que je serais à l'abri de toute espèce de réclamation. Quelle ne fut donc pas ma surprise, lorsque le 28 septembre dernier, M. le capitaine Freudenreich me dit à Rolle, qu'il savait que les communes de Mézières et des Culeyes se plaignaient de la redevance, qu'elles me payaient en raison de la dime des pommes de terre.

De retour chez moi, je ne tardai pas à avoir la preuve de l'avis qu'il m'avait donné; puisque le régent de l'école des Culeyes qui était venu me parler d'affaires particulières, me dit en même temps, que la commune de Mézières avait fait à la leur, la proposition de se joindre à elle et à celle de Carouge, pour réclamer contre la dime des pommes de terre; mais que la commune des Culeyes assemblée avait décidé qu'elle resterait tranquille, et qu'elle payerait en conséquence.

Le lendemain, arrivèrent chez moi deux députés de Carouge et deux de Mézières; ils étaient chargés, disaient-ils, de me

parler de la dime des pommes de terre : mais comme ils devaient s'acquitter de leur commission verbalement, j'eus quelque peine à saisir ce qu'ils voulaient positivement de moi ; tantôt ils paraissaient douter de mon droit de les dimer, tantôt ils semblaient le reconnaître et se borner à demander l'affranchissement de cinquante toises pour chacun faisant feu. Après un verbiage fort long et toujours indéterminé je répondis à ces députés, que je croyais mon droit de dimer les pommes de terre incontestable, que j'étais confirmé dans cette idée par le mandat même de LL. EE. qui, en accordant un soulagement à cet égard aux districts où elles perçoivent les dimes, avaient réservé expressément les droits des vassaux, que dès là je ne consentirais jamais à une libération totale : et que les communes pourraient faire décider le cas par le souverain, si elles le jugeaient à propos. Que si au contraire, elles ne contestaient pas mon droit, elles me trouveraient disposé comme du passé, à leur procurer tous les soulagements qu'elles pourraient exiger raisonnablement. Mais qu'aussi longtemps qu'elles douteraient de mes droits, je ne pourrais entrer dans aucun arrangement, vu que je ne voulais percevoir que ce que j'étais fondé d'exiger d'après mes titres. J'ajoutai de plus que si LL. EE., après avoir examiné la chose trouvaient que la dime des pommes de terre ne m'était pas due, non-seulement je respecterais ainsi que je le dois, leur arrêt, mais de plus je rembourserais aux particuliers tout ce qu'ils m'avaient payé à ce titre jusqu'à présent. Les commis partirent satisfaits du moins en apparence, en me promettant de rapporter à leurs comettants, ce que je leur avais dit. Mais ne me fiant pas à l'un d'eux que je connais pour être un homme remuant, et ne recevant pas de réponse, je pris le parti quelques jours après, environ le 28 octobre, d'écrire à M. Martin, lui dire ce qui s'était passé, et de le prier d'user de la confiance que ses paroissiens avaient en lui, pour leur faire entendre raison et les empêcher de se livrer à quelques démarches irrégulières. Une course qu'il avait faite à Vevey, ne lui permit pas de me répondre avant le 30 octobre ; mais comme j'étais à Berne alors, je ne reçus sa lettre n° 1 qu'à mon retour le 4 novembre ; elle est très détaillée, et contient toutes les raisons que les paysans allèguent pour se croire exempts de

la dime des pommes de terre ; elle parle même des difficultés qu'il y aurait, si on voulait lever cette dime en nature. M. Martin finit par me recommander ses paroissiens, et m'assure qu'il n'y a parmi eux ni meneurs, ni insurgeants, ni têtes exaltées et qu'il n'en existe point de tels. Je fis voir cette lettre à M. Freudenreich, qui se trouvait chez moi au moment qu'on me la remit. Le lendemain 5 novembre, je lui répondis, et en rendant justice à sa façon de penser, tout en défendant mes droits, je le chargeai de faire quelques propositions d'arrangement à ses paroissiens.

Les choses en étaient là, lorsque je reçus le 7 novembre entre 4 et 5 heures du soir, une lettre que M. Freudenreich me fit remettre par l'uber-reuter que M. le trésorier de Muralt a envoyé avec des dépêches à M. le bailli de Lucens. M. Freudenreich me mande qu'il juge que je n'ai été que très imparfaitement instruit de ce qui s'est passé à l'assemblée des communes de la paroisse de Mézières. L'affaire étant assez importante pour rendre nécessaires des renseignements plus exacts, il me prie de faire tout ce qui dépendra de moi pour y réussir, et finit en me demandant une réponse par le retour de l'uber-reuter.

N'ayant pas de temps à perdre pour prendre les informations demandées, et ne connaissant personne dans tout le Jorat, à qui je puisse me fier plus positivement qu'à M. Martin, dans ces circonstances, je chargeai l'express d'un billet par lequel je le priai de se rendre aussitôt à Moudon ; il me répondit qu'il allait partir. Il arriva effectivement à 10 heures du soir, me dit sur les affaires du Jorat ce qu'il en savait alors, et me promit de prendre les informations ultérieures à ce sujet. Quant à mes affaires particulières, il m'assure que les communes de Carouge et de Mézières avaient décidé de s'arranger avec moi à l'amiable. Le 8 au matin, je répondis à M. Freudenreich et lui rendis un compte assez détaillé de tout ce que j'avais appris.

Le même jour, je reçus encore une lettre de M. Martin, où il me donna des avis ultérieurs sur les discussions des communes du Jorat.

Le lendemain, je crus devoir m'occuper de nouveau de l'arrangement à faire avec mes ressortissants, à cause de la dime

des pommes de terre ; je m'y déterminai d'autant plus aisément, que M. Martin m'avait dit comme on a pu le voir plus haut, que les communes de Carouge et de Mézières avaient décidé qu'elles s'arrangeraient avec moi à l'amiable ; je crus donc qu'il convenait de terminer cette affaire au plus tôt. Pour cet effet, j'écrivis à M. Martin le 9 novembre la lettre n° 5 ; elle contient l'éloge de la façon de penser pour ses paroissiens et les propositions que je le charge de faire aux communes, pour mettre un terme à la difficulté naissante entre elles et moi.

Voici le résumé des propositions en question : Que mon droit de dimer les pommes de terre ne soit plus contesté ; qu'on paie cette redevance cette année sur le pied convenu en 1789 ; qu'alors j'affranchirai quant à moi les pauvres de cette redevance, et que les autres particuliers qui n'appartiennent pas à cette classe ne payeront à l'avenir la dime, que de ce qu'ils planteront au-delà de 25 toises carrées. De plus je chargeai M. Martin d'assurer les communes de ma part, qu'au cas qu'il plaise à LL. EE., d'affranchir dans la suite des temps tout le pays de cette dime, je les reconnaitrai aussi déchargées de cette redevance et qu'elles ne payeraient plus rien à ce titre. A la fin de cette même lettre, je prie M. le Ministre de demander à la commune de Carouge assemblée, si c'est par ses ordres que le gouverneur est allé de maison en maison, demander la note des censes que chacun paie au château de Carouge.

Le 11 novembre le matin, je reçus la réponse de M. Martin n° 6 ; il me dit que tout va bien à Carouge et à Mézières, que les deux publics l'ont expressément chargé de me remercier de ce que je faisais en faveur de leurs pauvres, que tous avaient assuré n'avoir jamais eu l'intention de susciter une difficulté à leurs seigneurs : qu'ils recevaient avec reconnaissance la suppression des 25 toises pour ceux qui ne sont pas assistés, s'en remettaient à ma générosité pour étendre si possible cette exception.

.... Le même jour je vis par hasard en rue, M. le juge Platel, châtelain de ma Justice : après un moment de conversation, je voulus le quitter, en lui disant que j'étais en règle avec mes ressortissants, que j'en avais l'assurance positive de la part de

M. Martin. Sur mon invitation, il revint le soir et il me dit qu'il doutait beaucoup de l'acceptation des communes ; il venait d'avoir une conversation qui lui faisait croire que j'étais mal servi dans cette affaire; il me donna d'autres détails qu'il tenait de M. Reymond, notaire.

J'avoue que je fus surpris de cette déclaration, mais que je n'y ajoutai pas foi. Je fus même si persuadé du contraire et de la vérité de ce que M. Martin m'avait écrit à ce sujet, que pour terminer le tout définitivement, je chargeai au même moment M. Platel qui est aussi notaire, de projeter l'acte d'arrangement entre les communes et moi.

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Je n'ai pas besoin de dire combien j'ai dû être affecté de la chose même et des conséquences qu'elle a eues. J'avoue que les devoirs que m'impose le serment que chaque membre du gouvernement prête à la République, ne m'ont jamais paru pénibles que dans ce moment. Je respectais en M. Martin le pasteur fidèle et zélé; je l'estimais comme citoyen attaché à son souverain par principe, et je l'ai aimé dès le moment que j'ai pu l'apprécier.

Du reste rien ne prouve mieux l'opinion avantageuse que j'avais de lui, que la confiance que je lui ai témoignée, en le chargeant non-seulement d'arranger les difficultés naissantes entre mes ressortissants et moi, mais encore en l'employant dans le moment où je devais m'adresser à un homme assuré, pour procurer les avis certains de ce qui se passait dans les communes du Jorat.

### DÉCLARATION D'OFFICE DU CHATELAIN REYMOND

Le très noble et magnifique seigneur de Diesbach de Carouge, m'ayant dit avoir été informé des propos que M. le ministre Martin, pasteur à Mézières a tenus en Consistoire, au dit Mézières, dans l'assemblée du 5 novembre dernier qui eut lieu avant midi, et m'ayant fait la grâce de me prévenir que je serais

appelé à donner ma déclaration officielle à cet égard ; j'ai cru devoir la coucher par écrit, pour soulager ma mémoire, et pour d'autant mieux rendre gloire à l'exacte vérité comme suit :

Au moment où je rédigeais une connaissance qui venait d'être rendue, comme on peut le voir sur le registre, je fus interrompu par le dit M. Martin, qui me pria de donner mon avis sur cette proposition qu'il me fit en ces termes :

Vous M. le Secrétaire qui entendez les affaires, quel nom et quel titre donnerez-vous aux pommes de terre ? les envisagez-vous sous le titre de graine ou de jardinage ?

Je lui répondis : Monsieur, votre question demande d'être réfléchie, je ne puis par conséquent point répondre là-dessus dans ce moment.

Il me dit au même instant : non, dans tous les pays du monde, les pommes de terre ne sont point réputées graine, mais jardinage comme choux et autres de ce genre, par conséquent point sujettes à la dime.

Dans le même moment, en se tournant du côté de l'assesseur Nicolaz de Mézières, il lui adressa la parole comme ceci : Qu'en dites-vous, sieur Nicolaz, n'ai-je pas raison ? Celui-ci fit un signe avec la tête. Eh bien, repartit M. Martin, les communiens de Carouge et Mézières se refuseront à toute dime sur les pommes de terre rière leurs districts ; et ils ont raison : ce n'est pas comme vous, sieur Emery, en s'adressant à l'assesseur des Culayes, qui avez consenti à tout en commune ; vous aurez lieu de vous en repentir.

Il s'agit fort au long cette question, même avec chaleur, mais je ne puis pas me rappeler des autres termes, parce que je continuai à écrire la connaissance.

La conversation changea, et en me regardant il dit : Non, non, il n'y a point de pays au monde aussi taillé que le nôtre, et voici un moment bien favorable pour être déchargé de ces impôts et pour le demander sans risque ; vous verrez que le pays de Vaud se réunira pour le faire, car on commence déjà à la Côte ; mais on doit demander ces abolitions avec fermeté, force et violence ; il répéta plusieurs fois, en disant surtout : c'est le moment, voyez la France. Je fus si frappé de cette conversation, notamment des termes et de la chaleur qui l'accom-



pagnaient, que je lui répondis : Monsieur, je ne suis pas de votre avis ; si on a quelque représentation légitime à adresser au Souverain, il faut le faire d'une façon honnête et respectueuse ; de cette manière on est toujours sûr de l'obtenir ; encore je ne trouve pas que ce soit le moment. Il insista, et je ne lui répondis plus rien. Il raisonna fort longuement là-dessus ; mais je ne puis pas me rappeler des termes, excepté qu'il dit que la ville de Morges s'était bien montrée et que l'avocat Cart était perdu de réputation, pour avoir entièrement gâté son bon mémoire par des excuses, qu'il avait eu la bassesse de faire à divers seigneurs de Berne.

Le Consistoire était composé ce jour-là, outre M. le Ministre et moi, de M. l'assesseur Giliéron de Servion, de l'assesseur Emery des Culeyes, de l'assesseur Nicolaz de Mézières, de l'assesseur Rod de Ropraz et de l'officier Jordan du dit Mézières.

Tout cela fit une impression si vive chez moi, qu'au sortir du Consistoire, j'en fis part à ma femme et à mon frère, chez qui nous étions pour présenter son enfant au saint baptême, en leur témoignant combien cela me faisait de peine ; et c'est ce que je déclare ici, pour être la pure et exacte vérité et que j'ai signé à Berne, ce 18 décembre 1790.

---

Monsieur le conseiller J. à Morges.

Monsieur,

Dans la précédente lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, j'eus celui de vous marquer, que nous avons fait demander à Moudon la cause de l'arrestation de M. Martin, et quelles démarches on se proposait de faire à ce sujet. La réponse a été : qu'il est de la prudence d'attendre l'issue de cette affaire ; d'autant plus que la justice et la sagesse du souverain Tribunal n'ont point encore prononcé sur cet acte ; conséquemment notre conseil a trouvé qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

A la suite de cette lettre, l'on est resté dans l'inaction ; je m'étais proposé d'avoir l'honneur de vous écrire sur cet objet par le courrier de samedi dernier ; des affaires me firent renvoyer à aujourd'hui ; je voulais vous demander si vous étiez

aussi dans l'intention de différer de faire des démarches jusqu'à la fin de cette affaire.

Il est question d'examiner si en vertu de la loi, qui dit que nul ne doit être distrait de son juge naturel, l'on ne doit pas être en sûreté et tranquille chez soi et n'avoir à répondre qu'à ses pairs ; ou, s'il y a des occasions où l'on peut mettre de côté cette loi. S'il peut y avoir des cas exceptés, la loi peut souffrir des atteintes à chaque moment ; des ennemis, des faux délateurs peuvent inculper un citoyen, qui au moyen de cette exception est transféré tout de suite à la capitale, coupable ou innocent, enlevé par force de sa famille, laissant une femme, des enfants et des parents dans le dernier désespoir, ignorant le sujet de l'arrestation ; nous en avons une preuve dans le cas de M. Martin ; l'on dit que son épouse si fort affectée et effrayée à la suite de l'enlèvement de son mari, a pris des maux de nerfs dont elle aura peine à se guérir.

N'y a-t-il pas des moyens suffisants dans le pays pour empêcher qu'un citoyen accusé ne puisse échapper à la vengeance publique, s'il est reconnu coupable ; tout autre voie paraît s'écarter de cette liberté dont on veut bien nous honorer. Je n'ignore pas et je suis très persuadé que l'accusé peut être jugé dans la capitale par le souverain conseil avec autant de sûreté qu'ailleurs, connaissant sa justice et sa douceur dans les arrêts qu'il prononce. Mais avec cela, le citoyen désire toujours que l'on suive à la loi et être jugé par ses pairs : il y attache, si je puis le dire, une espèce de gloire ; d'ailleurs il est plus à même de se défendre, quand il est sur les lieux où le prétendu délit doit être arrivé, par les preuves qu'il peut plus facilement produire soit par témoin, soit par écrit.

Il paraîtrait donc, sans s'informer si le citoyen qui a été arrêté et transféré à la capitale, est coupable ou non, que la seule chose qui doive intéresser, c'est qu'il ne soit pas distrait de son juge naturel. Nous avons l'exemple de ce siècle, que cette maxime a été adoptée : M. Davel pour crime de lèse-Majesté fut incarcéré à Lausanne ; son procès lui fut fait là, et la sentence y fut exécutée.

Après ces réflexions et l'exemple que je viens de citer, il paraîtrait que les Corps publics n'ont pas à attendre de savoir,

s'il y a un délit ou non à la charge de celui qui a été arrêté, mais faire de respectueuses représentations sur l'infraction faite à la loi et à nos privilèges. Vous pouvez voir, Monsieur, quelle est la façon de penser, par les observations que je viens de faire ; je serais d'autant plus disposé que l'on fasse des démarches respectueuses dans ce moment, que la ville d'Yverdon en a déjà faites et que d'autres villes vont suivre.

Au reste, Monsieur, connaissant vos lumières, votre prudence et votre sagesse, j'attendrai que vous vouliez bien me faire part de votre dernière détermination pour me diriger en conséquence ; au cas que vous preniez le parti de faire des représentations à présent, veuillez me le faire savoir et me communiquer l'adresse que vous vous proposerez de faire parvenir au Souverain, s'il est possible pendant le courant de la semaine.

Nyon, le 8 février 1791.

LA FLÉCHÈRE.

---

Monsieur le conseiller J. à Morges.

Monsieur,

J'espérais de recevoir réponse à la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de février, sur celle que vous m'aviez adressée le 6. Je commence d'être en crainte qu'elle ne vous soit pas parvenue. La plupart de nos Messieurs sont impatients de faire des représentations sur l'arrestation de M. le ministre Martin. N'ayant aucune nouvelle de votre part, Monsieur, j'ai poussé le temps en insinuant, que je pensais que vous trouviez plus convenable de renvoyer jusqu'à la définition. L'on dit qu'actuellement cette affaire est terminée, que le détenu est pleinement justifié et renvoyé chez lui, et l'accusateur banni : si cela est ainsi, il n'y aurait plus de temps à perdre ; veuillez, Monsieur, vous donner la peine de m'instruire à quoi vous en êtes à cet égard, et si vous aviez dressé une requête, de vouloir m'en envoyer copie.

Nyon, le 11 mars 1791.

LA FLÉCHÈRE.

Monsieur le conseiller J. à Morges.

Monsieur,

Le Deux-Cents assemblé vendredi jusqu'à 7 heures reconnut et déclara presque unanimement l'innocence de M. Martin, en renvoyant à une commission de rechercher les moyens propres à le dédommager. Il n'a rien été dit sur son accusateur, qui a obtenu du Sénat quelques jours auparavant la permission de se retirer. Les honnêtes gens. et il y en a ici, s'en sont plaint hautement. L'on s'attend à des démarches sur la publicité de la procédure; et il y a apparence que si l'on n'obtient pas qu'elle soit imprimée, on la communiquera manuscrite; ce qui est fort égal. Je ne savais pas que j'y eusse un chapitre rendu nécessaire d'après les charges mêmes; je les ai vues et originales et signées de la main de Reymond. M. Martin était accusé d'avoir dit: 1<sup>o</sup> que les pommes de terre étant un légume, n'étaient pas plus sujettes à la dime que les choux; 2<sup>o</sup> que c'était le moment où tout le Jorat devait représenter avec force et violence, *voyez la France*; 3<sup>o</sup> que le docteur Cart s'est couvert de honte en faisant des excuses à plusieurs seigneurs à propos du Mémoire dont il est l'auteur.

Et voilà tout; et pour cela, un père de famille a été enlevé de nuit... sous un gouvernement bon, doux, etc. Au reste chacun ici en paraît désolé et reconnaît dans toute cette aventure, un égarement sur lequel on n'aime pas s'arrêter.

Au reste, et quant à la part que j'y ai, je nie de la manière la plus formelle, que j'aie jamais fait des excuses à qui que ce soit, pour être l'auteur de ma consultation à la ville de Morges. Cette dénégation, je la ferai verbalement, par écrit, et peut-être par l'impression. Il m'importe qu'elle soit connue et répandue. Vous avez vu, Monsieur, les lettres au seigneur trésorier et à M. le commissaire général, ainsi qu'une réponse de celui-ci; et bien loin que j'y fasse des excuses, j'y déclare que tenant par-dessus tout aux privilèges de mon pays, ne respirant que pour les lui voir conserver, si ce sentiment est incompatible avec le service du prince, je reconnais moi-même que je ne dois pas y être employé.



Il m'a paru que l'on recherche à adoucir certaines conditions au pays de Vaud, et que l'on en a bien l'intention.....

Berne 20 mars 1791.

J.-J. CART.

---

Monsieur J., Morges.

Monsieur,

Mes affaires me retiendront ici jusqu'au 8 ou au 9 d'avril, et M. le châtelain Bory, qui doit partir mardi par la diligence pour se rendre ici, pourrait se charger du paquet dont vous me parliez; chose cependant assez inutile. Le projet qu'il renferme, dicté par la vérité et par le patriotisme, porte d'ailleurs sur un trop beau sujet pour qu'il puisse ne pas être bon.

Au reste, il est nécessaire que vous soyez instruit de quelques détails. M. Thormann de St-Cristophe fit une motion aux Deux-Cents, quelques jours après l'enlèvement de M. Martin, et dénonça cet enlèvement au Souverain, comme attentatoire aux droits du pays de Vaud et propre à y porter le trouble. Il soutint que dans le cas même d'un crime de lèse-majesté au premier chef, l'emprisonnement, quoique de l'ordre du prince devait être faite sur les lieux, et la procédure y être instruite. Il cita l'exemple du major Davel pris les armes à la main, convaincu par le fait même, etc.

Ce brave magistrat ne réunit que trois suffrages; mais l'esprit de vertige qui avait produit la chose subsistait encore, et maintenant il n'en reste que les regrets.

L'on semble ne pas avoir perdu de vue Reymond, et sur ce que j'en ai demandé à plusieurs membres de l'Etat, ils m'ont uniformément répondu, que la procédure jugée vendredi ne portant que sur M. Martin, l'on ne pouvait point dans cet instant, juger de ce qu'il y avait à faire; mais que l'on en a renvoyé l'examen à une commission. L'on s'attend tellement à la demande d'une communication de la procédure, que M. de Carouge m'a lu tout au long la relation qu'il a été appelé à donner au Deux-Cents de la part qu'il a eue à toute cette affaire. Sur

quoi, observant qu'elle est écrite en français, il me dit qu'il avait demandé la permission de la faire dans cette langue, parce que, devant nécessairement être connue au pays de Vaud dans la suite, il désirait que nous l'eussions telle qu'il l'a faite, plutôt que par une traduction. Si la communication à demander était incompatible avec nos griefs sur la chose, il faudrait bien se garder de faire cette démarche. Mais il me semble que l'une est nécessairement liée à l'autre, que celle-ci est première et celle-là seconde, et si la communication était refusée, l'on aurait autant lieu de se plaindre de ce refus que de l'enlèvement de M. Martin. L'un me paraît être aussi effrayant que l'autre, et si l'on était appelé à réunir les deux griefs, ils se fourniraient réciproquement un secours de la plus grande force et propre à frapper les esprits les plus prévenus ou les plus froids.

Il y a eu grand débat, s'il y avait une distinction à faire entre constitution et administration. La fin a été que l'on maintiendrait la première et que l'on changerait à la dernière dans le sens qui paraîtrait être essentiellement agréable au peuple; que le Conseil secret verrait ce qu'il y a à réformer... j'interrompis : Monseigneur, dis-je, ne devrait-on pas commencer par réformer le Conseil secret lui-même? — Oh! on verra ensuite, Monsieur, il y a de bien braves gens ici, et plutôt à Dieu que nous eussions parmi nous la moitié de la vertu qui règne à Berne! nous vaudrions non pas la moitié, mais dix fois plus que nous ne valons. Quand je vous parle de vertu, ce n'est pas de cette histoire plus ou moins physique, à laquelle s'attachent trop nos moralistes, et dont le tableau fait rougir même nos servantes.

. . . . .  
. . . . .

Ecrivant très rapidement, vous ne vous attacherez pas, Monsieur, à l'ordre que je suis, ou plutôt que je ne suis pas. Quelques jours avant le jugement de M. Martin, parut un mémoire de sa part, le plus mal écrit, le plus lâche! ce mémoire aura été conseillé. La haine n'ayant jamais été dans le cœur de M. Martin, il ne demande point que son accusateur soit puni, mais il laisse à son souverain le soin de son honneur. L'idée n'est pas mauvaise; il est fâcheux qu'elle soit rendue

mal, et si mal, que l'on n'y voit que l'envie de sauver l'accusateur.

Mais, est-ce M. Martin qu'il s'agit de venger, n'est-ce pas le public, n'est-ce pas nous tous ? Tremblerons-nous dans nos habitations, ou y vivrons-nous avec sécurité ? Notre sort et quand ce ne serait que notre sort momentané, tiendrait-il à la délation d'un misérable... celui-ci sera-t-il accueilli, sauf-conduit, libéré momentanément, dit-on, au moment où l'accusé irait à l'échafaud s'il était coupable... Ah ! Monsieur, je vous écris, ce que je dis à qui veut m'entendre. Que l'on me mène aux carrières, si je ne dois pas sentir ce que je sens, et si je suis coupable si je l'exprime. Un moment d'erreur nous a causé les plus justes alarmes ; mais serions-nous criminels en travaillant à ce qu'il n'arrive plus ? On ne le pense pas ainsi, et, encore une fois, l'on est assez juste à Berne pour penser sur la chose ce que nous en pensons, et, pour y ajouter des regrets que nous n'avons pas à partager.

C'est une raison pour que nous soyons confiants, et que des représentations qui ne taisent rien quant aux choses, soient modérées dans l'expression. Mais il n'est besoin de le dire, ni à vous, ni aux personnes qui travaillent à la chose publique, et voilà que je vous répète ce que vous m'avez si souvent dit vous-même.

Quand je pourrai vous procurer privément la procédure concernant M. Martin, en vérité je ne pourrais pas m'y résoudre, parce que dans mon système, la manière de l'avoir, c'est-à-dire d'office, est une obligation du Souverain à remplir envers nous, et je reviendrai toujours à ce qu'elle soit demandée, lors même que l'on aurait la certitude d'un refus. Mais quel parti que l'on prenne, il me semble qu'il n'y a plus de temps à perdre.

Berne, le 27 mars 1791.

CART

---

Vous savez, Monsieur, que le Deux-Cents jugeant de l'accusation portée contre M. Martin, renvoya à une commission de rechercher : 1<sup>o</sup> les moyens de le réintégrer et de le dédommager ; 2<sup>o</sup> ce qu'il y avait à faire contre l'accusateur. Cette com-

mission a été divisée : M. Martin sera-t-il réintégré dans son poste par le lieutenant baillival ou par un membre de l'Etat ? Lui accordera-t-on 1000 fr. ou 100 louis de dédommagement ?

Le Deux-Cents-faisant assises aujourd'hui jusqu'à 5 heures, a décidé : que le décret qui reconnaît l'innocence de M. Martin sera communiqué officiellement à la classe, qu'il sera réintégré par M. de Dénesy, lieutenant baillival, et qu'il lui sera livré 100 louis, tant à titre de dédommagement que pour payer l'appointement du vicaire qui l'a remplacé.

M. Martin à mon gré, ne devrait pas recevoir cette misère, et nos villes devraient lui faire un sort.

Décidé quant à Reymond, qu'il sera admonesté et privé de son poste de secrétaire consistorial de Mézières, eu égard, à ce qu'il ne peut plus siéger dans un corps dont M. Martin est membre.

Au demeurant, le dit sieur Reymond continue à être M. le châtelain.

Berne 4 avril 1791.

CART.

---

L'advoyer, petit et grand conseil de la ville de Berne, notre salutation prémise !

Très noble, cher et féal baillif !

Maitre Martin, ministre à Mézières, ayant été entièrement libéré par l'instruction de sa procédure, de toute accusation faite à sa charge à teneur de copie ci-jointe de son jugement, nous vous en avisons donc, d'un côté pour en avoir dûe connaissance comme baillif de l'endroit, et de l'autre pour qu'en la forme usitée vous chargiez votre lieutenant-baillival de présenter de nouveau et publiquement avec la solennité d'usage en pareilles circonstances, un jour de dimanche, à sa paroisse, comme continuant à être son pasteur, le dit ministre Martin dont la saisie ne peut qu'avoir fait quelque sensation dans le lieu, et de faire connaître que nous l'avons parfaitement dé-

chargé de toutes les accusations portées contre lui. En exhortant généralement les paroissiens, ou à rendre encore comme du passé à ce ministre si zélé pour sa paroisse, leur primitif amour, estime et confiance. De même que nous attendons aussi du dit ministre qu'il continuera de son mieux à notre satisfaction et contentement, l'exercice de ses fonctions avec zèle et fidélité, selon qu'à tous égards saurez, vous et votre lieutenant baillival pour mieux faire. Dieu soit avec vous.

Donné le 4 avril 1791.

---

DIVERSES PIÈCES QUI POURRAIENT AVOIR QUELQUE INTÉRÊT  
RELATIVEMENT A L'HISTOIRE DU CANTON DE VAUD.

*Lettres de MM. le banneret et conseils de Morges à LL. EE. de Berne au sujet de la conspiration qui se découvrit le 4 juillet 1749.*

Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs !

Les premiers bruits qui se répandirent dans le public ne purent pas nous persuader qu'il s'était trouvé des hommes assez méchants pour conspirer contre l'Etat et faire une conjuration qui ne tendait pas moins qu'au bouleversement de sa constitution.

Nous ne pouvions pas croire que pendant que vos EE. font leur unique occupation du bonheur de leurs sujets, et qu'ils leur donnaient actuellement des preuves si sensibles de leur tendre affection en les soulageant en ce temps de disette, il était des cœurs assez criminels pour former un complot si détestable. Aujourd'hui que nous sommes forcés de n'en plus douter, nous supplions vos EE. de nous permettre de leur exprimer l'extrême douleur que nous avons ressentie en apprenant que ce siècle a pu produire de tels monstres. Et l'ardeur des actions de grâce que nous avons rendues au Tout-Puissant,

de ce qu'il Lui a plu de protéger vos EE. dans cette circonstance ! Il semble que sa Providence n'a abandonné ces ingrats à la dépravation de leurs cœurs, que pour donner à l'univers une preuve d'autant plus éclatante du soin particulier qu'elle prend de la République, et pour marquer la conduite de vos LL. EE. dans le gouvernement de leurs peuples du sceau de son approbation d'une manière plus publique. Nous connaissons, Souverains Seigneurs, par une longue expérience, que vos peuples sont les plus heureux de tous les peuples du monde, et que la durée de notre félicité est invariablement attachée à celle de l'affermissement de la gloire et de la prospérité de l'Etat; ainsi nous regardons tous ceux qui sont capables de manquer d'affection et de fidélité pour vos EE., comme les ennemis de notre bonheur général et particulier.

Veuille le Tout-Puissant qui tient dans sa main la durée des Etats, faire fleurir l'illustre République jusqu'à la consommation des siècles, et la rendre autant immuable que le sont vos EE. dans l'observation de tous les grands principes et de toutes les vertus qu'ils font briller dans le gouvernement de leurs peuples. Pénétrés comme nous le sommes, du sentiment du bonheur dont nous jouissons, et instruits sans cesse que VV. EE. ont pour leurs sujets les affections des pères les plus tendres, nous prenons la liberté de leur offrir les assurances les plus respectueuses de la vive reconnaissance, du zèle, de la fidélité inviolable et du très profond respect avec lesquels nous sommes et serons à jamais de vos EE. les très humbles, très obéissants, très soumis et très fidèles sujets.

*Le Banneret et Conseils de Morges.*

Ce 11 juillet 1749.

---

*Copie de la représentation faite le 8 octobre 1771 au sujet de l'emprisonnement de Marc Boand.*

T. N. M. et T. H. Seigneur-Baillif !

Le banneret et les Conseils 12 et 24 de cette ville, viennent remercier très humblement V. S. de l'attention assidue qu'elle

donne au maintien du bon ordre. Mais en même temps, à l'occasion du cas arrivé au sieur Marc Boand, ils prennent la liberté de vous prier très respectueusement, de vouloir leur conserver la précieuse sûreté que la loi 1<sup>o</sup> 385 du Coutumier accorde à tous les sujets et qui prescrit que « Personne ne devra être saisi au corps, ni emprisonné pour chose que se soit, si ce n'est par cognoissance de Justice, excepté les larrons ou autres criminels, et aussi pour cas de rébellion apparente contre les ordonnances souveraines et en cas qu'il y ait commandement expresse de votre part; semblablement, ceux qui useraient envers nos baillifs et autres sieurs subalternes, d'acte de rébellion, désobéissance, et félonie apparente, et que les contendants usassent en leur présence de paroles déshonnêtes et blasphématoires, ou œuvres de fait, et ayant noise et différend les uns avec les autres, jusqu'à vouloir s'entre-battre et mettre la main aux armes, ne voulussent donner les sûretés à eux imposées. » Loi chère à tous les citoyens et qui sur une respectueuse représentation de la part des Villes et Vassaux du pays fût reconfirmée par ordonnance souveraine du 12 juin 1706 et promulguée le 20 septembre dite année.

A ces titres respectables, permettez-nous, Monseigneur, d'ajouter les réflexions suivantes :

Une justice arbitraire, qui ne serait assujettie à aucune formalité dans un cas qui pourrait mériter l'emprisonnement, ne nous alarmerait pas si nous pouvions nous assurer, qu'elle serait toujours exercée par un digne magistrat tel que vous, Monseigneur; mais sans cette assurance, dans combien de circonstances n'en peut-il pas résulter des abus effrayants.

Ce serait se défier de la pénétration et de l'équité de V. S., d'en dire davantage pour obtenir d'elle de nous maintenir dans la possession d'un privilège si cher à nos cœurs, puisqu'il nous est un gage de la douceur du Gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre et à la conservation duquel nos biens et nos vies sont voués.

---

Chésereux, le 22 septembre 1792

Monsieur J., Morges.

Les Français affamés d'ennemis ont attaqué la Savoie du côté Fort-Barreau. C'étaient des volontaires nationaux. Deux estafettes l'ont annoncé hier à Genève : ils ont été vigoureusement repoussés avec perte de canons et de beaucoup de monde proportionnellement à leur nombre. C'est jeudi matin à 2 h., nous entendimes les canonnades grâce aux Alpes. Les Français font mine d'en vouloir à Chambéry : on s'y prépare à les bien recevoir ; la ville se dépave, etc., les citoyens et habitants du pays montrent le plus grand zèle et la plus grande ardeur, ils demandent de combattre avec les troupes ; ils ne seront pas les moindres, on défend toujours bien ses foyers.

Quant à nous, nous sommes fort tranquilles, tant que le nombre de troupes en activité ne sera pas plus considérable sur les frontières : une patrouille en partie sans culottes réellement, s'avisa de venir mercredi dans le village de la Rippe ; elle fut bientôt happée par nos carabiniers ; leurs pleurs, leurs protestations d'erreur et d'ignorance des limites (l'une et l'autre impardonnables après trois semaines de séjour à Divonne,) plus que cela, leurs mauvaises armes et le manque de munitions leur a valu la liberté ; on les renvoya à la première borne comme gens sans aveu, pour la première fois ; mais gare s'ils y reviennent ; de ce qui se passe en Savoie, du peu d'ordre qu'il paraît qu'il règne chez ceux-ci, nous pouvons conclure qu'il est bon d'être en mesure.

Au surplus rien de nouveau, la bonne volonté de nos gens, l'ardeur qu'ils ont à faire leur devoir, sont inexprimables. Nos voisins le savent, il y en a bien assez pour les contenir et faire respecter une nation paisible et fidèle à ses engagements....

ARPEAU.

---

Monsieur J., à Morges.

Dimanche 23 septembre 1792.

Vous avez sans doute connaissance de l'alarme, mon cher.

Les Français se sont avancés, dit-on ; ils ont forcé Montmélian pour entrer à Chambéry, où on a, dit-on, encore été forcé. L'alarme est à Genève ; ce matin, on disait les Français en chemin pour Genève. Jugez de l'effet : quoiqu'il en soit, rien encore d'officiel, c'est ce qu'il faut attendre ; en attendant nous nous mettons en mesure, c'est-à-dire, nous avisons notre milice ; je pense qu'on en fera autant partout. Mais en envoyant ceci à ma femme, je vous prie de lui faire comprendre à quel point je suis en l'air, et mes gens s'en ressentent ; il n'y a pas eu moyen d'envoyer aujourd'hui, ce sera au premier moment convenable ; qu'elle ne s'impatiente pas, cela n'ira pas loin. Au surplus elle est bien chez vous, et moi toujours sur les chemins, dans ce moment à Nyon d'où je vous embrasse parents et amis.

ARPEAU.

---

Monsieur J., conseiller à Morges.

Monsieur,

J'ai reçu par le courrier de hier une lettre et un mémoire de Messieurs les officiers du régiment d'Ernst, concernant la demande qu'ils font au Souverain, qu'il lui plaise, que dès le commencement de l'année prochaine, il n'y ait plus de distinction entre les officiers, et que le plus ancien lieutenant, qu'il soit Bernois ou sujet de l'Etat, prenne la compagnie vacante ; de même pour l'état major.

Je ne doute pas, Monsieur, qu'un même envoi n'ait été fait à Monsieur le banneret de votre ville.

Ce mémoire conforme à ma façon de penser, m'a beaucoup plu ; et j'ose espérer que notre auguste Souverain juste et équitable comme il l'est, voudra l'approuver.

Je me propose de présenter lundi aux corps de notre Conseil, et la lettre et le mémoire, ainsi que Messieurs du dit régiment me le demandent ; si tous les membres pensent comme moi, nous serons unanimes pour supplier très respec-

tneusement LL. EE, de vouloir accueillir favorablement le dit mémoire.

Je souhaiterais, Monsieur, que vous voulussiez m'informer le plus tôt possible, et pour lundi matin au plus tard, quelle peut être la façon de penser de vos nobles Conseils à ce sujet; s'ils se disposeraient à faire des démarches tout de suite. Vous avez de votre ville plusieurs officiers au régiment, qui n'auront pas manqué d'écrire s'ils avaient déjà fait parvenir à Berne leur mémoire; si vous étiez informé, Monsieur, quelle sont les idées des Messieurs de Lausanne sur cet objet, je vous serais obligé de m'en aviser; je ne doute pas, que toutes les villes du pays ne soient informées du mémoire qui leur aura été vraisemblablement envoyé.....

Nyon, le 7 juillet 1790.

LA FLÉCHÈRE, banneret.

---

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ne m'est parvenue qu'après la levée de notre conseil, où il a été décidé de mettre de côté la requête que nous nous étions proposés de faire parvenir à LL. EE. pour en faire une nouvelle, sans mention du mémoire de Messieurs les officiers du régiment d'Ernst, et nous traiterons la question pour la généralité. J'ai eu occasion de voir quelques-uns de nos Messieurs l'après midi, qui pensent ainsi que moi, qu'il faut pour le moment ne s'occuper que de ce qui est relatif à notre objet et qu'il n'y ait pas à douter, que si ces Messieurs reconnaissent qu'ils ont manqué à la forme, le Souverain recevra favorablement leur excuse; et que si, au contraire, ils ne s'exécutaient pas, les démarches du pays à leur égard pour le coup seraient vues de mauvais œil à la capitale. Allons donc à ce qui me parait notre but et demandons de notre chef, qu'il plaise au Souverain de ne mettre aucune distinction pour les emplois supérieurs dans les régiments avoués, entre les citoyens de Berne et ceux du pays, qui doivent les intéresser tous également par les mêmes

services qu'ils sont appelés à rendre les uns et les autres, soit dans les régiments soit à la Patrie, lorsque l'occasion se présente.

Si contre mon idée, LL. EE. conservaient quelque ressentiment contre Messieurs les officiers d'Ernst, c'est à la suite que nous devrions employer tous nos bons offices en leur faveur, auprès de notre Souverain.

Lorsque votre nouvelle requête sera faite, veuillez, Monsieur, si vous n'êtes plus à Morges, prier vos Messieurs de vouloir nous la communiquer, nous aurons soin aussi de vous faire parvenir la nôtre, et je pense qu'il n'y aurait pas d'inconvénient, que l'on s'écrivit de ville en ville, ainsi que nous avons fait avec nos frères de Moudon.....

Nyon le 3 août 1790.

LA FLÉCHÈRE, banneret.

---

Même adresse.

Je vous dois deux réponses, aimable administrateur ; mais mes occupations sont assez connues pour que mon silence n'offense personne. Je ferai inscrire votre client Lambert, et dans l'occasion je présenterai son nom au Directoire ; c'est à quoi se borne ma puissance en fait de recommandation.

Vous demandez si nous aurons la paix ou la guerre ? Doutez-vous que nous n'ayons la dernière ? Elle est commencée dans les Apennins, elle va gagner les Alpes, et la pauvre Helvétie en goûtera bientôt les fruits amers. Il faut rendre justice au zèle des Français pour l'Autriche, dont ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous faire désirer le joug : le viol, la rapine et l'assassinat ne cessent par-ci par-là d'être à l'ordre du jour ; je ne salirai pas ce papier de tous les détails que je reçois à cet égard ; mais ils nous perdent avec eux : la haine concentrée de nos Allemands fera tôt ou tard une explosion terrible. Le ministre Perrochel est modéré par caractère et par principes ; il m'a dit que le Congrès de Rastadt n'était qu'un jeu de temporisation.

Le directeur Gleyre a vu hier une lettre de Berlin, qui assure que les bras de Frédéric resteront croisés. La main exécutive de notre République est comme vous savez, terminée par cinq doigts dont un, dit-on, est un serpent (ceci entre nous). Je porte toujours ma couronne d'épines ; la petitesse de mes moyens me met hors de proportion avec la grandeur de la besogne ; je ne puis former mon bureau à mon gré. Il vient de m'échoir un petit héritage, mais embarrassé d'un procès ; ce qui nécessite la demande d'un congé nécessaire au soulagement de ma tête. Mon cœur est toujours à Lausanne, dont le site, le climat, les habitants, me plairont toujours : Fasse le ciel que les nuages qui noircissent l'horizon politique, ne s'étendent pas sur cette belle contrée ! Puisse son bonheur s'accroître de tout ce qui manque au mien ! Ne m'oubliez pas auprès de vos collègues, pour qui ma reconnaissance et mon respect dureront toute ma vie. Mille choses à l'honnête d'Orsans ; dites-lui que j'ai reçu de notre ami commun Byss, une lettre dont la lecture a rendu mes yeux humides ; il est dans une misère absolue. Dites à Ausset qu'on aura égard à sa recommandation ; le temps me manque pour lui écrire. J'espère que vous échapperez, quoiqu'il arrive, à tout chagrin très fort ou très continu, parce que vous avez une âme d'une heureuse tournure et qui participe un peu du naturel de la mésange.

Je vous salue du fond du cœur.

REPOND.

Lucerne 8 Décembre 1798.

---

Même adresse.

Lucerne 11 janvier 1799.

Je vous envoie ci-joint un extrait de la lettre de mon ami Zimmermann, commandant des Suisses Piémontais, qui, après avoir combattu longtemps pour le pouvoir héréditaire des descendants de *Humbert aux blanches mains*, va enfin brûler de la poudre pour les droits de l'homme. C'est un homme loyal :

je vous prie, aimable administrateur, de vouloir bien, si vous le jugez convenable, faire insérer la dite lettre dans le *Bulletin Officiel* : elle est peut-être propre dans les circonstances où nous sommes, à éperonner les courages.

Toujours entre la paix et la guerre, et l'une aussi probable que l'autre ! Le directeur Gleyre a l'âme si bénigne, qu'il ne peut croire à la guerre. Les Français pénètrent dans la Pouille, dans l'Abruzze, dans la Calabre; ils se sont rendus maîtres de Gaëte et d'Aquila, ils s'avancent sur Naples, et l'empereur ne bouge pas encore : Venise vient d'être mise en état de siège; 20,000 mécontents sont prêts à tenter les derniers efforts, pour dégager leurs poignets des menottes impériales.

Il y a maintenant en Suisse 50,000 Français qui sucent notre moëlle ; ils ne ch.... plus que du pain fait avec nos blés : un commissaire vient d'exiger 4,000 sacs de l'administration de Fribourg ; celle de Berne en a tiré des magasins des pauvres, pour les faire passer à l'armée de Masséna. Dans la vallée d'Urserem, il y a un avant-poste où trente hommes par compagnie, bivouaquent toutes les vingt-quatre heures dans la neige jusqu'aux aisselles ; ils dévorent en guise de pain, les fromages maigres des habitants, et démolissent leurs maisons pour faire du feu.

Le malheur de votre collègue Bergier me navre le cœur. Rappelez-moi au souvenir de cette chambre qui est toujours présente au mien, et pour qui je ne cesse d'éprouver l'émotion de la reconnaissance. Le citoyen Ausset me pardonne sans doute de n'avoir pas encore répondu à ses deux lettres, parce qu'il sait que la cause de mon silence n'est pas en moi. Donnez-moi de vos nouvelles, et agréez mon salut cordial.

Je salue tous ceux que vous aimez !

REPOND.

---

Liberté, Egalité.

Le Ministre de la Guerre de la république Helvétique une et indivisible,

Aux militaires ci-devant au service du Piémont qui se trouvent présentement en Helvétie.

Il est enjoint, de la part du Directoire Exécutif, à tous les individus qui ont quitté le service du ci-devant roi de Sardaigne, sans congé absolu, de se rendre à Lucerne, où ils recevront un ordre de route et l'étape pour rejoindre les légions helvétiques au service de la république Française. Dans cet ordre sont compris tous les individus Suisses, déserteurs d'un des régiments au service du ci-devant roi de Sardaigne; ainsi que ceux qui, ayant obtenu des congés limités, n'ont point rejoint leurs drapeaux.

En se consignant à Lucerne chez le citoyen Pfyffer, capitaine dans la seconde Légion, on leur fournira les vivres jusqu'au moment de leur départ, et de là on les transportera aux frais de la république Française à leur destination.

Lucerne, le 28 février 1799.

Le Ministre de la guerre

REPOND.

Par le Ministre

JOMINI, secrétaire.

---

Au citoyen J. administrateur à Lausanne, canton du Léman.

Lucerne 25 avril 1799, à 6 h. du matin.

Cher citoyen,

J'avais différé depuis 4 jours de vous répondre dans l'espoir que je pourrais en même temps vous donner quelque nouvelle intéressante; malheureusement, il n'est rien survenu dans cet intervalle. Les troubles de l'intérieur sont à peu près étouffés, à l'exception du Haut-Valais, où ils le seront dans peu de jours. L'extérieur est calme aussi pour le moment: Masséna n'attend que le nombre complet des renforts qui lui arrivent tous les jours, pour repasser le Rhin. L'armée d'Italie vient de reprendre sa position à Brescia, elle va aussi incessamment reprendre l'offensive. Il faut convenir que les Autrichiens, qui ont su vaincre par la grande supériorité de leur nombre, n'ont point

du tout su profiter de leur victoire; car si après la retraite de Jourdan à la fin de mars, le prince Charles, au lieu de lancer ses manifestes en Helvétie, eût essayé d'y lancer ses armées, celles-ci auraient aisément pénétré jusqu'à Lucerne et même jusqu'à Berne: il n'y avait pas 10,000 Français sur toute la ligne du Rhin, de Constance à Bâle, plus 5 à 6,000 paysans Suisses qui auraient fui, comme ils l'ont fait depuis, au premier coup de canon. Outre cela, tous les cantons se seraient insurgés à la fois. De sorte qu'il n'y a nul doute, que les Autrichiens fussent aujourd'hui au cœur de ce pays. Cette horrible perspective a duré jusqu'au 15 de ce mois, et cet Autrichien Charles n'en a point profité: Dieu le lui rendra, et les nombreux aristocrates n'en diront pas autant, car ils gémissent sur sa maladresse. Aujourd'hui le coup est manqué: l'armée française d'Helvétie est déjà dans ce moment de 35,000 hommes, et nous y avons 20,000 Suisses qui s'exercent et s'aguerrissent tous les jours. Il en fut de même en Italie: si après la bataille du 5 avril, les Autrichiens avaient su profiter de leur victoire, ils seraient aujourd'hui à Milan, de l'aveu même des Français. Au lieu de cela ils se sont bêtement endormis sous leurs lauriers; pendant ce temps-là, les Français ont repris haleine, et aujourd'hui les revoilà dans les mêmes positions, où ils étaient au commencement d'avril. Il paraît qu'il n'y a pas un seul bon général en Autriche; tant mieux. Si j'apprends quelque chose d'intéressant, je me ferai un plaisir de vous le communiquer. Je travaille beaucoup ici, mais comme ce travail est de mon goût, il m'amuse plutôt que de me fatiguer.

FORNEROD.

(P. S.) Hier, quatre compagnies du premier bataillon d'élite du Léman, qui se sont aidées depuis 8 jours à soumettre les rebelles de ce canton, après avoir soumis ceux de l'Argovie, sont entrés à Lucerne, d'où 2 sont déjà parties cette nuit pour Altorf; chacun a admiré leur bonne tenue; les Allemands les redoutent autant que les Français.

---

Lucerne, jeudi 2 mai 1799, à midi.

Au citoyen X, administrateur à Lausanne, canton du Léman.

Cher concitoyen,

Je rentre très à la hâte à mon bureau pour vous apprendre une bien fâcheuse nouvelle : nous avons reçu aujourd'hui une lettre de Masséna communiquée au Directoire par le citoyen Perrochet, qui y dit : Que le 28 Avril, les ministres français ont été assassinés à un quart de lieue de Rastadt, comme ils s'en retournaient en France. Roberjot et Bonier ont été hachés à coups de sabre, et Jean Debrit qui en avait aussi beaucoup reçu, n'a échappé à la mort, que parce qu'on le crût tel. Il est arrivé la nuit suivante à Strasbourg, où l'on espère encore le sauver. Leurs femmes et filles furent témoins de cette horrible barbarie; une d'elles y a même reçu deux coups de sabre. On les avait tirés de leur carosse pour les massacrer. Il faut espérer que la grande nation ne laissera pas impuni ce forfait exécrationnable; gare aux Autrichiens.

Vous aurez su, que la semaine dernière, les cantons de Schwitz et d'Uri se sont insurgés, qu'on a envoyé contre eux 1,000 hommes, dont 400 Vaudois; ce corps en est revenu dimanche soir avec perte d'une soixantaine de tués et environ 100 blessés, parmi lesquels trois seuls Vaudois, qui n'ont d'ailleurs point eu de décès. On a pris dès lors des mesures aussi habiles que sûres et secrètes, pour réduire ces misérables qui sont au nombre de 5 à 6,000 hommes. Les insurgés ont osé envoyer ici un député avant hier, pour traiter avec le Directoire : ils demandent l'assurance par écrit de ne fournir aucun homme à l'élite, de ne jamais recevoir chez eux de soldats étrangers, et une amnistie générale pour tous les fugitifs et prisonniers détenus tant ici qu'ailleurs : à ces conditions, ils auraient posé les armes. Le Directoire a répondu avec dignité, qu'il n'avait rien à traiter avec des rebelles.

Aujourd'hui est le grand jour fixé pour leur extermination; ils doivent être attaqués dans ce moment par 10,000 hommes

sur trois points, et l'on espère apprendre ce soir, qu'ils sont réduits.

En ce moment, notre ministre à Paris écrit : que le roi de Prusse y a fait des propositions de paix, qui consistent de sa part à reconnaître la rive gauche du Rhin à la France, et les républiques Batave, Cisalpine et Ligurienne; à condition que d'un autre côté, les rois de Sardaigne et de Naples, le Pape et le duc de Toscane soient rétablis; il déclare qu'il se rangera contre celui qui refusera ces conditions. Voilà donc une espèce de déclaration de guerre; car il est clair que la France ne peut acquiescer à de telles conditions.

Nous avons vu arriver il y a une heure, un détachement de superbes hussards de la légion Helvétique, apportant un drapeau bernois enlevé aux derniers rebelles de l'Oberland soumis entièrement depuis six jours.

Salut, amitié et considération.

F<sup>d</sup>

(P. S.) Sans la Vendée de *Schwitz*, Masséna aurait déjà passé le Rhin.

---

Même adresse.

Lucerne, vendredi 3 mai à midi.

Surchargé aujourd'hui d'un travail extraordinaire, j'escamote un instant avant le départ du courrier, pour vous annoncer, cher concitoyen, deux excellentes nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui : l'une, c'est le résultat de l'action que je vous ai annoncée hier; grâce à l'habileté des manœuvres des généraux français, grâce aux postes importants qu'ils ont adroitement saisis, et au profond secret qui a été gardé, 10,000 hommes ayant tout à coup paru sur les trois seuls passages conduisant à *Schwitz*, ont tellement surpris les rebelles, que confondus par cette apparition subite, une partie a bien vite posé les armes, les autres se sont enfuis à toutes jambes du côté d'*Altorf*, où on les réduira bientôt : de sorte que les troupes

sont entrées dans Schwitz et dans Brunnen, sans avoir répandu une goutte de sang. On va maintenant chercher à découvrir les chefs scélérats de ces malheureux fanatiques, et après leur avoir fait avouer tout ce qu'on veut savoir, on leur rendra je pense bonne justice.

Le 1<sup>er</sup> mai, les généraux Ménard et Chabran, attaqués à Lutien-Steig et à Mayenfeld à 3 heures 1/2 du matin, se sont battus avec acharnement jusqu'à 3 heures après-midi, ils sont restés maîtres du champ de bataille avec 2,000 prisonniers : des détails nous viendront demain.

Le 29 avril, le général Lecourbe attaqué aussi sur divers points, a repoussé les Autrichiens avec perte d'environ 1,000 hommes, tant tués que blessés.

Vive la République — salut et amitié.

F<sup>d</sup>

---

Même adresse.

Lucerne, le 6 mai 1799.

Cher concitoyen et ami !

Si je ne pensais pas qu'en ce moment vous avez les détails imprimés de l'horrible assassinat des ministres Français, je vous en aurais envoyé un exemplaire. On est soulevé d'horreur et d'indignation, si ces détails imprimés qu'on a reçus de Strasbourg le lendemain du jour où je vous ai annoncé cette funeste nouvelle, sont authentiques ; il paraît clairement que c'est un assassinat politique commis par la trop machiavélique Maison d'Autriche, pour s'assurer par les papiers de ces infortunés de la part plus ou moins grande que les divers princes de l'Empire pouvaient avoir prise au plan de la neutralité du dit Empire. Ce sont les Houzards Sicules qui ont fait le coup à 1/4 de lieue de Rastadt, à 7 heures du soir, avec des circonstances exécrables.

J'avais oublié dans les propositions du roi de Prusse, la république Helvétique qui y était bien reconnue ; c'est par pure

distraktion, que je l'ai omis en vous écrivant. Ce matin notre ministre à Paris écrit, qu'on doit avoir découvert un traité conclu tout récemment entre l'Angleterre et la Prusse, par lequel cette dernière s'engage : 1<sup>o</sup> à soutenir de toutes ses forces l'Autriche, *au cas qu'elle essuyât de grands revers*; 2<sup>o</sup> à ne jamais s'allier à la France. Je ne sais, si notre ministre a de bien bonnes lunettes; mais il me semble que ce dernier traité, prétendu ou vrai, est en pleine contradiction avec le premier. En vous apprenant la reddition de Schwitz et d'Uri, je vous appris une nouvelle bien agréable, mais malheureusement trop inexacte et prématurée, quoique officielle. Il n'y a que Schwitz qui se soit rendu, et même la plus grande moitié des habitants a passé dans le canton d'Uri, qui tient avec une opiniâtreté infernale: on lui a envoyé successivement trois jours de suite diverses proclamations, par des émissaires affidés qui n'en ont rapporté autre chose, que la triste certitude que ces misérables voulaient se défendre jusqu'à la mort. On a fait en conséquence toutes les dispositions militaires pour les réduire par la force: on sait qu'ils en font de leur côté, ce qui ne peut qu'amener des affaires très sanglantes dans un pays comme celui-là. Le bataillon de notre ami Muret, a passé de ces côtés hier à 1 h. du matin. Aujourd'hui est le jour fatal qui doit décider du sort d'Uri, on en attend avec impatience des nouvelles; c'est pourquoi je ne vous expédierai ma lettre que demain, afin de pouvoir vous en donner.

Une autre nouvelle très fâcheuse, que nous avons reçue hier au soir et que nous gardons pour nous, c'est la défaite complète du général Lecourbe, à quelques lieues au delà de Coire, qui pourtant n'est pas encore pris; Masséna y est en ce moment.

Quelque chose de plus fâcheux encore qui nous est arrivé presque en même temps, c'est l'insurrection des Grisons dans la vallée de Dissentis; ces fanatiques se sont levés en masse, ont attaqué les Français, se sont battus comme des désespérés et ont laissé 1,500 d'entre eux sur le carreau, samedi dernier. Le lendemain, devaient se tenir les assemblées primaires et le 9 les électorales; et voilà malheureusement les Grisons qui vont encore nous échapper pour cette fois.

Enfin nous avons aussi appris les mouvements du Haut-

Valais, les progrès des rebelles jusqu'au pont de Ridde, la barbarie avec laquelle ils ont fusillé plusieurs prisonniers, et la contenance vraiment redoutable de 4 à 5,000 de ces coquins, qui cependant seront, je l'espère, bien battus par les deux bataillons français qu'on y envoie soutenus par les Lémans.

Mais ce qu'il y a de plus fâcheux dans tout cela, c'est l'incertitude cruelle où l'on est sur le sort de l'armée d'Italie, dont on n'a plus de nouvelles depuis dix jours. Il court un bruit que les Autrichiens sont à Milan : si malheureusement il était vrai, ces messieurs-là bientôt maîtres de toute la chaîne des Alpes, couperaient les communications de l'armée d'Italie avec nous, et domineraient également et sur la Cisalpine et sur la Suisse, ce dont Dieu nous préserve. Mais non, cela n'arrivera pas et en dépit de tous les Autrichiens et de tous leurs scélérats de partisans en Helvétie, *ça ira, ça ira.*

Mardi à 2 heures.

Rien encore de nouveau sur les affaires d'Uri ; il n'en est arrivé personne, que quelques officiers dans la soirée d'hier, qui disent que sur les bords du lac, les rebelles ont encombré avec des sapins et autres arbres, tous les endroits propres au débarquement ; ce qui obligera peut-être de faire d'autres dispositions.

L'on nous apprend, que le bataillon français qui était déjà à Bex, est parti brusquement pour Berne, ce qui est très fâcheux. L'on nous dit aussi que les républicains doivent avoir repris le pont de Ridde. Ce qu'il y a de plus fatal dans tout cela, c'est qu'il y a quinze jours, on avait envoyé d'ici 1,000 hommes tout droit au Valais, par le canton d'Uri : la résistance que les rebelles d'Uri opposèrent au passage de ces 1,000 hommes et qui se soutient jusqu'à ce jour, est cause des malheurs du Valais, qui seraient certainement terminés. Il paraît qu'il n'y a rien de bien intéressant au moins jusqu'à ce moment, et comme le courrier va partir, je suis obligé de finir. Excusez ces horribles griffonnages que je n'ai pas le temps de relire.... Encore une fois salut et amitié.

FORNEROD.

---

Même adresse.

Lucerne, jeudi 9 mai.

Nous savions de gros en gros, cher concitoyen et ami, tout ce qui est relatif à l'insurrection du Valais, aux progrès des rebelles, et à la marche des Français ; mais votre chère lettre m'a donné à ce sujet des détails que nous ignorions et dont je ferai discrètement usage ce soir, en conversation avec ceux de nos braves députés qui ont le plus d'influence, et qui veulent bien me témoigner quelque estime en considération de mon patriotisme. Au reste on a déjà prévenu vos désirs et pourvu à dissiper vos inquiétudes. Nous recevons en ce moment une lettre de Masséna, du 7 courant, qui dit entre autres : « J'ai donné au général-adjutant Schinner, l'ordre de se rendre à Lausanne, pour y prendre le commandement de la demi-Brigade qui y est arrivée hier ; cet officier connaissant parfaitement le pays, a ordre de marcher sur le Haut-Valais.

Ainsi il est à espérer, que cet officier (le même qui a été nommé notre ministre de la guerre) conduira cette expédition d'une manière tout autrement lestée que le pauvre B. et qu'il aura bientôt mis les rebelles à la raison ; et s'ils continuent à fusiller leurs prisonniers, ils seront traités de la même manière ; rien de plus juste.

Je croyais pouvoir vous apprendre la reddition des rebelles d'Uri ; malheureusement, il n'en est rien encore. La mollesse singulière avec laquelle les généraux Français se sont conduits envers eux, est peut-être cause qu'ils ne seront pas réduits aussi promptement, qu'on l'eût désiré. On les a enfin attaqués hier sur trois points, on les a battus à Fluelen, où l'on a pris terre, et on les a repoussés jusqu'à Steig ; ils se replient dans l'intérieur de leurs montagnes, où la grande quantité des neiges qui y sont encore, empêchera de les y poursuivre. Cependant, on pourrait pénétrer sur eux par le Pont du Diable, et par la vallée de Dissentis qui vient d'être entièrement soumise ; à ce qu'écrit Masséna en ajoutant, que les rebelles y ont perdu plus de 2,000 hommes et que d'ailleurs

es Français ont repris et conservent toutes leurs positions dans les Grisons, et que *plût à Dieu qu'il en fût de même en Italie*; mais comme il arrive de tous les départements de la France des renforts prodigieux, il faut espérer que bientôt *ça ira*.

Nous sommes entourés ici d'une quantité d'espions, de scélérats, de traîtres, dont on découvre chaque jour quelques-uns que l'on arrête : il y en a de tous les états, depuis des représentants jusqu'à des gardes-arsenaux. Le Directoire marche très bien et j'espère que bientôt, l'on fera justice de plusieurs de ces misérables; il en était temps.

Le grand Modérateur vient d'envoyer aujourd'hui sa démission aux Conseils, qui la lui accorderont très volontiers. Plût à Dieu, qu'il n'eût pas tant modéré qu'il l'a fait, nous serions moins embarrassés que nous ne le sommes, et l'on ne serait pas réduit, pour se soustraire aux poignards de ces *bonnes gens* qu'on a voulu *attacher à la Révolution* à force de *bons procédés*, de les poignarder eux-mêmes. En adoptant un système plus raisonnable et plus juste, notre Révolution se fût faite et consolidée, sans verser une goutte de sang : mais il ne s'agit pas d'y songer, le mal est fait; il faut s'empresser à le réparer et à se sauver du naufrage.

---

Le vendredi 10 courant, fort à la hâte à midi 1/2 .

A une heure après minuit, le sénateur Dolder a été nommé Directeur. Tout le gouvernement de Milan, les archives et chancellerie doivent être tombés dans les mains des Autrichiens, ce qui est d'autant plus fâcheux, qu'il faudra tout recommencer, quand on aura repris cette place.

Il se confirme que l'insurrection des Grisons est finie; l'on va chasser de leurs couvents et de leurs cures, tous les moines et une quantité de curés convaincus d'être les principaux moteurs de l'insurrection.

Les rebelles d'Uri sont enfin partie exterminés ou pris, partie dispersés dans les montagnes. Leur chef Schmidt a été tué, et l'on a trouvé sur lui des papiers très importants pour l'histoire de ces insurrections. Ils avaient quatre canons, sur lesquels les avis officiels ne disent rien ; tandis que d'autres disent qu'ils étaient de bois cerclés en fer. L'on n'indique pas le nombre des morts de part et d'autre ; il y a eu quelques centaines de blessés dont quelques Vaudois de la garde soldée et des chasseurs. Il est déjà arrivé ici une centaine de blessés Français.

Enfin voilà encore une insurrection étouffée. Il paraît que celle du Valais le sera incessamment : je ne vous en dis rien, parce que vous en aurez probablement des détails tout comme ici ; c'est Buxtorf qui les donne ; et on lui répond fort obligeamment ; il est certain que les torts qu'on lui imputé, ne sont pas tous fondés, tant s'en faut. Un grand axiôme dit : *ex nihilo nihil fit*, et c'est exactement ce qu'il a éprouvé. Il n'avait dans l'origine ni hommes, ni bonne volonté, ni armes, ni poudre, ni argent, ni vivres ; il ne cessait d'en demander ici, on ne cessait de lui en promettre, et malheureusement des difficultés imprévues qui s'élevaient sans cesse, empêchaient toujours de lui en envoyer. Enfin il faut espérer que toute cette affaire finira bientôt à notre entière satisfaction, et que nous pourrons de nouveau crier avec une pleine confiance *ça ira*. Oui *ça ira*, vive la République.

Salut, estime et amitié.

---

Même adresse.

Lucerne, le 14 mai 1799.

Cher concitoyen,

J'ai eu le plaisir de recevoir hier votre chère lettre, à laquelle je n'ai pas répondu ; d'abord parce que le paquet des postes était fermé, ensuite parce que n'ayant rien de bien intéressant

à vous apprendre, je crus devoir attendre jusqu'à aujourd'hui dans l'espoir d'être plus fécond. Mais voilà près d'onze heures, le courrier va partir, et il ne nous est rien parvenu de nouveau. Peut-être cette après-midi, cela ira-t-il mieux ; mais alors ce sera trop tard pour une expédition de ce jour.

J'ai fait usage de la partie de votre lettre concernant les Genevois, dont j'ai tiré un extrait sans nom, que j'ai présenté au Directoire. Il m'en a su gré, d'autant plus que l'on se défie depuis longtemps de ces coquins de Genevois, dont la ville n'est qu'un foyer de contre-révolution. Les détails que vous m'avez donnés sur les affaires du Valais m'ont fort amusé : mais vous ignoriez alors ce qu'on a appris hier, c'est que les républicains devaient avoir essuyé un petit échec du côté de Louèche.

Quant aux nouvelles, l'on ne sait rien que ce que vous savez aussi bien que nous, l'insurrection de Lugano et Bellinzone, la nouvelle non-officielle de l'arrivée des Autrichiens à Domod'Ossola et l'insurrection de la Val d'Aost ; ce qui n'est pas extrêmement amusant.

Cependant, je ne cesse pas un instant d'espérer que *ça ira*. Le général Soult après avoir entièrement exterminé ou dispersé les rebelles des petits cantons, a passé le pont du Diable, est arrivé au sommet du Gothard, d'où il doit se porter partie sur Bellinzone, partie dans le Valais ; et j'espère qu'il parviendra dans ce dernier canton, avant que les Autrichiens y aient pénétré. En attendant l'issue de toutes nos dispositions combinées, je le répète, notre position n'est rien moins qu'avantageuse. Cernés par les Autrichiens, inquiétés par la multitude de traîtres et de conspirateurs dont l'intérieur est infesté d'une manière horrible, il n'y a pas le plus petit mot pour rire. Les aristocrates en rient, et de bon cœur ; les patriotes mous en ont peur ; les patriotes énergiques sentent renouveler leurs forces et leur courage, à la vue de tous ces dangers, qu'ils sont bien résolus de braver et dont j'espère bien que nous triompherons. Encore une fois, voilà où nous a conduits cet infernal et imbécile système de modérantisme, qui nous a engagés de protéger et surtout de retirer dans notre sein une foule d'infâmes contre-révolutionnaires de Condé, de Paris et d'ailleurs,

qui de concert avec les oligarques, à l'abri des bontés dont on les comblait si imprudemment, ont organisé la guerre civile et la contre-révolution au milieu de notre chère patrie. Mon cœur se gonfle et mon crâne se soulève, quand je pense à tout cela. Mille pardons, mon cher, je ne vous écris que des bêtises, et encore suis-je si pressé que je les écris dans le plus grand désordre ; une autre fois, je ferai mieux.

Salut, estime et amitié.

Fd.

---

Au citoyen J., membre de la Chambre Administrative à Lausanne, canton du Léman.

Lucerne, le 17 mai 1799 à midi.

Cher concitoyen.

Malgré l'intervalle de trois jours que j'ai laissé écouler depuis ma dernière, dans l'espoir de pouvoir vous apprendre quelque chose d'intéressant, je suis réduit à la même stérilité que mardi passé. Quoique nous soyons de toutes parts à la veille de grands événements, ils n'ont point encore éclaté jusqu'à ce moment. Beaucoup de faux bruits, de nouvelles bonnes et mauvaises, ou destituées de fondement, ou ridiculement exagérées, des victoires remportées par les Français en Allemagne et en Italie des défaites qu'ils auraient essuyées devant Turin, leur retraite sur Chambéry, etc, etc., mais rien d'officiel, rien par conséquent qui mérite quelque créance. Ceux des vrais amis de la Patrie qui n'ont pas tout le courage qui leur serait nécessaire en ce moment, se perdent dans une foule de conjectures, toutes plus inquiétantes les unes que les autres. Les patriotes énergiques, sans se dissimuler les désagréments de notre position ne la trouvent pas à beaucoup près désespérée, tant s'en faut, et ne

cessent de se dire et de répéter *ça ira*, dans la ferme conviction qu'il faut que *ça aille*, et que si l'on a un peu reculé, ce n'est que pour mieux sauter bientôt. Les ennemis de la Révolution rient sous cape de tous ces embarras, et flattent déjà leurs cœurs barbares du doux plaisir d'une vengeance atroce, dont ils sont bien plus éloignés qu'ils ne le pensent.

Hier matin, l'on a reçu la nouvelle certaine, que les Autrichiens avaient enfin réussi après un combat des plus sanglants, à forcer mardi matin au point du jour, le fameux poste de *Lucien-Steig*, d'où ils ont pénétré dans les Grisons. Mais deux demi-brigades qu'y a fait filer rapidement le général Masséna, parviendront bien comme on l'espère à rechasser les Autrichiens de ce canton-là. L'on en attend à chaque instant la nouvelle ; peut-être la recevra-t-on aujourd'hui.

L'on compte d'ailleurs que Masséna va incessamment passer le Rhin pour faire une diversion sans doute très favorable.

Il paraît que ces coquins de rebelles du Valais sont bien forts dans leurs positions, puisque on n'a pu encore parvenir à les en chasser, et que pour cet effet, l'on attend des renforts. Ils doivent encore avoir été renforcés par des rebelles d'Altorf qui se sont jetés chez eux après leur déroute complète de dimanche dernier, où ils furent encore rencontrés, attaqués et battus à un quart de lieue de l'Hospice du St-Gothard. Des avis prétendent que les Autrichiens sont maîtres du St-Bernard et du Simplon, et que les rebelles occupent aussi les passages de la Fourche et du Grimsel ; d'autres avis soutiennent tout le contraire et mettent tous ces passages importants entre les mains des Républicains Français et Helvétiens. L'on ne sait au juste à quoi s'en tenir à ce sujet. J'aime à croire que les premiers avis sont trop exagérés ; néanmoins je ne puis me dissimuler, qu'il coûtera beaucoup de peines et de sang pour réduire ces Hauts-Valaisans dans leurs positions presque inexpugnables, surtout si l'on ne peut les prendre à dos.

Il paraît que la communication entre Bellinzone et Lucerne est entièrement rouverte par le St-Gothard, ce qui est toujours un très grand point de gagné. Notre premier bataillon d'élite Vaudois est en ce moment à Wasen, à la montée du St-Gothard, à six fortes lieues d'Altorf ; l'on ne sait encore s'il avancera

plus outre ; tous ces pauvres gens souffrent beaucoup de la faim, de la soif, du froid et de la misère ; couchés sur la terre, sans argent pour boire un coup, souvent sans pain, grâce à la confusion qui règne dans l'administration militaire. Sans cesse exposés à la neige et à la pluie, il faut convenir que le début de leur première campagne est terrible, et qu'il ne faut pas moins que la chaleur de leur patriotisme pour les soutenir un peu.

L'on a fusillé hier à midi aux portes de la ville, un des chefs des rebelles de Ruswill, qui voulurent fondre sur Lucerne, il y a un mois. Ce premier vigoureux exemple de la justice républicaine depuis si longtemps attendu par tous les vrais amis de la patrie et de la liberté, fera, j'espère, un assez bon effet sur l'âme des fanatiques pour qu'on ne soit pas obligé d'y revenir de sitôt.

Je suis bien impatient de savoir l'influence que l'exécrable assassinat des ministres français aura eu sur certains cabinets de l'Europe, surtout sur celui de Prusse. Je crains un peu qu'elle ne soit pas telle qu'elle devrait l'être : tous les cabinets sont si machiavéliques et si égoïstes, que s'ils trouvent le plus léger intérêt à fermer leurs oreilles et leurs cœurs aux sentiments que doit nécessairement inspirer cet abominable forfait, ils le feront sans scrupule et iront même jusqu'à baiser la main profane qui l'a commis.

En ce moment, on apprend que la Cisalpine est inondée d'Autrichiens et de Russes, que l'armée de Moreau est réduite à 20,000 hommes, tant par la désertion, que par la quantité de détachements qu'il a dû laisser dans la plupart des places fortes de l'Italie, qu'il possède encore ; que ce général d'abord retiré à Turin vient de transporter son quartier-général à Alexandrie, où il se croit plus en sûreté, en attendant les nombreux renforts qui vont incessamment lui arriver. Or, comme il est encore maître des principales places fortes de la Cisalpine, il n'est pas douteux, que du moment que ces renforts seront venus, il ne parvienne bien vite à débarrasser ces belles contrées des hordes impures qui les infestent...

Salut, estime, amitié sincère et dévouement.

Fd.

(P. S.) J'abandonne à votre prudente discrétion ces mau-

vaises nouvelles, dont la publicité pourrait réjouir les malveillants et alarmer les bons patriotes.

---

Même adresse.

Lucerne, le 27 mai 1799, à 10 heures du soir.

Nous voici encore ici, cher concitoyen, sans savoir encore au juste si nous y resterons ou non. Tout dépend du sort d'une bataille qui doit se livrer aujourd'hui ou demain, et en attendant toutes les archives sont toujours emballées et tout est prêt d'ailleurs pour le départ qui, je l'espère bien, n'aura pas lieu, malgré les vœux perfides et la mine scélérate des partisans de l'Autriche et de l'oligarchie.

On s'est battu samedi, depuis 4 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir avec un acharnement terrible de part et d'autre: les braves Français ont suppléé par leur prodigieuse valeur à l'infériorité de leur nombre et surtout de leur cavalerie. C'est à Frauenfeld, où l'action a eu lieu: cette place et la position qui l'avoisine, d'abord emportées par les Français après plusieurs heures d'un combat sanglant, ont été reprises par les Autrichiens, puis reprises encore par les républicains qui, à 6 heures du soir poussèrent leurs ennemis à une lieue de là, derrière la petite rivière de la Thurr et leur firent 2,500 prisonniers. L'on a perdu beaucoup de monde de part et d'autre; les Suisses ont bien effacé dans cette journée, la honte dont ils s'étaient couverts le 23; ils se sont battus comme des lions, tant l'Elite que la Légion surtout, et Masséna leur donne aujourd'hui les plus grands éloges, entr'autres à La Harpe, sous-adjutant, fils du ministre. J'ai vu parmi les officiers tués un Chabot que je crois de Lausanne; l'Adjudant-Général Weber qui venait d'être nommé Général de l'armée Helvétique à la place de Keller, a été tué; un bataillon vaudois, le deuxième, je crois, s'est très bien conduit. Les Autrichiens avaient donné ce jour-là pour mot

d'ordre à *Zurich*; mais ils se sont trompés: ils ont imposé à un million de florins la ville de St-Gall. Masséna a reçu hier beaucoup de renfort, et j'espère aussi, qu'avec ceux que l'on vient de recevoir au Valais, l'on aura bientôt fini avec ces rebelles. Il se confirme aussi ici, que l'armée de Naples a fait sa jonction. Le courrier va partir :

Salut et amitié.

Fd.

(P. S.) Les infâmes oligarques et aristocrates de *Zurich* se distinguent par les soins et les attentions scandaleuses qu'ils témoignent pour les prisonniers Autrichiens, qu'ils comblent de bienfaits; tandis qu'ils jettent à peine un coup d'œil sur les blessés Français qu'on leur amène: Masséna s'en est plaint amèrement et avec raison.

---

Même adresse.

Berne le 16 juin 1799.

Si je ne vous ai rien dit de *Zurich*, cher concitoyen, c'est parce que je n'avais rien à vous en dire. Mon silence à cet égard devait seul vous prouver, que cette prétendue grande affaire n'avait jamais eu lieu, et que *Zurich* était toujours entre les mains des Autrichiens, comme il y est encore en ce moment. Je ne conçois rien du tout à mille nouvelles contradictoires qu'on répand sans cesse, et peut-être avec intention: il y a là une certaine tactique, qui peut avoir ses avantages dans les moments critiques où nous nous trouvons, et ce sont surtout les Français qui l'emploient avec succès; cela remonte et augmente le courage de leurs troupes: veut-on encourager l'armée de *Zurich*, on y repand la nouvelle, que l'armée d'Italie a fait sa jonction avec celle de Naples, qu'elle a battu les

Russes et les Autrichiens tantôt ici, tantôt là : qu'elle a repris Milan, etc... Veut-on encourager celle du Valais, on lui dit, que Zurich est repris, que les Autrichiens y ont perdu un monde considérable. Tout cela est excellent pour rendre du courage et de l'énergie aux Suisses eux-mêmes, s'ils en étaient susceptibles. Mais hélas ! qu'ils en sont loin ! Quand on considère les prodiges qu'ont fait les Français, pour reconquérir leur liberté après mille ans d'esclavage et par leur seule énergie, et qu'on les compare à ce que nous faisons, même au Léman, nous qui étions encore libres il y a deux siècles et demi et qui sommes soutenus par une armée étrangère, tout homme qui a un peu d'âme, ne pourra s'empêcher de rougir pour nous ; et quant à moi, je suis si dégoûté de tout ce que je vois et entends, je suis pénétré d'un si profond mépris pour mes compatriotes, que je suis sur le point d'aller me cacher dans quelque coin du monde, où je n'entendrai plus parler du tout ; et par là, je ménagerai les déchirements du cœur qui me tourmentent depuis deux mois. J'avais eu la bêtise de croire, que du moment où nous serions débarrassés du principe de cette humeur glaireuse et virulente qui nous a empoisonnés, nous prendrions bien vite quelque bon contre-poison, quelque cordial, quelque tonique qui en rendant du ton à nos nerfs et à nos fibres nous mettraient bientôt en état de réparer les maux infinis qu'on nous avait faits, mais il n'en est rien, et il n'en sera jamais rien : nous voulons le bien, mais nous n'avons pas la force de le faire, parce que depuis le premier au dernier, nous ressemblons tous à de vieilles femmes tourmentées de vapeurs et nous n'avons pas la moindre énergie. Toujours esclaves des circonstances du moment, pour peu qu'il fasse beau, nous voilà tout hors de nous-mêmes de joie et de contentement ; puis au moindre nuage qui se montre, nous sommes effrayés, abattus, consternés, pétrifiés, comme si la foudre allait nous écraser, sans songer à rien faire pour tâcher de nous y soustraire. Par exemple, nous sommes aujourd'hui menacés de la manière la plus terrible et la plus évidente, par les Autrichiens intérieurs, plus dangereux encore que ceux de Vienne. Eh bien ! que faisons-nous pour les comprimer, pour éviter d'en être égorgés ? rien, non rien du tout ; bien au contraire, on nous croirait de

connivence avec eux. Un petit nombre de patriotes énergiques voyant notre inaction, notre apathie, et justement alarmés du danger qu'ils courent, veulent s'en tirer par les seuls moyens qui leurs restent, ceux de ranimer l'esprit public infecté d'une lèpre aristocratique, et pour cela de former des sociétés populaires, où l'on tâcherait de ramener le peuple de ses égarements; d'éloigner de leurs places plusieurs fonctionnaires, qui ne les ont occupées que pour organiser la contre-révolution; d'abolir cette maudite indemnité des droits féodaux, afin de persuader le peuple qu'on veut réellement son bien. Que répond-on aujourd'hui à tout cela? on rit, on hausse les épaules, voilà des enragés, des fous, des terroristes, qui demandent des choses absurdes et impossibles..... Les infâmes malveillants dont votre canton regorge tout comme les autres, ne se mettent plus en peine de dissimuler leurs exécrables désirs et leurs criminels projets, ils en parlent publiquement dans les villes, dans les campagnes, ils y font circuler une multitude d'écrits incendiaires, ils comblent de bienfaits les soldats Autrichiens dans un endroit, ils donnent de brillants festins à leurs officiers dans un autre....

On va lever une contribution au moyen d'une colonne mobile, et en même temps forcer les lâches déserteurs de l'Elite à rejoindre leurs corps.... Les Français seuls nous sauveront; mais comme nous aurons eu la honte de n'avoir rien fait pour nous-mêmes, ils nous traiteront peut-être comme nous ne l'avons que trop mérité.....

Les armées sont toujours en présence depuis dix jours devant Zurich, sans que l'on comprenne rien à leur inaction. Il faut que les Autrichiens aient furieusement souffert, puisqu'ils n'ont pu s'avancer davantage; ou bien ils attendent peut-être avant d'attaquer sur ce point, que des détachements de leur armée aient pris certaines positions, vers lesquelles ils marchent; ou bien ils attendent la levée en masse des malveillants dans les cantons non encore envahis, Quoi qu'il en soit, cet état de choses ne peut durer plus longtemps: Masséna depuis trois ou quatre jours a reçu dix à douze mille hommes de renfort venant de la Hollande, et jusqu'à mercredi prochain il en aura reçu 25,000; c'est ce qu'annonçait hier au soir en

ma présence au directeur Ochs, un aide-de-camp Français arrivé de Bâle la veille avec trois et demie brigades de ces renforts. Les soldats Français de l'armée de Masséna commettent beaucoup d'excès et de pillage dans le canton de Baden ; lui-même paraît un peu fâché, de ce que les Suisses ne voulant pas se battre, semblent encore lui refuser les provisions et munitions nécessaires pour le mettre à même de se battre pour nous. Xaintrailles tout aussi mécontent, ne quittera pas néan, moins le Valais, quoiqu'il en ait fait plus d'une fois la menace, peut-être aussi, pour nous forcer à nous mettre nous-mêmes en mesure. Le général Ruby est arrivé hier matin à Berne, où il prendra le commandement de l'Intérieur. Schinner est aussi arrivé hier au soir de chez Masséna, pour conférer ce matin avec le Directoire sur les mesures à prendre pour sauver l'Helvétie.....

FORNEROD.

---

Même adresse.

Berne, le 25 juin 1799.

Cher concitoyen et ami!

J'ai gardé avec vous un assez long silence, parceque je n'avais rien d'intéressant à vous apprendre, et je ne le romprais pas aujourd'hui, si ce n'était que pour me féliciter avec vous de l'heureuse révolution qui vient de s'opérer à Paris, et qui en rendant à la grande nation toute sa dignité, sa force et son énergie, nous sauvera par contre-coup de l'abime affreux, où nous étions prêts à tomber. Grâces éternelles en soient rendues aux braves et généreux patriotes Français, qui ont enfin rendu justice à tous ces indignes directeurs, qui ivres du pouvoir absolu dont ils jouissaient depuis dix-huit mois, ne s'en sont servi que pour opprimer, asservir et emmuseler tous les répu-

blicains énergiques et généreux qui ne voulaient absolument que le bien de la patrie.

J'espère que ce qui vient de se passer en France, influera essentiellement sur notre sort à nous-mêmes, et nous donnera une énergie dont nous avons grand besoin; en même temps, qu'il nous apprendra à distinguer bien clairement ceux qui sont nos vrais amis, d'avec ceux qui n'en n'ont que l'apparence, et nous fera rendre justice à tous.

Masséna a reçu depuis huit jours environ 10,000 hommes, et il va incessamment lui en arriver encore 18,000. Les armées sont en présence depuis plusieurs jours, et par les divers mouvements qu'elles ont fait hier, l'on s'attend à chaque instant à une grande bataille, qu'on espère devoir tourner à l'avantage des républicains. Il semble que les Autrichiens vacillent un peu: l'on nous écrit même, qu'ils doivent avoir quitté Zurich hier matin; mais je crois que cette nouvelle est prématurée. Le roi de Prusse paraît aussi inquiéter l'empereur avec sa ligne de démarcation. L'on présume que Sieyès l'a engagé secrètement à faire encore plus que cela. Sieyès a écrit à La Harpe, que le Directoire Helvétique devait oublier les malheurs passés, et qu'avec de l'énergie, on les aurait bien vite réparés.

L'on est généralement très mécontent du nouveau Directeur Savary qu'on nous a donné, et qui passe pour très grand aristocrate: au reste il n'ira pas loin avec ses principes, l'exemple de Paris lui en imposera; et puis les aristocrates depuis hier, commencent à faire la plus piteuse figure du monde, et semblent croire que les Autrichiens et l'avoyer Steiger ne pourront plus arriver. Le courrier me presse.

Salut et amitié, vive la République.

Tout à vous.

Fd

---

Même adresse.

Berne, 30 août 1799.

Veillez excuser la négligence que j'ai eue, de ne pas vous envoyer plutôt le mémoire que vous avez bien voulu me communiquer. Il contient beaucoup de choses excellentes; mais permettez-moi de vous dire avec franchise, que je ne le crois pas propre au but que vous vous proposez : il est écrit avec chaleur et dans le sens des principes; il sera lu avec plaisir par les patriotes; mais ce n'est pas parmi eux, qu'il faut chercher des lecteurs, nous n'avons pas besoin de les convertir. Un tableau exact, mais rapide des bévues de nos ci-devants, rapprochées avec assez d'art pour que le lecteur puisse en tirer facilement les conséquences, un narré fidèle de notre révolution, le tout présenté avec le ton de la plus grande impartialité, et même en lançant quelques traits contre les patriotes et contre les agents français; une exposition de la conduite tenue par l'Autriche pendant l'invasion de l'Helvétie et de l'indifférence des diplomates de Rastadt.....

Voilà, je crois, ce qui conviendrait. Je n'en dis pas autant de votre brochure sur le régime représentatif : elle est remplie de choses excellentes, le moment est favorable, et si elle est publiée avec quelque soin et sur un théâtre convenable, elle aura un grand succès; mais je vous conseille de la faire traduire en allemand, sans quoi cet ouvrage est perdu pour l'Helvétie.

On débite de mauvaises nouvelles d'Italie; ici la situation des armées est bonne, j'espère qu'elles iront bientôt et bien.

Salut et considération distinguée.

Ph. SECRETAN, directeur.

---

Au citoyen administrateur J., à Morges, 15 janvier 1800.

Mon cher compatriote!

Très obligé de votre bon ouvrage : s'il n'est plus dans les principes du jour, cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas dans les principes; tous mes collègues se joignent à moi pour vous faire leurs remerciements; ils sont en général aussi mécontents que vous de tout ce qui se passe. Quant à moi, qui au milieu des plus grands maux, me console par l'idée que tout est dirigé pour le mieux, ne désirant rien tant depuis cet été, que de pouvoir sortir de la galère où je suis, j'ai cru l'occasion si favorable, que je me suis hâté d'en profiter.

On m'a si fort tourné dans tous les sens pour m'obliger à rester, que je n'ai su comment résister. J'avoue que ce qui m'a déterminé, est moins le sentiment du bien que je pouvais faire (car nous sommes au point de ne pouvoir en faire, tant on a fait de nous des mannequins), que la crainte que l'on imaginât que ma retraite volontaire n'avait lieu que pour prévenir une retraite forcée. Que donnera tout ceci? Dans le fond, il ne peut guère empirer, notre état, et pourtant notre canton ne peut y gagner; mais comme il est plus que probable que les Français sont derrière ceci, on ne peut que rester tranquille. Nous avons pris un nouvel arrêté pour le 1 p. 00/00<sup>cr</sup>: on fera des réquisitions en nature sur ceux qui ne paieront pas, et s'ils ne satisfont pas au moment fixé, on remettra aux agents français le soin de faire satisfaire (leurs ordres sont d'agir en tel cas par exécution militaire) : nous avons jusqu'ici sauvé cette voie extrême à notre Canton, et même les paiements aux communes jusqu'à présent; quoique dans les autres cantons, celles-là aient fourni de tout temps : si enfin on ne veut pas entendre; ce n'est plus notre faute! Je n'ai pas ouï parler de troupes. Je vous écris en l'air.

Agréez mes sentiments de considération.

H. MONOD.

Même adresse.

Lausanne, le 23 juin 1800.

Citoyen !

Permettez que je vous demande un service :

Je suis nanti d'un mandat de la Trésorerie du . . . . . juin sur la Caisse cantonale du Léman. Ce mandat est payable le . . . . . novembre prochain ; il est de 3025 L., 3 batz, 3 rapp. Le Receveur-Général l'a accepté en ces termes : *vu bon pour être payé à son échéance par la Caisse Cantonale.*

La personne à laquelle il appartient, désirant avoir en place ou du comptant, ou du bon papier sur Paris, voudrait le faire escompter. On lui a dit que le citoyen Ochreutner acquéreur d'un bien national se chargerait peut-être de cet effet, moyennant l'escompte. Veuillez, je vous prie, lui en parler. Le citoyen Marcel doit lui avoir écrit à ce sujet ; il n'aurait qu'à lui répondre. Pardonnez l'embarras. Rien de nouveau que le triomphe de nos amis : espérons que cela *ira mieux : tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.* Mon départ d'ici est fixé à jeudi, et pour Paris dès que mes six mois seront écoulés.

Tout à vous. LAHARPE.

---

LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
CANTON DU LÉMAN  
DISTRICT DE MORGES  
COMMUNE DE MORGES

Le 28 novembre 1800.

Le citoyen B. J., Administrateur a payé aujourd'hui au sous-signé, la somme de huitante-cinq francs 10 k. pour sa quote-part de la contribution réquisitionnelle du trois pour mille, ordonnée par arrêté de la Chambre administrative, en date du 21 octobre 1800, et destinée au paiement des fournitures faites pour les troupes Françaises.

COMTE, percepteur.

LIBERTÉ ÉGALITÉ  
CANTON DU LÉMAN  
DISTRICT DE MORGES  
COMMUNE DE LONAY

Le 28 avril 1800.

Le citoyen J. Administrateur a payé, aujourd'hui, au sous-signé la somme de deux livres, 2 batz, 5 rapp. pour sa quote-part de la contribution réquisitionnelle du trois pour mille, ordonnée par Arrêté de la Chambre Administrative, en date du 21 octobre dernier et destinée au paiement des fournitures faites pour les troupes Françaises.

BRIÈRE, agent national.

---

Aubonne, le 25 mai 1801.

Très cher citoyen, à mon retour de Genève hier au soir, j'ai trouvé une lettre de notre ami Monod. Je me serais fait un plaisir de vous la porter, si mes affaires me l'eussent permis ; je vous l'envoie sous ce pli, son intention étant qu'elle soit communiquée aux *amis sûrs* ! Vous connaissez, sans doute une partie de son contenu ; mais, elle paraît renfermer quelques considérations et des avis, qui ne sont point à négliger pour les hommes sages qui aiment leur pays, et qui avec la conservation des principes, veulent l'établissement d'une administration qui rende au beau Léman la paix, la prospérité, le bonheur ! Vous êtes, mon cher concitoyen, du nombre de ces hommes rares et précieux qui veulent fortement le bien de leur patrie, sans vues particulières. Il est donc essentiel, très instant que, vous, Pidou, les Secretan, et quelques hommes instruits se voient, se concertent, pour préparer les choses, et choisir les hommes propres à l'exécution au moment du besoin. C'est vous en dire assez sur ce point ; au surplus, prenez copie de

la lettre, si cela vous convient ; vous priant de me la retourner par le premier courrier et mieux encore, de venir manger notre soupe lundi prochain ; vous feriez fête à notre ami Grivel, à nos dames, à l'écrivain en particulier qui vous salue cordialement.

MURET-GRIVEL.

---

Au citoyen J. ci-devant Administrateur du Canton du Léman  
à Morges.

Nyon, le 19 décembre 1801.

Cher concitoyen !

Aussitôt que j'appris, que le premier Consul se proposait de se rendre à Lyon, j'écrivis à Pidou, qu'il me paraissait d'une utilité majeure d'y envoyer une personne de confiance, connue de Verninac, et qui pût se présenter sans aucun caractère officiel. Je n'en ai reçu aucune réponse, non plus que sur les papiers de Laharpe, dont les détails sur la manière dont ils ont été expédiés à Paris, m'importeraient beaucoup. Je continue à penser, que l'envoi d'une personne possédant les qualités requises ci-dessus, peut être très utile. nonobstant le bruit qui court à Genève, que ce n'est plus Bonaparte, mais Berthier qui se rend à Lyon. Je ne verrais au contraire dans ce changement, qu'une plus grande facilité de *communication*. Aussitôt après la réception de votre lettre, je me suis rendu chez Reverdil, et nous sommes tous deux tombés d'accord sur l'envoi, et d'entrer pour notre cote-part dans le train qu'il occasionnera. Je pense que Muret serait très propre à cette mission, sous tous les rapports.

Il serait nécessaire de communiquer cette démarche à Ustery, qui peut facilement en donner connaissance aux membres de la Diète : — Pidou communique directement avec lui.

R. a été reçu chez le Ministre T., sans en recevoir d'autre titre que celui de citoyen. D. n'a pas pu obtenir la présentation . . . . . De Bons, qui est ici, aura le plaisir de vous voir demain.

Je vous prie, cher concitoyen, de me communiquer vos idées et celles de nos amis communs.

Je vous salue et vous embrasse cordialement.

LAFLECHÈRE-BEAUSOBRE.

---

Au citoyen J., à Morges.

Lausanne, 19 décembre 1801.

Mon cher concitoyen !

Je vous ai attendu inutilement chez le citoyen Secrétan-Forneret, où s'est rendu Secretan docteur : il paraît que vos affaires ne vous ont pas permis de vous rendre ici, ce que j'aurais cependant fort désiré. Votre lettre me disait en dernier résultat : Si vous ne faites pas ce que nous pensons convenable, vous serez responsable de tout ce qui pourra nous arriver de mal ! Je vous avoue que ce langage adressé à un homme, qui a peu fait sans doute, mais qui a fait cependant tout ce qu'il a pu depuis quatre ans, et dont vous ne pesez peut-être pas assez les circonstances particulières, m'a paru dur ; le style de ma lettre a pu s'en ressentir. Bonaparte n'ira point à Lyon, au moins pour le moment, et Verninac n'a point quitté Berne ; vos projets ne peuvent donc avoir d'exécution maintenant. En attendant, des affaires de famille me rappellent à Vevey, où d'ailleurs ma présence pourrait ne pas être inutile : j'y verrai Chavannes qui arrive de Paris, et qui pourra me donner des renseignements plus que nul autre ; car il est au fait. Je ferai en sorte d'abrégé autant que possible mon séjour à Vevey : nous nous verrons à Morges et si avant cela il arrivait quelque chose d'important, je vous prierais de m'en écrire. J'ai reçu

des lettres d'Ustery qui ont été ouvertes ; je suis observé plus que jamais ; prenez des précautions pour m'écrire. Je joins ici une lettre d'Ustery à Lafléchère, qui a été ouverte aussi : Je connais le cachet dont on s'est servi pour recacheter ; cette lettre doit être envoyée à Lafléchère avec quelques précautions de sûreté.

Recevez mes salutations empressées.

J. MURET.

---

Au citoyen J., à Morges.

Berne, 11 mai 1802

Mon cher concitoyen.

J'ai écrit à Muret le sept courant, une lettre que je le priai de vous communiquer, étant censée écrite a vous autant qu'à lui. J'espère qu'il l'a fait : je n'ai pas eu dès lors de ses nouvelles, ce qui me surprend. Placés comme vous l'avez été, juste au milieu de la bagarre, j'attendais qu'il m'en enverrait des détails encore plus intéressants, qu'aucun autre de mes correspondants. J'eus avant-hier une lettre de Lafléchère et une de Lambert, qui m'instruisent de ce qui s'est passé chez eux, c'est-à-dire dans leurs districts. Je lus une partie de ces lettres, ainsi que celles que j'avais reçues de Lausanne, au Petit-Conseil où j'avais été appelé. J'eus regret de n'en avoir point à lire de Morges. On s'arrache ici, comme vous pensez bien, les nouvelles du Léman ; on va les uns chez les autres ; on s'arrête dans les rues... Hé bien ! que vous mande-t-on ? etc. J'espère, que lorsque vous aurez reçu cette lettre, tout sera un peu calmé, et que les insurgés auront mis bas les armes. Il ne leur restait guère autre chose à faire après la lettre de Vernin au Petit-Conseil. Nous n'aurions jamais osé croire à une



déclaration aussi catégorique ; c'est véritablement comme un seau d'eau froide qu'on leur a jeté sur la tête. Qu'il est fâcheux, qu'on ait fait cette levée de boucliers dans cette circonstance, pour nous ôter ici tout poids et tout crédit ! Le général Amey, cantonné à Fribourg, écrivait l'autre jour à Montrichard, que tout y était tranquille hormis à Font et à Chables, où *ces écervelés du Léman* ont fait une incursion. Voilà, mon cher concitoyen, le renom que nous avons.

J'ai bien reçu votre lettre du 5 courant, mais les choses se sont bien aggravées depuis ; ce n'était là encore que le début. J'ai remis un exemplaire de votre rapport à Füssly, un autre à Kuhn : et le troisième à Souter.

Je me réfère de nouveau à ma lettre du sept mai, que Muret vous aura lue. Je vous en conjure tous les deux : qu'on aille de tous les districts auprès de Kuhn, qu'on lui parle, qu'on lui écrive, qu'on empêche qu'il ne soit circonvenu par la clique nobiliaire. J'ai de fortes raisons de croire qu'il l'est déjà sur quelques points : ces gens-là sont comme des serpents ; ils se reptent et sont là quand vous les croyez bien loin : Kuhn a fait son premier voyage avec Monsieur Constant d'Hermanches beau-fils du Préfet ; et son second avec Monsieur de Crousaz, neveu de ce même Préfet ; bon moyen pour arriver bien instruit ! sans compter ceux qui l'auront attendu à sa descente de voiture, complimenté, choyé, flatté, etc. Encore une fois soyez alerte ! Parlez-lui surtout de ce grand arbre qui nuit à notre *courtil*, et que nous voudrions qu'on déplaçât, pour y en substituer un autre dont l'influence fut moins maligne. Qu'on ne fasse pas une égratignure à cet arbre, qu'on ne lui enlève pas une feuille : mais qu'il cesse de nous ombrager, de nous dominer.

Adieu, mon cher concitoyen, je vous embrasse de tout mon cœur.

A. PIDOU.

P. S. Communiquez ma lettre à Muret, mais à lui seul.

---

Citoyen J., Suppléant de la Chambre Administrative, Morges.

Paris, le 9 prairial, an 10  
29 mai 1802.

Je profite mon cher compatriote, de l'occasion du citoyen Veret de Nyon, qui part demain avec le courrier, pour vous accuser réception de votre lettre, et vous écrire un peu plus en liberté en attendant que je puisse vous causer. Très obligé de tous les détails que vous me donnez : il est sans doute très possible, que toutes les sottises qu'on a faites, aient été jusqu'à un certain point soufflées. Car, malgré les explications toutes naturelles qui sautent aux yeux et que vous avez parfaitement développées, on peut accuser de *tout* ceux qui ne respectent *rien*, ceux qui au moment où ils vous caressent le plus, vous étouffent tout-à-coup et s'apitoient sur votre mort. Or sous aucun régime, ce système ne fut suivi avec plus de fourberie. Cependant il faut bien se garder de se décourager par cette conviction : il faut agir au contraire, comme persuadés que l'on tiendra exactement les belles promesses qu'on ne cesse de faire et qui ont encore été *réitérées depuis peu* ; il faut se hâter de s'organiser, il faut se montrer fermes ; c'est encore un avis que l'on a donné ces jours-ci, dont il faut profiter, et il ne faut pas paraître s'inquiéter des faits qui pourraient n'être pas à l'unisson des paroles. Ainsi, Verninac a été fort désapprouvé pour sa lettre ; on s'est fâché hautement en présence d'envoyés étrangers, de ce qu'il s'avisait de s'entremettre ; il devait savoir, que le Gouvernement Français ne se mêlait en rien de ce qui se passait dans l'intérieur des autres Etats, etc., etc. Je vous garantis que cette comédie a été jouée, comme s'il n'y avait de jugement que dans une tête, et que tout le reste ne fût qu'un tas d'oisons. A bon compte, Verninac par sa maladresse a dû être rappelé à l'ordre ; heureusement qu'il y a sur le tapis, quelque chose qui lui donne des amis fort adroits qui ont laissé passer l'orage et l'ont ramené. Il sera cependant fort désapprouvé ; mais l'on ne doit pas s'en inquié-

ter, car si l'on sait être prompt, ferme et adroit, il y a encore espérance de salut. On a donné l'avis en conséquence, j'espère qu'on le suivra : au reste, que tout ce que je vous dis, reste entre nous ! Les sottises que l'on a faites, ont fourni un beau prétexte pour nous charger de troupes. Il faut savoir supporter ce malheur : tant qu'il ne sera question que d'argent, il faut être patient : si les troupes sortaient des bornes, il ne faut constater que les excès un peu majeurs et se plaindre avec fermeté et dignité, sans morgue ni raideur ; il faut prouver qu'on sait souffrir, qu'on ne sait pas être vil. Quand on parle dans ce sens, on finit toujours par se faire écouter bon gré, mal gré. D'ailleurs, mon cher concitoyen, dites bien à ceux qui ne peuvent pas supporter quelques années de peines et qui pour les éviter voudraient se réunir, qu'ils ne connaissent guère ce grand théâtre. Veulent-ils pour la plus petite misère, être obligés de courir ici, veulent-ils y languir plusieurs mois, y dépenser un argent effroyable, et s'ils n'en ont pas à donner pour obtenir ce qu'ils désirent, s'en retourner comme ils sont venus ? Que dis-je, comme ils sont venus ? et leurs dépenses, et les mœurs de Paris rapportées chez nous ! Ce seul malheur équivaut tous les avantages qu'on pourrait espérer d'ailleurs, et combien d'autres maux à côté de ce premier que je suis à portée de voir ! Prêchez donc à chacun patience et espérance ; celui qui en a le plus, finit par obtenir ce qu'il veut. Mais enfin, si après avoir épuisé cette provision de patience et d'espérance, nous n'obtenons pas la liberté après laquelle nous courons et qui mérite bien quelques années de sacrifices, le pis-aller sera d'en venir à cette réunion : au lieu que si nous y venons à présent, nous ne pourrons plus revenir en arrière, si le changement des circonstances nous le faisait désirer. Or, que les circonstances ne changent pas ? j'en suis fermement convaincu, elles peuvent encore subsister quelque temps ; mais si l'on suit la même marche, on ne paraît pas croire généralement, qu'on puisse soutenir cette marche longtemps ; on va trop grand train, chacun en est également fatigué, tous s'accordent sur ce point ; si on était aussi bien d'accord sur les autres points ce serait déjà fini. Quant à nous, il est important de tâcher de prendre une assiette : pour cela il faut travailler

à consolider le Gouvernement, à rallier, à pallier ses fautes ; à le faire en un mot marcher de manière qu'il puisse rester ferme, s'il arrivait quelque secousse tendant à le renverser de nouveau ; car si on doit tout espérer, il faut en même temps prévoir le pire. J'avais vu le projet de Constitution avant qu'il fût renvoyé, car quoiqu'on ne doive s'ingérer en aucune manière dans ce qui se passe chez son voisin, vous pensez bien que c'est bon pour le propos et non pour la réalité : je crains bien que ce projet ne donne trop de nerf au pouvoir exécutif pour vexer les individus, pas assez pour faire marcher les autorités cantonales ; mais il est inutile de rien dire là-dessus.

On me demanda dans le même temps, si je pourrais donner une liste d'hommes propres à être placés à la tête de nos affaires ; je crus devoir saisir cette occasion pour ajouter quelques mots ; et voici la note que je fis, qui a été remise :

« Il est peut-être moins difficile de donner une bonne Constitution à l'Helvétie, que de trouver des hommes qui *veillent* » ou qui *puissent* la faire marcher.

» Pour qu'ils le *veillent*, il faut que leurs idées se rapprochent des principes de cette Constitution ; autrement ne fût-ce que par amour-propre, ils l'entraveront. »

N. B. J'étais bien aise d'insister là-dessus, parce que j'avais soutenu la même thèse dans une lettre que j'écrivis, lors de l'amalgame qu'on voulut faire avec Reding, et le fait venait de prouver que j'avais eu raison.

« Pourqu'ils le *puissent*, il faut deux choses :

» 1<sup>o</sup> Qu'ils soient assez modérés pour être impartiaux et ramener ainsi tout doucement les partis : qu'ils soient assez fermes pour ne pas craindre ces partis et pour savoir les comprimer . qu'ils soient assez adroits pour ne pas heurter de front les intérêts divergents des diverses parties de l'Helvétie, et pour flatter l'orgueil national, en paraissant indépendant, et tout en laissant au Gouvernement Français l'influence qu'il doit avoir, peut-être pour l'avantage des deux nations.

« Mais où trouver des hommes qui réunissent ces qualités ?

N. B. J'indiquai ici ceux que je croyais en approcher le plus, puis j'ajoutai :

« Enfin dans la supposition qu'on ait des hommes qui con-  
» viennent, si l'on veut qu'ils *puissent* faire marcher la Consti-  
» tion, il faut :

» 2<sup>o</sup> Leur en donner les moyens. Et d'abord, tant qu'ils  
» seront à Berne, ils seront tellement sous l'influence des  
» Bernois, de leur argent et de leurs intrigues, qu'ils ne peuvent  
» être les maîtres. Ensuite qu'il soit permis de le dire, si l'on  
» laisse aux Commandants Français prendre le ton que la plu-  
» part on eu, si le Gouvernement Français lui-même ne cherche  
» pas à relever plutôt qu'à avilir le gouvernement Helvétique,  
» mit-on un ange à la tête de celui-ci, jamais il ne s'attirera la  
» confiance ; et la Suisse qui après trois siècles de paix et de  
» faveurs de la part de la France, n'avait pu acquérir que de  
» l'aisance, redeviendra dans une vingtaine d'années la plus  
» misérable province de l'Europe. »

On lut tout, mais on ne fit de remarques que sur les indi-  
vidus désignés ; j'ignore si le reste aura produit quelque effet.

Est-il vrai qu'on désarme les paysans ? c'est, je crois, une  
fausse mesure. Allez-vous toujours quelquefois à Lausanne ?  
Je vis dernièrement de Loys qui me dit avoir diné avec vous à  
Epenay peu avant son départ. Je compte partir sur la fin de  
juin . . . . J'attends Laharpe dans quinze jours ou trois se-  
maines : il me disait : « Sans le climat, non-seulement je ne  
» quitterais pas, je tâcherais encore d'attirer ici tous mes amis  
» et tous ceux qui aiment la liberté ; ils verraient qu'on pré-  
» pare tout avec maturité et sagesse pour établir cette liberté,  
» ce qui n'est pas l'affaire d'un jour ; il n'a pas tenu à lui qu'on  
» s'entendit, et il n'a pas tenu à lui que la chose n'allât là-bas.  
» Malheureusement, il paraît que l'on marche en sens inverse ;  
» il a été donc difficile d'aller ensemble. Que de belles choses  
» on eût faites sans peine et sans efforts ! tandis qu'on se  
» donne tant de peine pour faire des choses qui ne sont pas  
» belles. » Vous aurez des étalages pompeux de votes pour le  
Consulat à vie : le vrai est qu'ici il n'y en a que sept à huit  
mille : si d'ailleurs, vous jugez par ce que disent les papiers,  
vous êtes souvent bien loin de la réalité. Je vous suis très

obligé de la complaisance que vous avez eue d'écrire à Monsieur votre fils . . . . .

H<sup>i</sup> MONOD.

---

Lausanne, le 6 juin 1802.

Mon cher concitoyen !

J'ai reçu à la fois vos deux lettres des 2 et 4 courant. La première m'a été renvoyée de Berne. où je suis fâché de ne m'être plus trouvé pour appuyer autant que j'aurais pu, le mémoire du citoyen Muret.

En réponse à ce que vous me dites sur la Constitution, je puis vous assurer qu'il est très vrai, qu'elle a été conseillée par les Notables à *l'unanimité* ; et que leur Délibéré à ce sujet est bien tel que vous le voyez transcrit en tête de cet acte. Personne ne peut mieux le savoir que moi, puisque c'est moi-même qui ait rédigé ce Délibéré. Et véritablement, vu l'urgence de ces circonstances et la difficulté d'accorder tant d'opinions divergentes, la Constitution me paraît encore assez *passable*, pour qu'aucun Notable n'ait à se repentir d'y avoir donné son assentiment. Elle est vingt fois meilleure, que nous ne devions nous y attendre. Muret-Baron lui-même m'a écrit qu'il en était *très content*. La Diète est périodique ; le nombre de ses Membres est proportionné à la population ; ses séances sont publiques ; nous conservons le Pays-d'Enhaut, Romand ; nous acquérons la propriété des Dîmes et des Censes, et par là la faculté de traiter cette affaire *convenablement*, et d'accorder toute facilité à nos Décimataires pour le rachat ; les Domaines Nationaux, sauf une partie aliquote de leur produit, nous sont délaissés ; le Pouvoir Exécutif, vous en convenez vous-même, est conforme aux bons principes, qui dans ce projet se trouvent réalisés pour la *première fois*. N'est-ce donc rien que tout cela ?... Quant

au *Titre additionnel* sur la *mise en activité de la Constitution*, les Notables n'ont point été dans le cas de le *conseiller* ou de le *déconseiller* ; il ne leur a jamais été soumis ; il a été ajouté depuis, et c'est apparemment ce qu'on a voulu indiquer par l'épithète *additionnel*. Ce titre, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, est postérieure à l'assemblée des Notables, qui a été dissoute avant qu'il fût composé. On proposa aux Notables, dans leur avant-dernière séance, de désigner 27 citoyens pour les places du Sénat. Ils s'y refusèrent ( mal à propos à mon avis et renvoyèrent la chose au Petit-Conseil, qui par là s'est vu forcé de faire lui-même cette désignation ; car encore n'est-ce qu'une désignation, l'acceptation seule du peuple la changera en une *nomination effective*.

Je pars cette après-dîner pour la campagne d'où je ne reviendrai que demain soir. Je verrai Lauther à mon retour et je lui lirai quelques passages de vos deux lettres.

Adieu, mon cher concitoyen ; recevez mes salutations cordiales et les assurances de mon dévouement.

A. PIDOU.

---

Paris, mercredi, ... décembre 1802.

Il y eut une première assemblée de la Consulte, il y eut vendredi passé huit jours. Elle fut présidée par le citoyen Barthélemy, sur une lettre du Premier Consul adressée aux députés des dix-huit cantons.

Il fut convenu le même jour que les membres de chaque canton feraient un projet de constitution pour leur canton.

Le Premier Consul avait chargé le ministre Stapfer de choisir dans la députation cinq citoyens des différents partis, lesquels lui seraient présentés dimanche.

Stapfer fit un discours dans lequel il démontra mathématiquement que nous étions tous également dignes et tellement

dignes, qu'il n'en était aucun qui méritât la préférence. Il la donna cependant à cinq oligarques ; comme si les ci-devant sujets ne faisaient pas un parti. Ce furent MM. Kuhn, Muller-Friedberg, d'Affry, Ruttiman et le brave Reinhard de Zurich.

Avant-hier lundi, il y eut à 2 heures une assemblée présidée par les quatre commissaires Barthélemy, Fouché, Røederer et Des Meuniers. Ils invitèrent les cinq députés à faire le rapport de ce qui s'était passé la veille à Saint-Cloud.

Ruttiman fit ce rapport et le fit très bien ; chacun de ses associés dit son mot. Røederer rendit justice à leur bonne mémoire ; il ajouta qu'étant mieux accoutumé au langage du Premier Consul, et ayant d'ailleurs fait des notes, à mesure que le Premier Consul parlait, il nous ferait lecture de ces notes ; qu'au reste cette lecture ne ferait qu'ajouter les couleurs à ce qui avait été rapporté. Ce qu'on nous a rapporté de cette conversation est vraiment étonnant. Il paraît que Bonaparte aime vaincre par la parole comme par l'épée. Il parla pendant près de deux heures, et confondit nos Messieurs par les principes, par les détails et de toutes les manières. Il parla de la Suisse comme s'il y avait toujours vécu. Voici quelques traits de son discours :

« Je comprends comment vous pouvez être heureux par le »  
» Fédéralisme ; je ne conçois pas, je n'ai jamais conçu que »  
» vous puissiez l'être par l'Unité.

» Vous n'êtes plus dans le temps où la Suisse étant au »  
» centre de l'Italie et de la France, l'Italie était divisée en 50 »  
» souverainetés ; où vos forces égalaient celles du duc de Bour- »  
» gogne. Les États du duc de Bourgogne ne font plus qu'un »  
» point presque imperceptible dans la carte de la France.

» La France a 500,000 hommes de troupes soldées, l'Autriche »  
» 300,000, la Prusse 200,000. Combien pourriez-vous en payer ? »  
» Dix mille, huit mille, six mille ! A quoi vous serviraient-elles ?

» Je ne serais cependant pas étonné, si quelqu'un de vous »  
» tenait encore pour l'Unité ; je sais que les montagnards sont »  
» têtus : je suis montagnard moi-même.

» Et votre Landamman, où le prendrez-vous ? Avez-vous un »  
» homme marquant et sur lequel s'arrête la confiance générale ? »  
» Si on le choisit à Zurich, on en sera jaloux à Berne ; si on le »  
» choisit Catholique, les Réformés en seront jaloux. Le peuple

» Français m'a cru digne d'être son premier magistrat; je ne  
» me sentirais pas assez fort pour être le Landamman de  
» l'Helvétie.

» Quant au Pays de Vaud, jamais la France ne permettra  
» qu'il soit assujetti, dût-il lui en coûter cinquante mille hom-  
» mes; le sang Vaudois est notre sang! Travaillez à donner à  
» chacun de vos Cantons la Constitution qui lui convient.  
» Faites surtout qu'elle soit durable; elle ne sera durable  
» qu'autant qu'elle sera agréable à la masse du peuple et qu'il  
» n'aura point à payer d'impôt; votre Gouvernement doit être  
» un Gouvernement de famille. Au reste, que les membres de  
» la Députatfon, collectivement ou individuellement, me fassent  
» parvenir toutes les notes, tous les mémoires qu'ils trouveront  
» à propos : je recevrai tout, je lirai tout; je ne demande qu'à  
» m'instruire de vos intérêts et ne désire que votre bonheur. »

Après avoir parlé comme s'il fût Suisse, il parla comme Premier Consul. Il se plaignit des Oligarques et de leurs vues, surtout de la dernière insurrection. Il a rapporté les débats du Parlement Anglais, dans lesquels un membre accuse le Ministère d'entretenir un agent à Constance et de chercher à rallumer la guerre.

« Au reste, a-t-il ajouté, persuadez-vous bien que je ne  
» souffrirai jamais qu'une Guernesey s'établisse entre la France  
» et l'Italie, et que les ennemis de la France gouvernent la  
» Suisse. »

Je vous écris rapidement; plusieurs traits aussi marquants m'ont échappé pour le moment. Un député de Senthis annonça n'avoir point reçu de mandat pour faire une Constitution à son Canton; il demanda du temps pour écrire, avoir une réponse, etc. Je pris la parole; je représentai que la Proclamation du Premier Consul au peuple Helvétique, avait annoncé l'objet et le but de la Députation : que chaque Canton avait dû y pourvoir, que la correspondance proposée pourrait être demandée par chacun; qu'au lieu de cela, rien ne se ferait qu'au bout d'un an. Que je devais à mon pays de le dire :

« Le Gouvernement actuel de la Suisse n'a la confiance d'aucun parti, et si le Canton de Vaud a pris les armes contre les insurgés, ce fut bien moins pour le soutenir que pour dé-

fendre sa propre indépendance. Nous ne soupçons que pour le moment, où ce Gouvernement n'existera plus. » Secretan parla, à peu près dans ce sens et pria les Commissaires d'exprimer au Premier Consul la reconnaissance des Vaudois. Bout de compte : lundi prochain une Assemblée, où chaque Députation présentera un projet de Constitution pour son Canton.

---

A Monsieur J., Morges, Canton de Vaud en Suisse.  
Paris, lundi 16.

Citoyen !

Hier, j'avais mis à la poste une lettre à votre adresse, lorsque je fus appelé à travailler à la Circonscription de nos soixante Cercles ; nous en remettons le projet aujourd'hui. Il paraît donc que notre Constitution est faite et qu'elle sera à peu près telle que je vous le disais hier.

L'on m'a dit des choses obligeantes sur le Mémoire et projet ci-joints, et entr'autres, que l'on en a adopté toutes les clauses ; mais que l'on y en a ajouté une vingtaine d'autres et singulièrement : « six Cantons Directeurs (le nôtre ne le serait pas) ; la Diète s'assemblerait alternativement dans le chef-lieu de ces six Cantons. En cas d'insurrection dans l'un des Cantons, le Magistrat de ce Canton s'adressera au Canton Directeur qui y pourvoira. La Confédération aurait les sels. » Tout cela est fort déplaisant, mais je n'en ai pas la certitude, et en tout cas, nous nous y opposerons de toutes nos forces.

Je me propose cependant de partir dans le courant de la semaine prochaine et vous salue cordialement.

CART.

---

MÉMOIRE *sur la Confédération Helvétique présenté par J.-J. Cart  
aux Commissaires du Premier Consul.*

L'indépendance d'une nation de cinquième ordre est une chimère.

Le Portugal, le Roi de Sardaigne, d'un ordre plus élevé, n'ont jamais été indépendants. Depuis que le Milanais a appartenu à la Maison d'Autriche, et que les forces des grands vassaux ont été réunies à la couronne, la Suisse n'a point été indépendante.

Elle le sera moins aujourd'hui. Elle avait une réputation, cette réputation est perdue; elle avait des trésors, ces trésors ont disparu; elle avait un sentiment de force, idéal sans doute, il ne lui reste que le sentiment de sa faiblesse et mille germes de discorde.

Les Suisses, sans doute, peuvent jeter des yeux rétrogrades sur une carrière militaire de quatre cents ans, contempler avec orgueil leurs drapeaux dans tous les moments, même dans les moments les plus orageux de la Révolution Française, et porter la tête haute. Mais ils doivent se préserver de ces souvenirs, trop propres à les distraire du véritable point de vue, c'est-à-dire de nos rapports avec les nations qui nous avoisinent.

Le projet de la réunion des divers Cantons de la Suisse en un seul faisceau et sous un même gouvernement, fut une suite de cette bévue; il devait séduire et séduisit les meilleurs citoyens.

Mais placée entre l'Autriche, la France, la République Italique, cette réunion renferme-t-elle un moyen de force préservatif? Pas du tout.

La Suisse, il est vrai, a 290,000 miliciens enrégimentés; mais le nerf de la guerre lui manque absolument : elle ne pourrait pas en solder 16,000 pendant quatre ans, ni les tenir en état de guerre. Ses forces nationales sont donc nulles à côté

de celles des grandes puissances qui l'environnent. Elle ne peut donc tirer aucun parti de son unité.

Le Gouvernement unitaire, comme qu'on l'organise, sera trop coûteux et trop faible au dedans; tout annonce qu'il deviendra très dangereux au dehors. Au premier égard, nous avons l'expérience : partout des Magistrats aussi inhabiles que leurs prédécesseurs, et c'est beaucoup dire; partout des agents, partout une armée d'écrivailleurs, des impôts sans cesse renaissants; la loi respectée ici, méprisée là; dans tous les Cantons des murmures, des plaintes, des prises d'armes : cet état de choses ne pouvait pas durer; il est cruel que des unitaires obstinés travaillent à le consolider, à le faire renaître.

Une autre série de troubles nous menace dans l'état d'unité. La Suisse étant placée dans une situation malheureusement trop propre à la guerre et qui intéresse toutes les puissances, ayant beaucoup d'hommes, et peu de terres à cultiver,... l'habitude d'employer ses ressortissants au service des puissances voisines deviendrait cent fois plus active sous une Autorité Centrale ou Unitaire. N'est-il point à craindre que cette autorité ne remplisse de gré ou de force le rôle que les Rois de Sardaigne ont toujours joué dans les guerres d'Europe? que l'une ou l'autre des puissances ne l'oblige à y prendre part? que l'argent, ce grand stimulateur, n'y soit employé, et que nos Magistrats Unitaires ne deviennent marchands en gros de cette denrée, que trop souvent nos Magistrats Fédérés vendirent en détail? Je prie que l'on veuille y réfléchir.

Nul doute que l'Angleterre surtout n'eût une grande part à ce commerce, car elle est commerçante; et, qu'à force de guinées, elle ne tâchât de l'accaparer, car elle connaît les règles du monopole. Depuis la guerre de la Succession, ce n'est qu'avec de l'argent que l'Angleterre a pris part aux guerres continentales, ou qu'elle les a allumées. Les intrigues de Wickam en Suisse, en 1796 et 1797, sont bien connues; celles de Moore à Constance sont dévoilées. Il est donc évident que le Ministère Anglais cherche un autre Turin, ou même une Guernesey en terre ferme, et qu'il aspire à la fonder en Suisse : des meneurs s'enrichiront, le peuple sera écrasé.

Ces vues, ou plutôt ce résultat, sont bien propres à inspirer

des craintes à l'homme qui, chérissant son pays, ne voit son *bonheur* que dans une neutralité absolue et dans la paix, et de *moyens* que dans sa petitesse même et dans son obscurité.

L'on ne met point en doute la probité et le patriotisme de la majorité des unitaires; mais leur système est si effrayant, qu'il importe de faire connaître leurs vues.

Désespérant de faire jamais agréer leurs projets favoris, ils proposent des mesures mitoyennes, au moyen desquelles, petit à petit et profitant des occurrences, ils pourront y revenir et l'exécuter.

C'est ainsi qu'ils veulent abandonner à la Confédération, soit à la Diète, non-seulement la guerre, la paix et les relations extérieures, choses convenables; mais encore les monnaies, les postes, les péages, le droit de timbre, les arsenaux, et même la formation et la disposition d'une troupe soldée de 2,000 hommes, plus ou moins, sous le titre de Gendarmerie Nationale. Et comme l'administration de ces choses exige un corps permanent, la Diète nommera une Commission de neuf membres soit à cet effet, soit pour veiller à l'exécution de ces lois.

Ce Corps permanent sous le titre modeste de *Commission* est donc le grand secret, la pierre du coin sur laquelle on bâtira de nouveau le système unitaire, aussitôt que l'occasion en paraîtra favorable.

Pour déjouer ce plan, et toute oligarchie à part, l'on doit se rapprocher autant que possible de l'ancienne Confédération: celle-ci n'avait en commun ni revenus, ni arsenaux, ni troupes soldées, ni surtout aucun *Corps politique permanent*, et nulle part, aucun Ministre diplomatique; l'on ne s'en est pas mal trouvé.

Les sept personnes qui composent la délégation du Pays de Vaud étaient Unitaires. La lettre du premier Consul aux députés Helvétiques, le rapport de la Conférence avec cinq d'entre eux, et les derniers événements en Suisse, semblaient les avoir réunis au système de Fédéralisme et même d'un Fédéralisme complet.

Des retours posthumes sur cette chimère de force unitaire, la crainte surtout, que le système fédéraliste réclamé à grands

cris par les oligarques, ne soit un piège et un acheminement à une aristocratie quelconque, en ont ébranlé quelques-uns, et les ont intimidés tous.

Il paraît cependant impossible, que jamais cette affreuse oligarchie soit rétablie, que jamais la petite bourgeoisie d'une petite villette exerce de nouveau la souveraineté sur une contrée quelconque de la Suisse; que les bourgeois de Berne ou de Zurich conservent aucun privilège exclusif, et qu'ils puissent à leur gré arranger leur basse-cour; le Premier Consul en a donné l'assurance, et sa parole est sacrée.

Il reste donc essentiellement à se préserver, soit des attributions trop étendues que les unitaires veulent donner à la Confédération, soit surtout de la permanence d'un corps quelconque agissant en son nom.

C'est dans ce sens que le soussigné a présenté à ses collègues du Canton de Vaud le projet suivant de la Constitution Fédérative; mais comme en même temps qu'ils en ont adopté les bases essentielles, quelques-uns ont adhéré au plan d'une *Commission permanente*, il a l'honneur de présenter ce projet et ses motifs aux citoyens commissaires du Premier Consul.

## PROJET

Chaque Canton de la Suisse exerce dans l'enceinte de son territoire tous les droits de la souveraineté, à l'exception de ceux que, pour leur mutuelle défense, ils mettent en commun à forme de la présente convention.

Ces Cantons sont l'Argovie, etc. (La série selon l'ordre alphabétique.)

Les Cantons sont représentés par une Diète générale.

Chaque Canton députe annuellement et à ses frais, des membres à la Diète, mais non au-dessus de trois.

Les votes se comptent, non en raison du nombre des membres de l'Assemblée, mais en raison de la population de chaque Canton et selon la table ci-après.....

La première assemblée de la Diète aura lieu à Lucerne le...

Elle choisit dans son sein et au scrutin secret, un prési-

dent et un secrétaire; ceux-ci ne seront pas du même Canton ils seront un an en place.

La Diète conviendra dans sa première session : 1<sup>o</sup> Du lieu et de l'époque de ses assemblées futures; 2<sup>o</sup> Du lieu et du dépôt des archives de la Diète, et de la manière de ce dépôt.

Les séances ordinaires et annuelles de la Diète ne dureront pas au-delà de quinze jours.

La Diète sera extraordinairement convoquée sur la demande d'un des Cantons, et selon les occurrences par le président en fonctions.

Aucun Canton ne pourra faire une alliance plus particulière avec un ou plusieurs Cantons.

Aucun Canton ne peut faire une alliance étrangère. — Cette faculté, ainsi que toutes les relations extérieures, appartient exclusivement à la Diète.

Le président de la Diète reçoit les dépêches des puissances étrangères; il en accuse la réception pure et simple; il les communique incontinent à tous les Cantons.

En cas de guerre, chaque Canton devra fournir son contingent d'après la règle de proportion relative à sa population, et telle qu'elle sera établie à la première session de la Diète.

A cette Diète seule appartient le droit d'appeler en tout ou en partie, les contingents des différents Cantons, dans le cas où la sûreté de la Suisse serait menacée, et d'en disposer.

Cette évocation ne sera jamais partielle, mais la même pour tous les Cantons, de manière que l'entier contingent de chacun d'eux, ou une part de ce contingent et la même pour tous, sera toujours appelé dans le même temps.

Aucun des Cantons ne peut fournir un ou plusieurs régiments, ou des hommes de guerre, à une puissance étrangère, sans le consentement de la Diète.

La Confédération Helvétique n'a aucune troupe soldée en temps de paix.

Tous les cantons ont les mêmes couleurs et le même sceau, distingués seulement par le nom de chaque Canton, écrit sur son sceau ou sur ses couleurs.

Les citoyens de chaque Canton pourront importer dans tout autre Canton et en exporter les denrées et productions natu-

relles et industrielles des différentes parties de la Suisse, sans être tenu au paiement d'aucun péage.

La Diète règlera le titre, le timbre et le poids des monnaies d'une manière uniforme pour toute la Suisse; chaque Canton battant monnaie devra s'y conformer.

Un Suisse peut s'établir dans toutes les parties de la Suisse, y exercer son industrie et son commerce, comme pourrait le faire le citoyen du Canton même : il y devient citoyen actif au bout d'un an de résidence.

Tout citoyen d'un Canton ayant à réclamer civilement contre un citoyen d'un autre Canton, devra l'actionner devant le juge de son domicile.

Tout homme prévenu d'un délit et se réfugiant dans un autre Canton, doit être livré aux magistrats du Canton où le délit aura été commis.

La Confédération Helvétique garantit à chaque Canton sa Constitution, son indépendance, et l'intégrité de son territoire.

Le Premier Consul sera prié de vouloir bien être arbitre des difficultés qui pourraient s'élever entre certains Cantons, par l'exécution immédiate de la Constitution.

Ce qui étant en règle, et pour la suite, tout désaccord entre les Cantons sera soumis à la négociation et au jugement de la Diète, les députés des Cantons contendants s'étant retirés de la salle des séances : la Diète pourra employer les armes pour contraindre la partie qui ne se soumet pas à la prononciation.

---

Au citoyen avocat Bourgeois, Morges, Suisse

Paris, lun

Mon cher concitoyen,

Il faut aussi que je vous dise deux mots faisant suite à ma lettre de vendredi, adressée à . . . . .

Les deux commissions réunies ont eu hier une conférence avec le Premier Consul. Elle a duré cinq heures, pendant lesquelles Bonaparte a essentiellement parlé, et toujours d'une manière étonnante. Il a également blâmé les œuvres du 28 octobre, celles du 17 avril, la dernière insurrection, et la lâcheté de cet affreux gouvernement ne comprimant pas l'insurrection et se laissant chasser de Berne.

« L'on a prétendu, a-t-il dit, que je désirais la réunion de » la Suisse ou d'une partie de la Suisse : l'œuvre ne m'en aurait » pas été plus difficile que ma médiation.

» Toutes les gorges de la Suisse sont ouvertes du côté de la » France, et resserrées du côté de l'Allemagne : la nature » indique votre politique; elle doit être d'aller avec la politique » de la France; vous ne pouvez exister que par ce moyen. »

Quant à la discussion sur les détails, je ne puis pas vous en dire beaucoup pour le moment; mais voici quelques amendements que nos sollicitations ont produits.

1<sup>o</sup> Le célibataire exclu d'abord dès 20 ans, ne le sera plus que depuis 30; 2<sup>o</sup> selon le premier projet, nul ne pourrait être citoyen actif dans un cercle, qu'autant qu'il serait bourgeois dans ce cercle : maintenant il suffira qu'il soit bourgeois dans le Canton, ce qui réduit cette condition à zéro; 3<sup>o</sup> l'habitant nommera à la municipalité, comme le bourgeois.

Ces Cantons Directeurs sont bien choquants, et pourtant ce diable d'homme nous convainc presque : « Si l'on y appelle les nouveaux Cantons, et non les plus anciens (les petits), ceux-ci seront au désespoir; si l'on y appelle les petits Cantons, ils amèneront le trouble; de là le *mezzo termine*, qui d'ailleurs ne vous expose point; le Grand Conseil seul peut en réclamer l'usage, et ce Grand Conseil sera nécessairement démocratique. »

Lausanne est déclarée notre capitale : j'en suis fâché; il convient qu'elle le soit de fait, et non exclusivement de droit. Je doute d'ailleurs qu'elle y gagne; car nous serons d'autant plus circonspects dans la nomination aux magistratures.

Il paraît que nous aurons une assemblée générale, qu'elle sera la dernière, et que la masse de la députation pourra se

retirer; la Commission restera cependant pour régler diverses affaires de détail.

Reinhard demanda hier au Premier Consul l'élargissement des prisonniers d'Arbourg; le Premier Consul le regarda fixement et ne lui fit aucune réponse.

Je vous salue cordialement.

CART.

---

Citoyen J., ci-devant banneret à Morges, Canton de Vaud  
en Suisse.

Paris, le 28 nivôse l'an 11.

18 janvier 1803.

J'avais reçu vos différentes lettres, mon cher concitoyen, et encore hier celle sur la menace de désarmement. Quoique je ne vous aie pas répondu, parce que je n'en avais pas le temps, j'ai fait de ce que vous m'avez dit, tout l'usage que je pouvais en faire. Mais en général, on se fait dans notre pays une très fausse idée de ce qui se passe dans celui-ci, et quand on croit qu'il n'y a qu'à parler pour être entendu, on se trompe fort. On ne peut trop se dire et se répéter, que nous sommes si petits sur ce grand théâtre, que si on s'y occupe de temps en temps de nous, c'est comme l'on s'occupe, dans une immense ferme, de quelques chétives volailles qui peuplent un coin de basse-cour. Je vous invite à venir voir, et vous me direz au retour si vous tenez toujours si fort à l'idée de réunion.

Cependant, mon cher concitoyen, malgré ce que je vous dis, nous avons beaucoup à nous louer de la manière dont nous avons été accueillis, et dont toutes nos idées, toutes nos notes qui ont été en assez grand nombre, ont été reçues; mais n'en concluez pas que pour cela tout soit admis. Je crains fort, par

exemple, qu'on n'adopte pour le gouvernement fédéral, certains articles contre lesquels je n'ai cessé de réclamer. Je vous citerai entre autres celui des sels, qui a fourni de ma part matière à plusieurs visites et à trois fortes notes; mais il est telle compagnie, à laquelle ce qui nous convient, ne convient pas, et dont l'intérêt pourrait bien être écouté plus que le nôtre.

Un autre article peut-être plus majeur, est l'établissement de Cantons Directeurs, qui pourrait dans les commencements nous faire du mal. Vraisemblablement, aujourd'hui l'affaire va se décider, et je doute que ce soit conformément à mes représentations. Au surplus, notre organisation cantonale est, je pense, autant que décrétée : ce qui vous étonnera, c'est que ses bases sont infiniment plus démocratiques que nous n'eussions osé le demander; elles sont de l'invention du Médiateur, et vraiment en temps ordinaire, je les croirais très bonnes : dans le temps où nous sommes, cela nous donnera un régime turbulent, une majorité et une minorité très prononcées.

Voici en gros ce que c'est : Division du Canton en soixante Cercles, formant chacun le ressort d'une justice de paix et d'une assemblée primaire. Chaque assemblée de cercle nomme au Grand Conseil du canton un député pris dans son sein, et trois hors de son enceinte dans le reste du Canton : de ces trois derniers, deux doivent avoir une propriété au moins de 20,000 francs, l'autre doit être âgé au moins de 60 ans : ces trois députés qui pour les 60 cercles forment 180, sont éliminés les  $\frac{2}{3}$  par le sort; le  $\frac{1}{3}$  restant forme avec les 60 députés des cercles un Grand Conseil de 120 membres, qui choisit dans son sein un Petit Conseil de 9 membres. Le Grand Conseil ne siège qu'un mois par an; il est 5 ans en charge, mais les députés qui seraient nommés par 31 cercles le seraient pour la vie.

Telle est en gros l'idée qu'ils auraient tout à coup présentée, et qui paraît avoir prévalu sur la nôtre qui d'entrée avait été accueillie. Ce que vous me dites sur les bourgeoisies ne peut être admis, parce qu'on veut conserver les biens communs, et on a raison : j'avais présenté un autre projet qui conservait les biens communs et anéantirait les bourgeoisies;

on a prétendu que ce serait anti-populaire, ce qui ne m'inquiétait pas.

Le Consul prend un autre biais : il décide que tout citoyen domicilié depuis un an, qui paiera une rente dont le minimum sera de 6 livres et le maximum n'est pas encore fixé, jouira de tous les droits de la bourgeoisie; sauf à lui, à payer le capital de la rente, s'il veut être bourgeois et non usufruitier. Suivant toutes les apparences, nous ne tarderons pas à avoir une assemblée générale dans laquelle, sans doute, chacun recevra son paquet; après quoi, nous pourrons partir. Nous verrons cependant auparavant si tous nos intérêts sont mis en règle : j'entends les objets à partager avec Berne dont nous avons parlé, et sur lesquels on a paru nous comprendre; cependant il ne faut pas se flatter, mais ne croire qu'à ce que l'on tient : il y a encore la liquidation générale, dont on a paru s'occuper.

Quant aux autres Cantons, les nouveaux et les anciens aristocratiques auront une base rapprochée de la nôtre et de leurs anciennes formes; les démocratiques seront rendus à leur démocraties : au moins jusques à présent, il paraît que c'est à quoi l'on s'est résumé.

Cependant, comme la chose peut encore changer pour eux comme pour nous, ce que je vous dis restera entre nous et quelques amis; je vous prierai d'en faire aussi part à ma sœur : d'ailleurs, en général parlons peu et laissons parler. On m'a souvent écrit pour me faire des reproches, de ce que nous ne donnions pas des nouvelles; je crois en effet que beaucoup de gens ont cru que nous étions venus ici pour faire des gazettes; mais on ne les aime guère dans ce pays, et nous n'aurions qu'à en publier, pour passer pour des imbéciles, etc. Au surplus, mon cher concitoyen, ne vous laissez pas aller à tous ces bruits de réunion, de complots, de retour à l'ancien régime, à tous ces sots commérages de nos petites villes.

D'abord soyez sûr que, quand il y aurait eu quelque idée de réunion, comme je vous le disais, elle ne peut se réaliser aujourd'hui; et que toutes ces vues rétrécies de quelques-uns de nos honnêtes villageois ne fassent pas, je vous en prie, la politique de nos hommes sensés, et par là même l'opinion publique. Apprenons un peu à voir en grand, à voir au-delà du

moment présent, et à ne pas nous livrer à l'exagération des passions, qui détruisent et n'édifient pas. Nous devons chercher à ramener; il n'en résulte pas, qu'il faille se livrer en aveugles; mais aussi ne faut-il pas se livrer à toutes les suggestions, et tout en conservant une sage défiance, ne doit-on pas la montrer à tout propos. L'exagération n'est pas la vigueur et la fermeté; cest au contraire souvent faiblesse, aussi voit-on toujours les femmes plus exagérées que les hommes. Je sais très bien qu'on me reproche d'être trop confiant : je puis cependant assurer qu'il n'y a qu'un homme, *deux* au plus, sur lesquels je me sois trompé dans tout le cours de la Révolution : mais il est telle personne qu'il valait mieux laisser dans telle place; avec laquelle il valait mieux soutenir des relations que de les rompre; et cela d'autant plus, que je ne conçois pas que l'on puisse se brouiller pour des différences d'opinion. J'avais eu l'avis de la menace du général Ney; j'en parlai, on me demanda une note; je l'ai donnée en témoignant que ce procédé était bien dur envers des hommes, qui aimaient à voir dans les Français des protecteurs, non des maîtres : qu'au surplus je laissais à la personne à qui je remettais cette note de juger l'usage qu'elle pourrait en faire; que je croyais seulement devoir lui observer que si on passait à l'exécution, je me croirais en droit de réclamer avec force contre l'injustice : je fus hier chez la personne, je ne la trouvai point.

Ces derniers jours, nous avons été fort occupés à faire la division provisoire de notre Canton en soixante cercles : n'ayant rien sur la population de chaque lieu, nous n'avons pu agir qu'en aveugles; n'imaginant pas que nous eussions de tels ouvrages à faire, je n'avais pas pris ces tabelles, et il n'y avait pas moyen de les faire venir. Il est enfin plus que probable, que tout au moins les premiers jours de février, nous serons de retour. Je n'imaginai guère en partant que nous resterions aussi longtemps : si ce que nous rapporterons ramène la paix et le bonheur, nous n'aurons regret ni du temps, ni de l'argent employés. Dites, je vous prie, bien des choses à ma sœur, et agréez mes sincères et cordiales salutations.

Rappelez - moi au souvenir de vos voisins M<sup>t</sup> et B<sup>y</sup>; la lettre du premier ne demandant aucune réponse, j'ai

cru d'autant plus inutile de lui en faire une, que je suis ici fort en l'air et assez occupé. Mes amitiés au sous-Préfet.

Hi MONOD.

---

Monsieur J., chez lui.

Paris, 1<sup>er</sup> février 1803

« Une Commission de dix membres mi-partis avait été  
» nommée pour conférer avec le Premier Consul ; Monod était  
» à la tête des membres patriotes. Ils ont eu une conférence  
» de sept heures avec Bonaparte. Je suis très content du résultat : le Premier Consul a montré beaucoup de considération  
» pour notre Canton. Il a dit aux ci-devants bien des vérités  
» énergiquement exprimées ; il a dit un mot en faveur de La-  
» harpe : mais il a fait un éloge complet de la conduite de  
» Monod à l'occasion de la dernière insurrection ; Monod a agi  
» en brave homme, comme il l'aurait fait lui-même en pareille  
» occurrence ; ses proclamations étaient bonnes et très à leur  
» place (tout ceci en présence de nos ci-devants). Bonaparte a  
» encore dit qu'il aurait plutôt recommencé la guerre, quand  
» elle aurait dû n'avoir d'autre sujet que de ne pas permettre  
» que le Pays de Vaud retombât sous la domination Bernoise,  
» etc. Nous aurons une Constitution plus libérale même que  
» celle que nous avons projetée ; et nous serons une fois pour  
» toutes séparés de ces Allemands de toutes couleurs, etc.

» Les Commissions ont eu hier une conférence avec les  
» Commissaires Français pour la liquidation de notre dette  
» nationale. Nous aurons aux premiers jours une assemblée  
» générale, après laquelle chacun pourra retourner chez soi ;  
» les deux Commissions seules resteront encore quelques jours,  
» pour convenir du mode relatif à la mise en activité des  
» Constitutions, etc., etc. »

J'ai pensé, monsieur, que cet extrait de la lettre que j'ai reçue ce matin de mon mari, vous ferait plaisir; veuillez le communiquer; il me semble qu'il renferme une bonne réponse aux libelles, etc.

Au citoyen J., Morges, Suisse.

Votre t. h. s.

MURET-BARON

---

Paris, samedi, 1 heure 1/2.

Citoyen !

Inquiet, impatient, et chez-moi ce n'est pas miracle, je viens de chez le citoyen sénateur Fouché, à qui les gens de notre bord ont bien des obligations.

1<sup>o</sup> Les créances de Berne seront partagées entre les cantons de Berne, de Vaud et d'Argovie, en raison de leur population respective;

2<sup>o</sup> L'on ne nommera point ici les membres du Petit Conseil : nos observations l'emportent sur l'intrigue;

3<sup>o</sup> Mais l'on nommera deux commissions : l'une pour mettre la constitution en exécution; l'autre pour liquider les créances entre les trois cantons sus-dits, et la dette en général;

4<sup>o</sup> L'Acte de médiation est fait; il sera présenté au Premier Consul demain : nous serons convoqués en assemblée générale dans le courant de la semaine prochaine, et nous pourrons partir.

Je tâcherai que ceci parvienne au bureau avant le départ du courrier. Dites, je vous prie, à ma sœur et au citoyen Dautun, que j'ai reçu leurs épîtres. Adieu.

CART.

# LETTRES

## ET PIÈCES DIVERSES



### *Association au sujet des incendies*

Nous souscrits, ayant fait réflexion sur les fâcheux et déplorable accidents qui arrivent souvent par les incendies, qui accablent plusieurs familles et les réduisent à de grandes incommodités, dont pour nous secourir les uns les autres, en de semblables afflictions, de quoi nous prions Dieu nous vouloir très tous garantir par sa bonté, AVONS de notre gré et libre volonté, convenus de faire une petite contribution réciproque pour être distribuée dans la nécessité, ASSAVOIR, qu'étant arrivé incendie à l'un de nous ici signé, les trois plus proches voisins de celui à qui le mal sera échu, n'étant parents devront prendre connaissance de la perte arrivée, et ensuite régler avec entier pouvoir ce que chacun devra donner en proportion du malheur, qui n'excédera pourtant pas la somme de 25 florins chacun, et les trois ci-dessus nommés choisiront celui qui en devra faire la recouvre pour la remettre précisément dans le terme d'un mois, entre les mains de l'incendié, et le présent écrit se remettra toujours entre les mains du dernier incendié, ce à quoi nous nous lions pour tout le temps de notre vie seulement, sans y engager nos héritiers qui resteront en liberté de s'y joindre quand bon leur semblera, ayant

ainsi été convenu entre nous sous l'obligation de nos biens, ce 18<sup>me</sup> de mai 1683.

*Suivent les signatures . . . . .*

---

Nous lieutenant, petit et grand conseil de la ville et république de Berne : à tous nos Baillis et nos autres Officiers, Hauts et Subalternes, Ministres, Bourgeois, Sujets, Manants et Habitants de nos Villes, Comté et Terres de notre obéissance, sans exception de personne ; Salut. Comme notre plus grand soin est de procurer le bien et avantage de tous ceux que la Providence Divine a soumis à Notre Gouvernement ; Nous, pour prévenir que la cherté des blés qui règne dans Nos Etats, ne les réduise par une augmentation excessive, dans une extrême nécessité et disette ; Avons jugé nécessaire pour en arrêter le cours, de faire la présente ordonnance, que Nous voulons que l'on observe ponctuellement dès sa date jusqu'après les moissons prochaines, ou jusqu'à ce que Nous y aurons autrement pourvu, selon que les conjectures le pourront requérir : espérant que chacun s'y conformera, avec toute l'obéissance qui Nous est due, afin d'éviter notre indignation et les peines énoncées dans cette ordonnance dont la teneur s'en suit.

1<sup>o</sup> Nous voulons, selon la taxe que nous avons trouvé bon de faire, que le meilleur froment ne soit vendu que 18 baches la mesure de Berne ; et que le moindre en qualité soit estimé suivant sa valeur, conformément au tarif transcrit ci-dessous : dans lequel les autres mesures de chaque lieu, se trouvent proportionnée et le prix de chaque espèce de grain réglé en considération même de la voiture qu'on est obligé de faire en certains lieux.

2<sup>o</sup> Pour éviter toute occasion de fraude, Nous défendons de se servir d'autres mesures que de celles qui sont ordinaires et usitées dans chaque lieu.

3<sup>o</sup> Nous interdisons aussi le mélange des blés, ou grains

de différentes espèces, dans la vue de les vendre et à l'égard du Mécle qui a été recueilli tel, et qui devra être taxé selon sa qualité à proportion des espèces dont il sera composé, Nous entendons qu'il soit estimé sur un pied bas que trop haut, afin d'empêcher d'autant plus facilement le mélange.

4<sup>o</sup> Et en cas de contravention à tout ce que dessus, nous voulons que les désobéissants, paient une livre bernoise d'amende pour chaque mesure de grains qu'ils auront vendue à trop haut prix, et que les grains et denrées ou l'argent qui en sera provenu, soient confisqués, et appartiennent, savoir la moitié au dénonciateur, le quart au Bailli, ou le quart sera échu, et l'autre quart au fisc. Et pour les amendes, la moitié en appartiendra à nos Baillis, et l'autre moitié sera délivrée à Notre Chambre, ou Direction des blés qui nous en tiendra compte conformément aux ordres qui lui ont été donnés à ce sujet.

5<sup>o</sup> De plus, nous déclarons que non-seulement nous ne ferons vendre les grains et blés de nos greniers publics, à un plus haut prix que celui que nous avons réglé par le dit tarif; mais aussi, nous en ferons livrer suffisamment, au même prix, à ceux qui auraient par nécessité vendu les leurs sur les marchés.

6<sup>o</sup> Afin que les grains et blés ne soient transportés, hors de nos terres, et que les marchés en soient suffisamment pourvus, Nous réitérons très expressément les défenses ci-devant faites : et en augmentant les peines qui y sont déclarées, Voulons que les blés et autres grains que l'on voudra sortir du pays, ou la valeur de ceux qu'on découvrira avoir été sortis, soient confisqués. Et de plus, les transgresseurs seront tenus de payer pour l'amende autant que les blés et les autres grains pourraient valoir : excepté dans les cas extraordinaires, lesquels nous nous réservons pour punir les contrevenants, en corps, honneurs et biens selon l'exigence du fait et la grandeur de la faute, Exhortant pour cet effet un chacun, de témoigner en cette occasion le zèle qu'il a pour notre service et pour le bien du public, en dénonçant en toute liberté et sans crainte, à notre Chambre des blés, ou à quelqu'un de ses membres, ceux qui auront désobéi à cet ordre : sans faire aucune distinc-

tion des personnes, non pas même en ce cas, nos Hauts et Bas officiers qui pourraient être coupables.

Promettons aux dénonciateurs sincères notre protection souveraine, et de ne les révéler point, ainsi pour ce sujet expressément recommandé par leurs serments et à tous les membres de notre dite Chambre, de les tenir entièrement à couvert. Laissant aussi aux dits dénonciateurs pour récompense de leur fidélité la confiscation entière, ainsi qu'il a été ci-dessus expliqué.

7<sup>o</sup> Nous voulons et commandons, que tous nos Baillis, Ministres, Vassaux, Bourgeois et Sujets, déclarent de bonne foi (et ceux qui sont en charge par le devoir et le serment où ils sont engagés) à nos Baillis ou aux Officiers qui seront établis pour ce sujet, la quantité et la qualité des blés et autres grains dont chacun est actuellement pourvu : et ce qu'il lui reste dû en cens, rente ou autrement. Et pour cet effet, chacun fera battre incessamment ce qui lui reste en gerbes. Nous entendons de plus que chacun déclare le nombre des personnes dont sa famille est composée : quelle quantité de grains il lui sera nécessaire pour sa nourriture durant une année, et combien il croira d'en pouvoir vendre. Le tout sous peine de privation de charges pour une demi-année, contre ceux qui en sont revêtus, et d'emprisonnement pendant deux fois vingt-quatre heures et d'un bannissement durant six mois contre les autres. Nous voulons aussi que Nos Baillis envoient le dit dénombrement à Notre dite Chambre, au plus tard dans 15 jours après la réception et la publication de cette Ordonnance.

8<sup>o</sup> Enfin, pour avoir l'état exact des blés et autres grains qui se trouveront en Nos Pays, et pour découvrir plus facilement les sorties et les autres malversations, nous voulons que tous ceux qui en vendront au marché soient obligés d'en dénoncer la quantité à l'inspecteur, à ce commis qui en tiendra un registre, afin d'en pouvoir rendre compte à Notre Chambre lorsqu'elle l'exigera.

9<sup>o</sup> Et afin que personne ne puisse ignorer Notre volonté, Nous voulons que les présentes soient lues et publiées en chaire et qu'elles soient affichées aux places publiques et aux marchés : Étant persuadés que Nos Baillis et autres Officiers

tiendront la main et feront toutes les diligences possibles, afin que Notre volonté soit ponctuellement exécutée et dûment observée. De quoi ils en informeront de temps en temps Notre Chambre; comme aussi de tout ce qui pourra se passer d'important sur ce sujet et comme les marchés seront pourvus pour y remédier davantage en cas de besoin. Donné en notre Grand Conseil le lundi vingt et unième de novembre mil-six-cent-nonante-huit (1698).

*Chancellerie de Berne.*

---

*Quelques couplets du vaudeville de*  
*LA RÉCRÉATION INTERROMPUE, opéra-comique.*

Mars et l'Amour en tout lieu,  
Savent triompher tous deux,  
Voilà la ressemblance;  
L'un règne par la fureur  
Et l'autre par la douceur,  
Voilà la différence.

Le voleur et le tailleur,  
Du bien d'autrui font le leur,  
Voilà la ressemblance;  
L'un gagne en dépouillant  
Et l'autre en nous habillant,  
Voilà la différence.

Horloge et femme ont besoin,  
Pour les régler, d'un grand soin,  
Voilà la ressemblance;  
L'une s'arrête en chemin,  
L'autre va d'un trop grand train,  
Voilà la différence.

Hypocrate et le canon,  
Nous dépêchent chez Pluton,  
Voilà la ressemblance;  
L'un le fait gratuitement,  
Et l'autre pour notre argent,  
Voilà la différence.

Le poète et le guerrier,  
Tous deux gagnent le laurier,  
Voilà la ressemblance ;  
Le poète en produisant,  
Le guerrier en détruisant,  
Voilà la différence.

La cornette et le chapeau  
Tous deux couvrent le cerveau,  
Voilà la ressemblance ;  
Sous l'une est l'esprit têtù,  
Sous l'autre on l'a biscornu,  
Voilà la différence.

Le Haut et le Bas Normand,  
Tous deux trompent finement,  
Voilà la ressemblance ;  
On n'a point d'âme vers Caën,  
On l'a double vers Rouen,  
Voilà la différence.

Un rien détruit une fleur,  
Un rien peut flétrir l'honneur,  
Voilà la ressemblance ;  
La fleur peut renaître un jour,  
L'honneur se perd sans retour,  
Voilà la différence.

---

*Vers de l'auteur de MAHOMET, à monsieur de la Noue, comédien,  
pour le prier de jouer sa comédie.*

Mon cher la Noue, illustre père  
De l'invincible Mahomet,  
Soyez le parrain du cadet  
Qui sans vous n'est pas sûr de plaire.

Votre fils est un conquérant,  
Le mien a l'honneur d'être apôtre,  
Prêtre, fripon, dévot, brigand,  
Faites-en l'aumônier du vôtre.

*Déclaration de Voltaire à la princesse Ulrich de Prusse.*

Souvent un peu de vérité.  
Se mêle aux plus grossiers mensonges.  
Cette nuit dans l'erreur d'un songe,  
Au rang des rois je suis monté ;  
Je vous aimais alors et j'osais vous le dire :  
Les dieux à mon réveil ne m'ont pas tout ôté  
Je n'ai perdu que mon empire.

---

*Réponse au songe de Voltaire, qu'on dit être du roi.*

On remarque pour l'ordinaire  
Qu'un rêve est analogue à notre caractère :  
Un héros peut rêver qu'il a passé le Rhin,  
Un marchand qu'il a fait fortune,  
Un chien qu'il aboie à la lune,  
Un voleur qu'il a fait un butin ;  
Mais que Voltaire en Prusse, à l'aide d'un mensonge,  
S' imagine être roi pour faire le faquin,  
Ma foi ! c'est abuser d'un songe.

---

*Lettre d'un fils à son père pour l'engager à renoncer à l'alchimie.*

Paris, le 28 mai 1737.

Monsieur et très cher père !

Je vois par votre chère lettre du 16 avec plaisir que vous commencez à parler convenablement de l'état de votre travail et de l'espérance du succès ; cela est raisonnable, et je ne vois

rien de plus contradictoire que de dire que l'on est au fait d'une chose que l'on n'a jamais faite, et surtout de celle-là qui est très difficile, d'autant plus qu'elle paraît presque impossible à tout le monde à cause de la difficulté insurmontable d'entendre les écrits des Philosophes. Il ne faut donc point se flatter, il ne faut point non plus user de ces grands mots; car tout cela est vide de sens et ne signifie pas grand'chose. Permettez-moi, mon cher père, de vous dire que bien loin de vous croire dans la bonne voie, je vous en crois très éloigné, parce que vous travaillez sur des principes qui ne sont point principes, ceux-ci étant choses déterminées par la nature à être ce qu'elles sont et non autre chose, et parce qu'il est sûr que le principe sur lequel on doit travailler ne doit être déterminé à rien, ce doit être un aimant tiré d'un principe universel, qui, travaillé par les voies de la chimie vulgaire, puisse attirer les vertus de l'esprit universel en beaucoup plus grande abondance qu'il ne les possède : il n'y a rien de plus clair que cela dans les *Philosophes* et surtout dans le *Th* : vous y trouverez cela en vingt endroits; et par conséquent, mon ami a raison de vous dire qu'il faut que la chimie vulgaire s'en mêle; le *Th* vous le dit aussi très positivement; ainsi croyez-moi, ne vous flattez plus d'obtenir ce que vous cherchez par les voies dont vous vous servez. Je vous prie de me pardonner si je vous dis si librement mon sentiment; mais personne ne peut vous parler plus franchement que moi, puisque par toutes les conversations que j'ai eues avec mon ami, qui comparé avec ce que j'ai lu, font une conviction chez moi; je croirais vous abuser et vous tromper, si je vous flattais d'une vaine espérance en ne vous disant pas nettement ma pensée. Je dis donc que la chimie vulgaire doit tirer les principes de l'esprit universel, et c'est ce qui forme l'aimant dont la force est d'attirer les vertus d'en haut. ce qui fait dire à *H.* que ce qui est en haut est comme ce qui est en bas., etc.

Je suis, mon très cher père, avec respect, votre très humble  
et très obéissant serviteur,

N . . .

---

Coppet, ce 5 juin 1754.

.....  
Il y a aujourd'hui huit jours que le fameux Rousseau vint me voir ici en bateau, accompagné d'un parent et de l'ami de Luc. Je le reconnus sur-le-champ à l'air de feu son père qui était de mes amis; pour avoir le temps de l'entretenir, je l'ai accompagné jusqu'à Genthoud. La visite était expresse; j'espère de le revoir, lorsque je serai débarrassé de mes fenaisons, moissons, maçons, charpentiers, serruriers, peintres, etc. C'est un homme qui parle peu, mais bien; je voulais l'engager à venir passer ici quelques jours; il me dit que ce lieu lui plaisait fort; mais, monsieur, ajouta-t-il, je ne loge jamais chez autrui; et si j'avais à le faire, ce serait chez vous. J'avoue que sa compagnie me ferait un vrai plaisir, car dans le peu d'entretien que j'eus avec lui, je me suis aperçu que ses idées seraient assez d'accord avec les miennes, surtout pour approfondir la nature de l'homme et bien d'autres choses qui plaisent dans la conversation, lorsqu'on les examine sérieusement.....

M . . . . .

---

A Monsieur le major J., à Morges.

Vevey, 1<sup>er</sup> décembre 1766.

Permettez-moi, mon cher Monsieur, que j'aie l'honneur de vous communiquer une idée que je crois pouvoir être utile au public.

Il est sûr que le lac Léman est sujet à un flux et reflux, non semblable à celui de l'Océan qui est réglé. Celui-ci n'est occasionné que par la pesanteur de l'air plus ou moins percep-

tible; par exemple, on remarque à Genève, lorsque l'air et le lac sont dans un calme parfait, et qu'il doit régner un vent violent du Sud, que l'eau du port se retire au point que les bâtiments qui sont au port restent plus ou moins à sec; et dans nos bords par ici (côté opposé) l'eau s'élève et vient couvrir les bords. Selon que le terrain est plus plat ou plus escarpé, l'effet est plus ou moins perceptible; et puisque ce flux est occasionné par la pesanteur de l'air je serais porté à croire que l'on pourrait établir un baromètre dans le lac même, que ses eaux feraient mouvoir et qui pourrait être plus utile et plus sûr que le baromètre de mercure, ceux-ci opérant très souvent à faux sous l'influence de la chaleur.

L'épreuve n'en peut pas coûter beaucoup. Je pense qu'un tuyau de fontaine percé, fixé derrière le mur de votre port ou dans la guérite, de manière à ce que l'eau du lac y puisse entrer à six pieds d'eau en profondeur (les vagues n'opèrent pas l'ébranlement du lac à six pieds de profondeur) et sur la dite eau achever de remplir d'huile le dit tuyau, au bout duquel on ajouterait un mince tuyau de verre, dans lequel la dite huile irait opérer, selon que le lac hausserait ou baisserait, par la variation de l'air. Il y a un obstacle, qui est la hausse du lac en été; cela n'empêcherait à rien, sinon de ne pouvoir pas se régler par degrés juste l'année entière.; votre profonde pénétration dans toutes les affaires suppléera à mon peu de lumières. Si je m'avisais d'en vouloir faire l'essai moi-même, et que même l'effet fût réellement utile au public, venant d'un petit garçon sans étude, tout cela ne vaudrait rien et je passerais pour un fou.

Agréez .....

Isaac-Louis RICHARDET.

---

Madame J., chez M. d'Erlach, ancien seigneur baillif,  
à Berne.

Comme tu occupes déjà, ma chère amie, un des premiers emplois dans le régiment des bonnes femmes de Morges, je suis charmé que tu puisses aussi en mériter un dans celui des Grenadières ; (à propos d'un violent orage survenu dans l'excursion d'une société sur le Jura). Il est certain que ta valeur mérite des éloges et je voudrais que ma plume soit capable d'en faire l'énumération ; soutiens-toi, mon enfant, tu trouveras du beau, du grand, de l'admirable dans ce qui te faisait de la peine, surtout quand tu te retrouveras aussi près de l'orchestre que tu l'as été sur le Mont-Jura. Au reste, je te puis dire que ta lettre nous a tirés d'une grande inquiétude qui nous présentait mille idées funestes ; elle nous a fait un vrai plaisir de plusieurs façons, ou pour mieux dire plusieurs grands plaisirs : 1<sup>o</sup> en apprenant ton heureuse arrivée à ta destination, 2<sup>o</sup> en ce que tu as trouvé toute l'aimable maison d'E. en bonne santé.

Nos filles sont de très mauvaise humeur sur le retour de leur petit ouvrage qu'on ne leur a point pu vendre à Lausanne ; voilà donc leur pot au lait renversé, leurs espérances frustrées. Il est certain qu'elles ont eu bien du guignon de rencontrer autant d'obstacles dans le temps qu'elles étaient à même de jouir. Aussi j'ai cherché à les consoler sur leurs mésaventures, et j'en ai pris occasion de leur faire sentir tout tranquillement à tous, combien l'homme est sujet de se tromper dans le succès de ses projets les mieux concertés, etc. ; ce qui leur a fait prendre le parti le plus sage, qui est la patience.

Il faut espérer que Mademoiselle de S. sera plus heureuse dans un objet infiniment plus important. Il est question de son mariage conclu, à ce qu'on m'a assuré, avec Monsieur B. ; c'est la nouvelle du jour généralement répandue.

Hier je fus au château prier Monsieur le Bailly d'agréez ma soupe aujourd'hui. Ces messieurs et dames me chargèrent

beaucoup de présenter leurs honneurs à M. et M<sup>me</sup> d'E. Sans doute que vos santés ne seront pas oubliées à triple carillon. Ah ! que n'ai-je de ce fin Volney ou de cet excellent Côte-rôtie, dont tu me parles, nous doublerions la dose avec bien du plaisir ; mais il faudra se contenter de l'intention..... J'ai fait courir le bruit que tu étais allée demander notre divorce : si tu l'obtiens, il serait bon de me le faire savoir, afin que je puisse prendre mes mesures pour te remplacer ; tu me dois cette petite attention, pour le moins, en faveur de l'entier dévouement avec lequel je suis, ma très chère amie,

Tout à toi,  
X.

Morges, ce 10 août 1763, à 7 heures du matin.

PS. Mille compliments de la maison et du voisinage, ainsi que les respects de nos enfants.

Monsieur J., à M.

---

Genève, le 16 mars 1763.

Monsieur !

Après un silence de plus de trois mois qui marque assez la petite place que la pauvre Genève tient dans votre cœur, puis-je espérer que la présente vous retracera quelque idée de la personne qui vous écrit ? Si votre imagination ne vous peint plus notre physionomie et notre extérieur, ne pourriez-vous pas du moins nous reconnaître à nos sentiments ?

Maudite soit la géométrie, si non-contente de fournir à votre esprit des lumières elle veut encore gouverner votre cœur selon ses lois, et si votre affection décroît selon le carré des distances !

Pour nous, pauvres idiots, qui n'avons jamais appris à calculer les sentiments, nous vous aimerions, je vous assure, à

l'autre bout de l'univers. Mais je rétracte d'injustes soupçons; plongé dans l'étude, oppressé d'affaires, à la veille peut-être de votre départ pour Bâle, est-il surprenant que vous paraissiez nous avoir oubliés? Je m'en étonne d'autant moins qu'une lettre envoyée à l'un de nos amis aurait fait vingt jaloux qu'il aurait fallu aussi contenter; tandis qu'après le parti que vous avez pris de ne pas écrire, personne n'a le droit de se plaindre. Cependant, Monsieur, comme on me regarde comme à la source des nouvelles qui vous concernent, les informations venant chez-moi de toutes parts, vous me pardonnerez sans doute un moyen fort simple que j'ai inventé pour satisfaire les curieux. C'est le bureau des postes du Piémont qui m'en a fourni l'idée. J'ai fait un écriteau, de l'un des côtés duquel j'ai écrit en gros caractères : *Le courrier n'est pas arrivé*; et de l'autre côté qui, Dieu merci n'a pas encore eu lieu de s'user : *Le courrier est arrivé*. J'ai mis l'écriteau hors de ma fenêtre et je m'en suis bien trouvé : quand vous le trouverez bon, à votre loisir cependant, je pourrai tourner la planche.

Mes honneurs et respects.....

MOUCHON, min.....

---

Monsieur X., chez M. le ministre B., à Binzen.

J'ai bien reçu, mon cher fils, tes lettres du 12 novembre et 3 décembre, auxquelles j'aurais répondu plus tôt, sans le plan que je m'étais formé de t'envoyer une épée par la première occasion favorable, ne convenant pas de la remettre tout simplement à des charretiers. L'occasion s'est enfin présentée et ton épée est partie hier dans une balle adressée par ton cousin à M. le député L. qui est prié de te la remettre. Comme les chemins sont très mauvais, le char ne pourra arriver à Bâle que mercredi ou jeudi prochain. En la recevant, tu présenteras mes respects à Monsieur et à Madame L., en leur témoignant

que j'aurais été très charmé d'avoir l'honneur de les voir à leur passage dans notre ville.

L'épée est jolie; elle sera peut-être un peu longue pendant les premières années; j'espère que tu en auras soin, et que tu la porteras avec toute la modération et la modestie possibles: il sera bon, à ton loisir, de la nettoyer un peu avec de la peau et quelques bagatelles propres à nettoyer l'argent; il y a un ceinturon tout neuf, des grandes pièces pour raccomoder ton casaquin, et un petit cachet attaché à la poignée..... Je fais mouvoir plusieurs ressorts pour te procurer une place dans une bonne ville de commerce en Allemagne, comme te convenant mieux pour le moment que la France. Il ne te faut pas croire, mon ami, ce qu'on t'a dit sur le service onéreux qu'on y exige des apprentis; je sais de bonne part qu'on en est fort revenu, et que cela est réduit à ce qui est absolument nécessaire pour un comptoir ou un magasin, ainsi qu'on le pratique aussi en France et ailleurs.

La langue allemande étant très utile dans le commerce, il te convient de t'y perfectionner, de te former au style, pour pouvoir écrire une lettre aussi couramment qu'en Français: pour cela il faut donc rester en Allemagne, sinon ce que tu sais serait vite oublié ailleurs. En suite d'un bon apprentissage, tu pourras choisir avec un grand avantage le pays qui te conviendra le mieux. Il serait bien à désirer aussi que tu puisses te rappeler et augmenter le peu d'arithmétique que tu as appris; cela mérite ton attention.

Quand tu pourrais te procurer un bon livre de lettres à la moderne, il faudrait les copier et les souvent étudier à fond. Profite du temps où tu peux avoir du secours, il est précieux. Tu peux compter d'ailleurs que je ferai mon possible pour secourir tes efforts, tes talents, et te procurer un état heureux pour le reste de tes jours. Je te parle et j'agirai en bon père, qui rendra toujours justice à ton mérite; Dieu veuille bénir nos travaux et faire prospérer tes bonnes intentions. Je joins ici un demi-louis d'or pour donner avec modération quelques étrennes à qui tu les croiras dues.....

Ta chère mère me charge de te témoigner qu'elle a été très satisfaite des sentiments que tu lui as manifestés dans ta der-

nière lettre, et qu'elle aura pour toi toute la tendresse possible d'une bonne mère, tant que tu te conduiras bien.

Morges, ce 16 décembre 1763.

---

Monsieur J. fils, à M.

A Genève, le 21 juillet 1769.

Monsieur !

Votre petite histoire m'a fort amusé. Les paroles du bailli sont un de ces coups de tocsin que la raison et l'intérêt publics frappent de concert pour réveiller les peuples et dissiper les songes du préjugé; mais tout cela est bien impuissant. Les princes, qui savent que l'ignorance est la base de leur puissance, n'ont garde d'éclairer leurs peuples; ils craignent que la liberté de penser ne les conduise à la liberté d'agir, et il est clair que tout serait perdu pour eux quand on en serait à ce point. Une chose qui m'étonne beaucoup dans les révolutions éternelles des grands et des petits Etats, c'est qu'on les a souvent vus passer, en fait de politique, de l'extrême servitude à l'extrême liberté et que jamais cela n'est arrivé en fait de religion.

L'ébranlement survenu au XVI<sup>e</sup> siècle dans une partie de l'Europe semblait devoir anéantir toute puissance ecclésiastique; l'intérêt de tous les princes le demandait; et cependant cela n'a été qu'un changement bien faible. Les chaînes, qui étaient de fer, ont été seulement dorées, et elles sont restées aussi pesantes. A présent la dorure s'efface et le fer paraît. C'est le moment d'une révolution : quand est-ce que les peuples mettront pour premier article dans leur symbole qu'il est indifférent à l'Etre Suprême, qu'on le serve ici ou ailleurs, qu'on

balbutie quelques paroles, ou que l'on mange quelques croûtes de pain; que la seule manière de le servir c'est de vouloir le bien et de le faire; que tout ce qui tient à l'extérieur de la Religion (ce que l'on a si souvent pris pour l'essentiel) est une chose arbitraire et entièrement soumise aux lois humaines? Quand mettront-ils pour second article que toute puissance humaine pour être légitime, doit dériver du consentement des hommes et que c'est leur volonté seule qui fait la loi? Hélas! mon cher Monsieur, on a pris trop de peine à les garotter, on les a tant serrés, qu'il ne leur reste aucune sensibilité, aucun ressort; à peine sentent-ils qu'ils ont des maîtres dans leurs semblables; et quand ils le sentiraient, ils n'en seraient que plus à plaindre. Les progrès funestes de la science et du luxe ont corrompu et énervé tous les cœurs; l'art terrible de la guerre, ces masses mouvantes d'animaux destinés à boire le sang de leurs semblables tiennent tout le monde en crainte. Les lois mêmes, ces ciseaux qui devaient servir aux paisibles bergers pour tondre les douces brebis, ont été confiées aux loups qui massacrent le troupeau et sont devenues en leurs mains des armes redoutables.

Tout concourt à l'asservissement général; il ne reste à l'homme d'autre ressource que le silence; il faut qu'il détourne les yeux et qu'il se concentre en lui-même. Heureux celui qui a le bonheur de trouver des maîtres qui n'aient pas d'appétit; alors il est tranquille et il goûte, sinon les douceurs de la liberté, au moins celles de l'aisance et de la paix; il jouit de son patrimoine, à titre de précaire, il est vrai, mais cependant il en jouit.

Continuez, mon cher Monsieur, je vous prie, à m'informer de tout ce qui se passe d'intéressant chez-vous; vous êtes assuré de me faire toujours le plus grand plaisir et que j'agirai de même de mon côté. J'ai reçu il y a deux jours la visite de mon frère aîné, absent depuis neuf ans; il vous a connu à Genève et il me charge de vous faire ses compliments.....

Mes parents vous remercient de votre politesse; d'après ce que je leur ai dit de vous, Monsieur, ils pensent que vous avez

eu raison de dire *si j'avais l'avantage d'en être connu*, parce que je ne sache personne qui gagne plus que vous à l'être.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur....

J.-A. DU ROVERAY.

---

Même adresse.

Bâle, ce 11 juillet 1770.

Monsieur!

Un homme de mérite que nous considérons, que nous aimons, pour qui nous avons conservé les sentiments les plus affectueux, nous a gardé lui-même une place dans son cœur, il nous l'assure dans sa lettre : combien cette lettre n'a-t-elle pas dû nous être agréable et intéressante ! N'en jugez point, Monsieur, par la lenteur de ma réponse ; je ne suis pas toujours maître d'écrire comme je voudrais ; mais jugez-en par l'assurance que je vous en donne ; et puisque vous avez conservé de nous quelque bonne opinion, qu'elle vous conduise à croire que nous sentons le prix des hommes vraiment estimables et que nous savons les aimer.

C'est la manie des humains de courir après le temps passé, et je suis attaqué de la même maladie. Qu'est devenu cet heureux temps où nous vous possédions, où le cousin venait vous agacer et vous faire rire ; où sans compliment, sans façon, nous vous servions pour plat d'entrée les restes du précédent repas, et où vous nous serviez pour dessert les agréments de votre conversation charmante ? Oh ! vicissitudes humaines ! voilà que le sort nous a balayés de ci de là ; élève de Newton vous avez quitté le compas pour aller le *digeste* en main porter vos offrandes à Thémis ; après avoir étudié le bel ordre de la

nature, vous avez porté vos regards dans le désordre des sociétés humaines.

Vous vous efforcerez en vain d'y faire régner la justice, comme Pierre Mouchon prêchera en vain aux hommes d'être bons. Mon sort a toujours été de parler à des sourds, et en changeant de métier je n'ai rien gagné dans mes succès; mais vous, Monsieur, quelle brillante carrière vous avez quittée pour marcher à tâtons dans le ténébreux labyrinthe des lois et des intérêts humains souvent si bizarrement compliqués; pardon, je critique votre choix; et qui sait? peut-être le critiquez-vous aussi vous même. En tout cas attribuez-le chez-moi à cette admiration aveugle et générale de tout ce qui tient au temps passé et soyez persuadé surtout que quelle que soit la couleur de votre robe, nous ne vous en aimerons pas moins de tout notre cœur.

La petite Jeannette s'est trouvée très flattée du souvenir d'un *magni*, dont elle s'était crue totalement oubliée. Hélas! ce *magni* est bien éloigné, et vous m'avez tout l'air de ne faire jamais mauvais ménage ensemble. Recevez cependant les témoignages de sa reconnaissance, ainsi que ceux de son amitié fondée sur un souvenir très net qu'elle a conservé de toutes vos bontés envers elle.

Pourquoi, Monsieur, pas un mot de Monsieur et de Madame? que vous nous croyez indifférents et ingrats, si vous avez cru nous sauver une lecture inutile à notre cœur! Présentez-leur, s'il vous plaît, les assurances de notre entier dévouement et des vœux que nous faisons pour eux et tout ce qui les concerne. Voyez, je vous prie, c'est tellement à vous et pour vous que j'écris, que j'ai oublié de répondre à l'article de votre lettre qui vous a mis principalement la plume à la main. Oui, j'ai reçu votre boîte, en bon état, en bon port, bien conditionnée: recevez en retour les assurances de l'attachement le plus parfait, le plus inviolable, le mieux conditionné, avec lequel j'ai l'honneur d'être.....

MOUCHON .....

Bâle, ce 11 juillet 1770.

Monsieur J., le fils aîné, à Morges.

Eh bien ! camarade, je vous ai donné du plantain. Vendredi, vous avez dansé et je n'y suis point allé; peut-être en savez-vous la cause. Il n'est pas qu'on ne vous ai dit, à la maison, la maladie de Madeleine, les inquiétudes de Lise, et l'obligation où j'étais de tenir fidélité à des amis qui se trouvaient dans de si tristes circonstances. Enfin tout commence à se rétablir. Madeleine ne perdra ni la vie ni la tête; Lise, que ce coup imprévu avait mis très bas, commence à se reprendre, et votre ami à respirer.

Nous pensons jouer notre *fausse Agnès* vendredi; j'aurai besoin pour cela de notre commune casaque, que je vous prie de remettre à Blanc, en même temps de quoi refaire mon coude, dussiez-vous prendre un morceau de votre.....

Mandez-moi, si vous en avez le loisir, quelque chose de récréatif et de gai; j'ai depuis huit jours l'âme un peu noircie, et rien ne serait plus capable de me remonter que le récit de quelque bonne aventure, quelque bonne joie qui vous fût survenue, j'y prendrai part de bien bon cœur.

Si nous jouons heureusement, je vous en dirai quelque chose. Je viens de voir jouer chez de Crousaz, *Eugénie*. Madame de Crousaz s'est surpassée; Bourgeois, qui jouait le rôle du père a bien fait aussi; de Crousaz bien froidement; tout le reste, nous n'en dirons rien. Ils ont fini par *la Dot*, petite pièce bien folle et bien risible. Enfin demain l'on jouera au Théâtre de Bony la *Vestale* ou *Ericie*: les dames de Sablet, etc., seront actrices; je vous en donnerai des nouvelles.

Adieu, je meurs de sommeil, mais je ne bâille pourtant pas, adieu...

Votre  
SAUSSURE.

Monsieur J., secrétaire de ville à Morges en Suisse.

Monsieur !

Je vous avais fait tenir l'histoire du Français intrépide qui devait escalader le Mont-Blanc ; mais votre lettre du 1<sup>er</sup> septembre me fait soupçonner que vous n'avez reçu aucune de mes nouvelles. Ainsi je prends la liberté de vous en abrégé ce que je vous en avais dit. Le Conseil général, où les guides devaient délibérer de tous les moyens de parvenir sur le Mont-Blanc, n'a pas eu lieu, parce que les essais du Français sur la..... l'avaient déconcerté et presque mis hors d'état de ne plus rien oser.

Il n'a plus été question, que de savoir comment on transporterait cette grosse et large voiture, d'où il concevait à son aise de si hauts projets : on a tant combiné, qu'on a cependant pu le résoudre à être une fois prudent, et d'emballer sa voiture pour en faire le transport plus commodément. Je ne vous dépeins point l'embarras et la gêne d'une pareille charge ; il suffit que vous sachiez que je n'ai jamais vu un homme plus consterné et plus exanimé après des essais périlleux que ne l'était ce français après des projets et des voyages combinés dans les plaines de Paris ; nous rions tous les jours de lui, et tant que nous imaginerons ses bizarreries, nous rirons.

J'ai remis à l'adresse indiquée deux barils de miel pour vos dames ; j'espère qu'elles le trouveront aussi bon, et qu'elles voudront bien se persuader, qu'à votre considération j'ai fait mon possible pour vous faire tenir de la première qualité : en vous avertissant, que si vous me croyez utile à vous en procurer de la même qualité et la quantité que vous voudrez, vous aurez la complaisance de m'en avertir, afin que je puisse prendre mes précautions pour vous servir avec tous les égards possibles, avec lesquels je serai toujours disposé à guider vos

adressés et vous-même lorsque vous entreprendrez une seconde fois le voyage des glaciers . . . . .

Votre très humble et très obéissant serviteur et guide.

François PACCARD.

Chamounix, 23 septembre 1779

P. S. S'il est permis d'oser mes compliments à messieurs Cambels, Cox, de Saussure et autres que j'ai eu l'honneur de guider

---

Même adresse.

Monsieur !

Je vous remercie de votre bon souvenir dont vous m'honorez dans votre lettre à François Paccard. Pour profiter des offres obligeantes que vous y insérez, je vous dirai que je serais charmé d'apprendre les principales observations que vous avez faites sur la guérison de la paralysie par l'électricité. J'ai fait plusieurs voyages depuis votre départ ; je suis allé deux fois sur le Brévent avec ma baguette isolée, j'y ai porté une barre de fer que j'ai isolée. La première fois que j'y suis allé, je n'ai aperçu aucune électricité ni positive, ni négative ; c'était par un temps clair et serein. La seconde fois par un temps nébuleux j'ai eu de faibles signes d'électricité positive. J'ai aussi entrepris d'y monter le 18 courant à la nuit tombante, lorsqu'une aurore boréale s'y faisait apercevoir, j'y ai porté mes instruments électriques, mais je suis arrivé quelque temps après la disparition du phénomène ; le chemin difficile et l'obscurité m'ont empêché d'y arriver aussitôt que je le croyais ; j'apercevais pourtant encore au N.-E. quelques vestiges de colonnes ignées ; j'aurais désiré de faire plus que la description de ce phénomène curieux. Le 9 il est tombé de la neige sur les Alpes ; elle est presque toute

fondue aujourd'hui que j'ai observé un phénomène que je vais vous rapporter : un vent du S.-O. élevait continuellement un brouillard sur le Mont-Blanc, ce brouillard s'est répandu sur une petite partie de la vallée, il formait une nue si peu condensée qu'on apercevait facilement les objets à l'opposite, elle était au bord composée de demi-cercles enchâssés les uns dans les autres ; ailleurs elle représentait de grandes arborisations telles que celles qu'on observe sur les vitres en hiver, soit des dendrites ; il y en avait qui bordaient le soleil ayant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Serait-ce le feu électrique ? Je suis occupé maintenant à rédiger ma collection d'histoire naturelle en ordre systématique, et à rassembler mes observations pour pouvoir en porter une liste à Paris, où j'irai dans le courant du mois prochain. Ainsi si vous voulez bien m'honorer d'une réponse, je vous prierai de le faire avant ce temps, ou d'attendre que je sois à Paris. Si vous souhaitez que je fasse quelques observations, ou que je vous envoie de celles que j'ai faites, je vous prie de me commander, ainsi qu'en tout ce qui vous ferait plaisir et dont je serai capable . . . . .

Michel Gabriel PACCARD, med.

Chamonix, le 22 septembre 1779.

---

Je certifie que le 8 août 1786 environ 6 heures  $\frac{3}{4}$  du soir, étant à Chamounix et revenant du Montanvert, on me dit que deux habitants de l'endroit, monsieur le docteur Paccard et Marie Balmat devaient être allés sur le Mont-Blanc pour chercher à monter au sommet. Là-dessus étant sortis de l'auberge avec M. le baron d'Hernsdorf, je vis très distinctement au moyen de la lunette d'approche deux personnes montant sur la sommité du Mont-Blanc ; nous les suivîmes avec cette même lunette, tant M. le baron de Hernsdorf que plusieurs habitants de l'endroit et moi, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus sur la plus haute pointe, où nous les découvrîmes très bien pendant près d'une demi-heure, au bout de laquelle nous les vîmes re-

descendre par le même chemin. De plus, le lendemain matin ayant su qu'ils étaient arrivés chez eux à la pointe du jour, et ayant désiré les voir avant mon départ, j'appris qu'ils étaient couchés et tellement fatigués qu'on ne pouvait pas leur parler. En foi de quoi, je me suis signé à Morges.

Le 12 septembre 1786.

Serge de LANSKOY,  
Officier de S. M. I. de toutes les Russies.

---

Lyon, 20 Janvier 1784.

Je t'écrivis, mon cher, vendredi dernier, au moment où j'allais voir l'expérience du ballon. Elle fut manquée dès le commencement: comme il avait plu dans la nuit du jeudi au vendredi, la toile avait été mouillée et gelée: un instant après que l'on eût commencé à l'échauffer, la calotte prit feu et tout fut fini pour ce jour là. Depuis lors on a travaillé sans cesse à réparer le ballon, et hier matin on recommença une nouvelle épreuve. On fit le premier feu à midi; demi-heure après, on le vit dans tout son lustre; les manœuvres pour le départ durèrent à peu près 25 à 30 minutes. Enfin les cordes furent coupées, et après avoir hésité une ou deux minutes, ce fameux ballon s'éleva majestueusement dans les airs, portant sept ou huit voyageurs qui firent et reçurent les adieux de tout le monde, au son des instruments et des timbales. Je m'étais formé une idée exacte de ce que je devais voir: malgré cela je ne saurais t'exprimer tout ce qui s'est passé dans mon être à mesure que je voyais ce globe s'élever dans la voûte céleste. Je fus saisi d'admiration, j'avais les larmes aux yeux et je vis que je n'étais pas le seul, plus sieurs milliers d'âmes étaient émues. Le ballon prit la direction du Rhône et fut suspendu près de deux minutes au dessus de ce

fleuve; ensuite il chemina horizontalement du côté du levant, se trouvant de 150 à 180 toises de hauteur et conservant toujours une position verticale, de manière que les spectateurs savourèrent le vrai plaisir de l'admirer pendant cinq à six minutes. Alors on s'aperçut qu'il commençait à descendre assez lentement, mais la chute devenait toujours plus précipitée en s'approchant de terre. Enfin il vint tomber à 200 toises de l'enceinte d'où il était parti. Le peuple se jeta en foule de ce côté-là.

. . . . .

J'ai appris depuis lors qu'il s'était formé un trou dans le corps du ballon, qui s'agrandissait à vue d'œil et qui obligea les voyageurs aériens à changer d'élément plus tôt qu'ils ne l'auraient désiré; le temps était justement très-clair et propice pour voguer dans les airs. Le moment le plus critique pour eux fut celui d'éviter de se trouver enveloppés sous les toiles; ils se précipitèrent un peu à la hâte de la galerie, mais ils s'en sont tirés assez heureusement. Le ballon a surtout souffert à l'instant de la chute tant par les déchirures que par le feu; on croit cependant qu'après quelques réparations, il sera en état de servir. La galerie n'ayant pas un espace assez considérable, les voyageurs se trouvaient trop près du foyer où il fallait entretenir un grand feu, par conséquent ils n'auraient pas pu résister plus longtemps à cette grande chaleur: de plus ils ne devaient être que quatre dans le panier, et malgré les précautions que l'on avait prises et les sollicitations pressantes des principaux physiciens, il y eut trois personnes de plus... les voyageurs sont: Messieurs J. Montgolfier, Pilâtre du Rozier, le comte de Dompierre, officier aux gardes françaises, et d'Anglefort, officier de marine. A ceux-ci se sont joints le prince de Ligne fils aîné, le comte de Laurencin et un Monsieur Fontaine; ces trois derniers devaient rester sur terre: néanmoins ils ont partagé avec les premiers les suffrages et les applaudissements du public qui leur furent prodigués à leur rentrée en ville et au spectacle où ils se trouvèrent hier au soir, réunis dans la loge de l'intendance: là on leur distribua des couronnes de laurier, et ils reçurent l'accolade des dames de la première distinction. . . . .

Monsieur le Conseiller J. , présentement à *Nyon*.

Imaginez-vous, mon cher, que je suis sur le grabat; non je ne crois pas qu'il y ait d'homme au monde plus malheureux que moi: un pareil temps, ma campagne couverte d'ouvriers, mon ami J. à Nyon, et moi boiteux, n'y en a-t-il pas là de quoi mettre à bout toute la résignation que vous me connaissez. Le diable s'en est mêlé; je me promenais près du château de B., avec un reste de très belle femme à qui je voulais faire voir du chemin; ma foi, il s'est trouvé pierreux, croisé par un petit ruisseau que je voulus sauter d'une manière sans doute qui ne me va plus, et je me fais une foulure au pied la plus douloureuse qu'il fût jamais. Triste conclusion à ajouter à *tout le long du bois*, car c'était là notre promenade. Il en est résulté qu'on a eu de la compassion pour moi, que je souffre ou ai souffert comme un enragé, et que ma femme triomphe; me voilà joli garçon! A quelque chose malheur est bon, quand comme moi on en sait profiter: j'ai promis à mon bonnet que je n'irais plus au bois que comme haut-forestier, je vois bien que je n'y ai plus rien autre à faire.

Vous trouverez ma lettre peu propre à exciter votre pitié; cependant je la mérite, au moins parce que je ne puis vous aller voir à Nyon . . . . .

A.

---

*Couplets chantés à l'anniversaire de Monsieur le colonel de Crousaz  
(les quatre premiers sont de Madame de Montolieu).*

Avoir su plaire en sa jeunesse  
Par son esprit, par ses talents,  
Conserver près de la vieillesse  
Encore les mêmes agréments,  
Egayer cette triste vie,  
Et malgré la noirceur du temps  
Faire, tant, tant, tant, tant  
Qu'il n'est plus de mélancolie ;  
C'est bien le cas de s'écrier :  
*C'est un sorcier, c'est un sorcier.*

Célébrons ton jour de naissance ;  
Mais au défaut d'autres plaisirs  
Ayons du moins la jouissance  
De vivre dans nos souvenirs ;  
Ranimons le soir de la vie  
En nous retraçant le bon temps  
Tu faisais tant, tant, tant, tant  
Amour, jeux, succès, comédies  
Partout on pouvait s'écrier :  
*C'est un sorcier, c'est un sorcier.*

Te souviens-tu de ce théâtre  
Et des beaux jours de Montrepos  
Où tout un public idolâtre  
T'étourdissait de ses bravos ?  
C'était Melpomène et Thalie,  
Le dieu du goût, le dieu du chant,  
C'était tant, tant, tant, tant  
Qu'on devait croire à la magie  
Et de tous côtés s'écrier :  
*C'est un sorcier, c'est un sorcier.*

Te souvient-il de tes conquêtes ?  
Mais chut... j'aurais trop à conter,  
Ils sont passés ces jours de fête  
Et tu n'as rien à regretter ;  
L'amitié, la philosophie

Ont remplacé ces doux instants  
Et feront tant, tant, tant  
Qu'elles prolongeront ta vie ;  
Dans vingt ans l'on pourra chanter :  
C'est un sorcier, c'est un sorcier.

Jette un coup d'œil sur ces deux dames,  
Dont le cœur est tout occupé  
Des vœux qu'elles forment dans l'âme  
Pour ton bonheur et ta santé ;  
Tes voisins joindront leurs prières,  
Ton médecin tous ses talents,  
Tous feront tant, tant, tant,  
Qu'un nouveau siècle plus prospère  
Du passé feront oublier  
Tous les sorciers, tous les sorciers,

Il est encore des jours de fête  
Pour les amis, pour les voisins ;  
S'aimer, se plaire est la conquête  
Que le cœur fait sur les destins,  
Avoir pour soi nièce charmante  
Et belle-fille au cœur aimant  
Et qui sait tant, tant, tant  
Malgré les ans, l'esprit de trente  
En amusant, intéresser,  
C'est un sorcier, c'est un sorcier.

---

*Ordonnance pour les gardes de nuit en 1797.*

Les guets doivent :

1<sup>o</sup> Crier les heures dès le 15 novembre au 15 février jusqu'à 5 heures du matin ; dès le 15 février au 15 mars jusqu'à 4 heures ; dès le 15 mars au 1<sup>er</sup> de mai jusqu'à 3 heures ; dès le 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> août jusqu'à 2 heures, dès le 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> octobre jusqu'à 3 heures et dès le 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre jusqu'à 4 heures.



2<sup>o</sup> Faire leurs tournées dans les cabarets à 8 heures en hiver et à 9 heures en été.

3<sup>o</sup> Veiller avec soin sur le feu, les voleurs, et ceux qui commettent des désordres et scandales dans les rues.

4<sup>o</sup> Faire leurs tournées sur le port avec exactitude.

---

Monsieur J., Lausanne.

Mon cher Monsieur!

J'ai trop bien appris à connaître l'excellence de votre cœur, pour n'être pas convaincu que vous ne m'en voudrez pas de recevoir de moi une lettre intéressée. J'ai eu, tout à la fois, mille circonstances ruinantes : un changement d'appartement, dans lequel j'en ai pris un beaucoup trop cher ; mais une demeure agréable est une jouissance de tous les jours, et je ne regrette pas le sacrifice que la mienne me coûte. Ma femme sans consulter mon petit coffre *faible*, a fait un assez grand nombre de meubles neufs, parmi lesquels je trouve un joli petit garçon, que je regarde plutôt comme un immeuble inaliénable ; en un mot on a fait tout ce qu'il fallait faire pour ruiner un pauvre diable, qui pouvait l'être trop facilement ; je cherche maintenant à faire revenir l'eau à nos moulins par toutes les petites sources dont je peux disposer.

Le compte que j'ai à vous envoyer sera bien facile.

Un appareil 36 livres de France.

Opération. . . . . as you like it.

J'abandonne bien vite un sujet, qui est de tous les sujets au monde celui qui m'est le plus cordialement désagréable : tous les jours je maudis l'or, tout en me dépitant de ne pouvoir faire un pas dans la vie sans ce détestable métal ; mais me

voilà père de quatre enfants; ma tâche n'est pas petite, et pour eux je dois mettre de côté toutes les petites considérations qui pourraient blesser mon amour-propre. . . . .

Genève, 30 septembre 1800.

M. r.

---

*Couplets bien connus sur l'Acte de médiation.*

Les Suisses en dix-huit-cent-deux  
Se prirent tous aux cheveux  
Ah ! c'était un rude temps,  
Souvenez-vous en (bis)  
Un chaos, un vrai gâchis  
Quand j'y pense, je frémis.

En vendanges nous étions,  
Hélas nous nous amusions,  
Lorsque vingt-mille Allemands  
Souvenez-vous en (bis)  
Plus avides que des loups,  
Vinrent pour nous gruger tous.

Nous fûmes bien mal conduits  
Et peut-être un peu trahis :  
Bref, on vit nos combattants,  
Souvenez-vous en (bis)  
S'écrier pleins de frayeur,  
Tout est perdu fort l'honneur.

Rapp devint notre soutien  
Et notre ange gardien ;  
Il dit à ces garnements  
Souvenez-vous en (bis)  
Je crois que vous êtes fous,  
Allons ! retournez chez vous !

Là dessus on s'en alla,  
Et chaque ville envoya  
A Paris bien promptement  
Souvenez-vous en (bis)  
De beaux et bons députés,  
Pour y être consultés.

La Suisse, dit Napoléon,  
Est une brave nation,  
Et je veux sans compliment  
Souvenez-vous en (bis)  
Etre son Médiateur ;  
Je veux faire son bonheur.

Les grands et petits cantons  
D'abord nous établissons ;  
Mais je veux absolument,  
Souvenez-vous en (bis)  
Qu'avec ceux qui sont trop gros  
On en fasse des nouveaux.

Il y en aura dix et neuf  
Treize vieux et six bien neufs ;  
Soyez amis et contents  
Souvenez-vous en (bis)  
Du reste comme il pourra,  
Chacun se gouvernera.

Là-dessus nos députés  
Se sont tous bien embrassés :  
On vit alors clairement  
Souvenez-vous en (bis)  
Que pour toujours les Bernois  
Seraient amis des Vaudois.

C'est le dix-neuf février,  
Il faut bien s'en rappeler,  
Qu'eut lieu cet embrassement  
Souvenez-vous en (bis)  
On signa en cette occasion  
L'Acte de Médiation.

---

*Divers prix de denrées, journées, etc.*

1746

Un pain de sucre pesant 3 1/2 livres à 7 batz 2 kreutzer la livre.  
3 livres café des îles à 12 batz la livre. 1 livre café fin du Levant 25 batz.

---

1749.

*Un souper de cinq messieurs.*

Un plat de poissons	12 batz
Un chapon rôti	16 batz
Une salade	2 batz
Une poularde aux truffes	12 batz
Une friture	4 batz
Dessert	6 batz
Vin de trois années cinq bouteilles	12 batz 1/2
Pain	3 batz
Pipes	2 batz

Batz 69 1/2 = 10,07 c. monnaie 1882.

---

Un lièvre rôti et piqué 15 batz

1787

Une journée pour les vendanges 6 batz.

1788. Mars, avril etc.

Une journée 7 batz 1/2.

1788.

Crin livre de 18 onces 9 batz 1/2.

1781.

Tuiles 16 batz le cent.

Carrons même prix.

1782.

Tuiles 15 batz le cent.

Crénaux 1 batz pièce.

1783.

Bouteilles doubles pour champagne 14 fr. le 100.

1784.

Café à 8 batz la livre.  
Sucre en pain 8 batz.  
Sucre pilé 6 batz.  
Rite fine 6 batz.  
Riz 2 batz  $\frac{1}{4}$   
Café Moka fin 20 batz.

1785.

Une bouteille vin d'Arbois 14 batz.  
Une bouteille vin de Bourgogne fin 20 batz.  
» » » Lunel 16 batz.  
» » liqueurs fines 28 batz.  
Douze citrons 1 fr. 11 batz.  
Une orange douce 1 batz  $\frac{1}{2}$ .  
Une bouteille de rhum 25 à 30 batz.

1787.

Sucre rompu 7 batz la livre.  
Riz deux batz la livre.  
Café 10 batz la livre  
Huile d'olive fine 1 batz  $\frac{1}{2}$  la livre.  
Ritte 5 batz la livre.  
Café Bourbon 11 batz la livre.  
Savon 4 batz  $\frac{1}{2}$ .

1800. Sujets d'intérêt public à étudier pour le canton de Vaud : Banque Cantonale dans le but de réduire l'intérêt de l'argent. Société pour le commerce des Vins.

---

*Quelques pièces tirées des papiers d'un officier vaudois au service de Louis XV.*

Le sieur Benjamin Philippe de Praye, capitaine, commandant dans Jenner.

A Versailles, le 19 octobre 1759.

Le Roy ayant bien voulu, Monsieur, sur le compte qui luy a été rendu de vos services, et pour vous témoigner la satisfac-

tion qu'il en a, vous accorde une place de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Militaire. Je vous en donne avis avec plaisir et suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur :

CRÉMILLE.

---

Commission au sieur Benjamin Philippe de Praye capitaine dans le régiment Suisse de Jenner pour tenir rang de Lieutenant-Colonel.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à notre cher et bien-aimé le Sieur Benjamin Philippe de Praye, capitaine dans le régiment Suisse de Jenner, salut. Mettant en considération les services que vous nous avez rendu dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, et voulant vous en témoigner notre satisfaction. A ces causes et autres, à ce Nous Mouvans, Nous avons Commis, Ordonné et Etabli, Commettons, Ordonnons et Etablissons par ces présentes signées de Notre main pour prendre et tenir rang de Lieutenant-Colonel dans nos troupes Suisses du jour et date de ces présentes, et ce, sous Notre autorité et sous celle de notre cher et bien-aimé cousin le C<sup>te</sup> d'Eu, Colonel-Général des Suisses et Grisons étant à notre solde . . . . .

La Part et ainsi qu'il vous sera par Nous ou Nos Lieutenants Généraux commandé et ordonné pour Notre service; de ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité, et mandement spécial, Mandons au S<sup>r</sup> de Jenner, colonel du dit Régiment et en son absence à celui qu'il commande de vous recevoir et faire reconnaître en la dite qualité et à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant vous soit obéi; car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le vingt-sixième jour d'août l'an de grâce 1759 et de Notre Règne le quarante-quatrième.

LOUIS.  
Par le Roy,  
BOYER.

---

(Brevet joint au précédent.)

Attache à la Commission qui donne rang de Lieutenant-Colonel au Sr Benjamin Philippe de Praye, capitaine dans le Régiment Suisse de Jenner.

Louis Charles de Bourbon, Comte d'Eu, par la grâce de Dieu Prince Souverain de Dombes, Duc d'Aumale, Comte d'Argentan, Commandeur des Ordres du Roy, Colonel-Général des Suisses et Grisons, Gouverneur et Lieutenant-Général pour S. M. dans ses Provinces du haut et bas Languedoc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Savoir faisons que vu par Nous les lettres patentes de S. M. en forme de commission, donné à Versailles le 26 août 1759, signées *Louis*, et plus bas par le Roy, Boyer et scellées du grand-sceau de cire jaune sur simple queue, par lesquelles S. M. mettant en considérations les services qui lui ont été rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, par le Sr Benjamin Philippe de Praye, capitaine dans le régiment Suisse de Jenner et voulant lui en témoigner sa satisfaction, l'aurait commis, ordonné et établi pour prendre et tenir le rang de Lieutenant-Colonel dans le dit Régiment, et dans ses autres troupes Suisses et Grisonnes, sous l'autorité du Roy et la Nôtre ainsi qu'il est exprimé aux dites lettres ci-attachées sous Notre contre-sel; en conséquence desquelles, et en vertu du pouvoir à Nous donné par le Roy, à cause de Notre dite charge de Colonel-Général des

Suisses et Grisons, Nous avons, conformément à l'intention de S. M. portée par les dites lettres, installé et installons le dit S<sup>r</sup> Benjamin Philippe de Praye au dit rang de Lieutenant-Colonel dans le dit Régiment et dans les dites troupes Suisses et Grisonnes, ainsi qu'il est dit ci-dessus; pour raison de quoi Mandons au S<sup>r</sup> Jenner, Colonel du dit régiment, ou en son absence à celui qui le commande, de le recevoir et faire reconnaître en la dite qualité de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra.

*En témoin* de quoi, Nous avons fait, expédié et signé la présente icelle, fait sceller du sceau de nos armes et contre-signer par le secrétaire-général des Suisses et Grisons. A Versailles, le 27 août mil-sept-cent-cinquante-neuf.

Louis-Charles de BOURBON.  
Par son Altesse sérénissime.

MALEZIEU.

---

A Monsieur de Praye, capitaine au régiment de Jenner avec rang de Lieutenant-Colonel et Chevalier de l'institution du Mérite militaire.

Monsieur de Praye!

La satisfaction que j'ai des services des S<sup>rs</sup> Villars-Chandieu, Maréchal-de-camp en mes Armées, et Sennebier, ancien commandant de bataillon au régiment Suisse de Diesbach, m'ayant engagé à les associer à l'institution du Mérite militaire, je vous ai choisi et commis pour, en mon nom les recevoir et admettre à la qualité de Chevaliers de la dite institution et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que, conformément à l'instruction cy-jointe, vous ayez à procéder à leurs réceptions. Et la présente n'étant pour autre

fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Praye, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le trente juin mille-sept-cent-soixante.

LOUIS.  
BOYER.

---

A Versailles, le trente juin mille-sept-cent-soixante.

Le Roy vous ayant commis, Monsieur, pour recevoir en son nom Chevaliers du Mérite militaire, Messieurs Villars de Chandieu, Maréchal-de-camp et de Sennebier, ancien commandant de Bataillon au régiment de Diesbach, je joins ici la lettre que S. M. vous écrit à cet effet et les croix destinées à ses officiers. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CRÉMILLE.

---

*Instruction pour recevoir des Chevaliers de l'Institution  
du Mérite Militaire :*

Lorsque les officiers que Monsieur de Praye au régiment de Jenner avec rang de Lieutenant-Colonel et Chevalier de l'institution du Mérite Militaire, doit recevoir Chevaliers de cette Institution, se seront rendus près de lui pour être reçus conformément aux Ordres du Roy, il les fera mettre à genoux et découverts, ayant les mains jointes et lui, debout et couvert fera lire à haute voix le serment qui suit :

Vous jurez et promettez à Dieu que vous serez fidèles au

Roy, et ne vous départirez jamais de l'obéissance qui lui est dûe, et à ceux qui commandent sous ses Ordres.

Que vous garderez et défendrez de tout votre pouvoir, l'honneur, l'autorité et les droits de S. M., et ceux de sa Couronne.

Que vous ne quitterez jamais son service pour en prendre aucun chez les Princes étrangers, sans l'agrément par écrit de S. M.

Que vous lui révélez tout ce qui viendra à votre connaissance contre sa Personne et contre son Etat.

Et que vous vous comporterez en tout, comme le doivent de vertueux et vaillants Chevaliers, ainsi que vous le jurez et promettez.

Le dit serment lu, et les Chevaliers ayant promis de garder et observer ce qu'il contient, Monsieur de Praye tirera son épée du fourreau, et leur en donnera un coup du plat sur chaque épaule; et les embrassant ensuite, leur dira ces mots : *Au nom de S. M., et suivant le pouvoir qu'Elle m'en a donné, je vous fais Chevaliers*; et à l'instant il leur remettra à chacun une Croix de la dite Institution, avec le ruban couleur de bleu foncé non-moiché, pour être les dites Croix attachées et portées dorénavant par les dits Chevaliers sur l'estomac, comme font et sont obligés de faire les autres Chevaliers de la dite Institution; ensuite de quoi ils se retireront et Monsieur de Praye informera S. M. de ce qu'il aura fait en exécution de la Présente, et marquera le jour qu'il aura procédé à la réception des dits Chevaliers.

Fait à Versailles le trente juin mille-sept-cent-soixante.

CRÉMILLE.

---

Monsieur de Praye, capitaine dans le régiment Suisse  
d'Erlach à Metz.

À Paris, le 10 juillet.

Monsieur !

Sans avoir l'honneur de vous connaître particulièrement Monsieur, je sais tout ce que vous valez, et la façon dont vous avez servi, et je me serais fait un vrai plaisir de pouvoir vous être utile dans ce moment-ci : mais le moyen de vous servir, lorsque Berne se refuse aux bontés du Roy et aux efforts de Monsieur le Duc de Choiseul pour faire à la nation beaucoup plus de bien que naturellement on ne devait s'attendre. Je crois que Monsieur Ernst vous aura dit aussi ce que je lui ai mandé au sujet des comptes qu'on a rendus à notre Général, des propos que votre régiment tenait et même des lettres qu'il écrivait à Berne, qui n'ont pas peu contribué à ce qu'on lui a ajouté, à la conduite singulière de ce Canton, vous sentez assez, sans vous l'articuler, dans quelles dispositions, Monsieur de Choiseul est sur ce qui vous regarde, et de quelle façon il recevrait les sollicitations qu'on pourrait lui faire. Ce n'est pas le tout que d'être brave et de bien servir ; dans le métier que nous faisons il faut encore apporter un esprit de subordination et de réserve d'autant mieux placé, que les propos que vous pourrez tenir ne changeront rien à l'arrangement qu'on projette, et ne servent qu'à indisposer contre vous avec raison et à vous nuire dans l'occasion : quoiqu'on soit né républicain, il y a une certaine réserve qui convient dans les discours et les démarches, dont tout homme sage ne s'écarte jamais, car il faut faire une grande différence entre la licence et la liberté. Vous me direz peut-être que mes reproches ne vous regardent point, ne pouvant être cité pour rien dans tout ceci ; je ne taxe personne, je parle en général, et par l'intérêt

que je prends à ce qui regarde votre Régiment qui aurait peut-être lieu de s'en repentir, si il ne changeait de conduite.

Quoique Monsieur le duc de Choiseul, je ne vous le cache pas, ne soit point dans ce moment-ci dans des dispositions favorables pour le Régiment d'Erlach, cependant il est juste avant tout, et comme tel, il a reçu favorablement les représentations que je lui ai faites : premièrement, son intention n'est point que l'on vous retienne la paie de guerre pour l'année mille-sept-cent-soixante-deux, cette paie vous étant adjudée jusqu'au premier janvier mille-sept-cent-soixante-trois ; mais comme on vous a prolongé mal à propos ce traitement jusqu'au premier Mars dernier, et que vous l'avez reçu dans la bonne foi, j'espère qu'on ne vous le retiendra pas. Voulez-vous bien communiquer ce que j'ai l'honneur de vous mander à ce sujet, à vos camarades.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tous les sentiments possibles, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Baron de BESEVAL.

---

A Monsieur de Praye, Officier dans le Régiment Suisse  
d'Erlach, à Longwy.

Paris, le 6 janvier 1764.

Monsieur !

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30 décembre dernier. Ne doutez pas de mon empressement à remettre sous les yeux de Monsieur le Duc de Choiseul la distinction de vos services, et toutes les raisons que vous avez pour prétendre à la compagnie de Malvieux. Assurément il ne dépendra pas de moi qu'il ne se décide en

votre faveur, et je serais charmé si cette occasion peut vous convaincre de ma façon de penser pour vous.

Je vous remercie, Monsieur, des souhaits honnêtes que vous voulez bien me faire; je vous prie de croire que les miens ne sont pas moins sincères, et que vous ne pouvez rien me souhaiter que je ne désire qu'il vous arrive.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Baron de BESENVAL.

*Compte du sergent recruteur Dubiez pour huit hommes de recrues arrivés le 3 février 1766.*

La première paye monte à 321 livres argent de Suisse qui monte

	Liv.	S.
argent de France à . . . . .	481	10
Port de lettres, frais du Baillif et pour les faire boire en route	12	18
Il leur a été donné à-compte d'engagement	202	303
Pour leurs journées 208 livres . . . . .	327	
Pour ses journées à lui 48 livres 10 . . . . .	60	
Pour leur souper en arrivant 9 livres . . . . .	13	10
Il leur revenait d'engagement . . . . .	576	
Fait présent d'un habit à Dubier qui m'avait coûté . . . . .	30	
	En tout	1,809 15

Partant chaque homme revient à 226 livres 4 s. 4.

*Compte réglé avec le sergent Dubiez pour trois hommes qu'il m'a amenés le 17 avril 1776.*

La première paye monte à 10 louis 15 livres 4 sols 6 deniers  
argent de la Suisse ou 175 livres 1 sol 6 deniers qui font

	Liv.	S.	D.
argent de France . . . . .	262	14	6

A déboursé pour les engagements 3 louis et demi . . . . .	84	
Pour les journées des dites recrues 3 louis et demi . . . . .	84	
Pour ses journées au dit sergent 6 écus blancs argent de France . . . . .	27	
Pour faire boire ses hommes en chemin . . . . .	4	10
Pour un 8 <sup>me</sup> de 15 louis qu'il a retiré de 3 hommes qui m'étaient déserté précédemment . . . . .	45	
		<hr/>
Le tout se monte à	507	14 6

Il a reçu des susdits qui m'avait déserté 15 louis d'or 360 )		
De mon oncle 8 louis faisant . . . . . 192 )	522	
L'un de l'autre déduit il m'en redoit . . . . .	44	14 6
		<hr/>

La dépense monte en tout à . . . . .	507	14 6
Je dois aux recrues d'engagement 6 louis 1/2 156 )		
A 1 des trois, habits, vestes, culottes . . . 48 . . . }	204	
		<hr/>
	711	14 6

Lesquelles 711 livres 14. 6. partagés entre chaque homme revint à 237 livres 8<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>.

---

Etat des effets qui se trouvent au magasin de M. de Praye  
au 1<sup>er</sup> octobre 1766.

Savoir :

Deux coupons de drap rouge contenant 23 aunes ; une pièce de serge blanche de 45 aunes 3/16. La compagnie de Praye doit à celle de Graffenried 22/32 de drap rouge, et à celle de Henriod une aune 1/4 de drap noir. Cinq chapeaux neufs, 47 paires de fausses manches, 13 cols, neuf outils dont 3 pelles ; 2 pioches, 2 haches, 2 cercles, 6 petites haches, 4 marmites, 7 gamelles, 8 bidons, dont il y a eu 2 haches et une gamelle de perdues au camp de la Croix, etc. etc. etc., 1 caisse d'armes, 1 toise, etc. etc.

---

Monsieur le Capitaine et Colonel Praye, à Lausanne,

Des Plaines rière Le Lieu, ce 22 Février 1767.

Monsieur le Capitaine !

En réponse à la lettre que j'ai reçue par Monsieur le Sergent Dubiez qui me marque d'aller le satisfaire au plus vite du restant de ce que je lui avais promis ; or comme j'ai été malade jusqu'à présent et que j'ai depuis tardé à répondre ; c'est pourquoi, Monseieur le Capitaine, je m'humilie et je me jette à vos pieds, pour me recommander à vos bontés, à cet égard qui me touche de si près, vu que j'avais fait un pas qui n'était point à sa place, et que j'en suis tenu assez de près de mon père et mère ; mais au reste, je veux faire mon possible pour en sortir, en me recommandant à vos dignes bontés que j'espère m'être favorables, et je vous demande la grâce de surseoir entre cy et Pâques, que aidant Dieu, j'irai à Lausanne avec de la marchandise, et j'aurai l'honneur de vous aller trouver et finir avec vous ; c'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent, en espérance de votre bonté d'un bon succès, enfin je me recommande et suis, Monsieur le Capitaine, votre très humble et très obéissant serviteur.

D. R.

---

Monsieur de Praye, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, capitaine au Régiment Suisse d'Erlach, à Condé, en Hainaut.

Mardi 17 septembre 1771.

Je n'userai, mon cher Colonel, du secret (intention de quitter le service) que vous voulez bien me confier que pour

vous rendre tous les petits services qui dépendront de mon zèle : mais nous sommes dans des circonstances qui ne permettront pas à Monsieur d'Erlach de demander ce que vous désirez. Tout le monde affirme que Monsieur le Duc de Choiseul a donné sa démission ; il faut donc attendre que son successeur soit déclaré, l'on présume que ce sera Monsieur le Comte de Provence ; en ce cas Monsieur le Comte d'Affry aura de l'influence dans les affaires de la nation. Comme qu'il tourne je veillerai ici à vos intérêts, et je solliciterai avec chaleur pour que vous soyez traité le plus avantageusement que les entraves de la capitulation pourront le permettre. Je crains que la retraite de Monsieur Gaudard ne fasse planche dans cette occasion. Je serai vraisemblablement instruit avant le travail et je me hâterai de vous informer, mon cher Colonel, de toutes les découvertes que mon attachement pour vous me fera faire : attendez l'issue avec tranquillité et tâchez que l'on garde le plus soigneusement le mystère de vos conventions avec M. Rendez-moi la justice de croire, que j'ai votre satisfaction très vivement à cœur., et que vous n'auriez rien à désirer si elle dépendait de mes soins, recevez-en les assurances avec celle de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon cher camarade, votre très-humble et très-obeissant serviteur.

ERNEST.

---

*Signatures de l'association au sujet des incendies.*

*Lausanne.*

Messieurs J. R. Louis Demides, le 1<sup>er</sup> février 1685.

M. F. Seigneux, le 8 février 1685.

M. Ferdinand de Loys, le 7 février 1685.

M. de Loys-Devillardin, du 11 août 1688.

M. David de Crousaz, le 18 août 1688.

*Loys de Middel*

- M. Benjamin Loys de Correvon, le 25 septembre 1688.  
M. J. L. Seigneux, le fils, le 3 septembre 1692.  
M. J. L. Desaussure-Bercher, 1<sup>er</sup> février 1692.  
M. Bergier de Pont, le 20 mars 1694.  
M. J. P. Pollier de Bottens, le 18 juillet 1694.  
M. Albert Crousaz.  
M. Charrière de Bournens, tant à son nom que de son frère ; Indivis ; le 3 février 1695.  
M. Paul de Chandieu, le 8 février 1696.  
M. de Crousaz, chatelain de Glerolles, le 28 avril 1696.  
M. Isaac de Loys, le 8 février 1696.  
M. Jean-Louys Gaudard, seigneur de Corcelles, le 23 mars 1696.  
M. M. de Crousaz, châtelain de Corsier, du 21 avril 1696.  
M. Christophe-Samuel Muriset, châtelain de la paroisse de Villette.  
M. Crousaz de Lutry, du 27 may 1697.  
M. J. L. Dutheil, du 26 juin 1719, tant pour lui que pour son frère Samuel Dutheil, indivis.  
M. F. Constant, P. S. Major au service de L. H. P., du 1<sup>er</sup> mars 1720.  
M. J. P. Charrière, Conseiller à Lausanne.  
M. J. L. Seigneux, de Lausanne, demeurant à Regnens, le 17 aoust 1721.  
M. David Rosset, châtelain de Monterond, le 1<sup>er</sup> septembre 1721.  
M. Moïse Achard, châtelain de Crissier, du 3 septembre 1721.  
M. le Lieut. et Conseiller Jean Isac Gamaliel Duflon, de Cully, du 7 septembre 1723.  
M. Desaussure, le 13 juin 1724.  
M. de Ruuynes, le 13 juin 1724.  
M. Noé Secretan, secretaire du Conseil, le dit jour, 13 juin 1724.  
M. David Lemaire, le 21 juin 1724.  
M. de Praroman, l'ainé, le 1<sup>er</sup> juillet 1724.  
M. de Crousaz, de Mezery, le dit jour 1<sup>er</sup> juillet 1724.  
M. Claude Murizet, du 2 juin 1697.  
M. Abraham Clavel, de Cully, du 15 juillet 1700.  
M. J. L. Rosset, de Chandens, le 21 octobre 1703.  
M. Etienne Pollier, de Vernand, du 22 octobre 1703.  
M. de Gingins Willars, le 3 juillet 1706.  
M<sup>me</sup> Françoise de Chandieu Chesaux, en qualité de mère tutrice, le 5 aoust 1706.  
M. Pollier, ministre et professeur, du 25 juin 1708.  
M. Gabriel de Saussure, de Morens, du 30 juin 1708.  
M<sup>rs</sup> Benjamin et Elie Desaussure, les deux faisant pour M<sup>r</sup> Théodore, leur père, du 1<sup>er</sup> aoust.

M. J. É. Villyamoz.

M. de Loys de Warrens, le 20 février 1714.

M. de Bettens, le 15 janvier 1716.

M. Rodolphe Charrière, de Senarclens, du 14 mars 1717.

M. le Contrôleur de Crousaz, du 26 juin 1719.

M. F. L. Bergier, 1<sup>er</sup> juillet 1724.

Paul Loys de Chesaux, ce 24 avril 1749.

Albert Noé Crousaz, de Cressier, ce 25 avril 1749.

*Morges.*

M. Abraham Charrière, Châtelain de Cossonay, père, du 22 Mars 1684.

M. de Grancy, père, le 14 février 1692.

M. le Général Jean Desacconay, le 6 novembre 1692.

M. de Wuillerens, le 24 janvier 1692.

M de Dizis, fils, Louys Frédéric Darbonnier, du 6 novembre 1692.

MM. de Pentaz Banderet, A. de Charrière, le 4 juin 1694.

M. de Colombier, le 1<sup>er</sup> may 1698.

M. des Utins, le 15 mars 1701.

M. Demontricher.

M. le Général de St-Saphorin, le 24 mars 1707.

M. Marc du Gard, le 22 septembre 1700.

M. Loriol des Toy, le 4 mars 1708.

M. F. Bégoz, conseiller d'Aubonne, le 20 juin 1708.

M. Isaac Salomon Forel, docteur, le 20 juin 1708.

M. de Dizis, père sçavoir: George-François Darbonnier, du 18 février 1719.

M. François Forel, conseiller à Morges, le 30 juin 1723.

M. de Wufflens Senarclens, du 28 juillet 1723.

M. Henry de Chandieu la Chaux, le 17 novembre 1723.

M. d'Echichens, le 21 juillet 1723.

Mayor de Sullens, le 21 aoust 1724.

De Colombier, ensuite de la signature faite par mon grand'père, le 5 may 1749.

*Romainmôtier.*

M. le Brigadier de Clépens, le 15 aoust 1706.

*Nion.*

M. Quisard, de Crans, le 26 may 1703.

Roc-Mondet.

*Vevey.*

- M. R. de Blonnay.  
M. Hugonin, Lieut. à la Tour, le 17 avril 1696.  
M. A. E. Hugonin, frère du susdit, le 19 avril 1696.  
M. L. J. Demelet, le 20 avril 1696  
M. J. Demelet, le 20 avril 1696.  
M. Dufour, juge et assesseur, Baillival de Vevey, du 20 avril 1696.  
M. Hugonin, capitaine et conseiller, de Vevey, ce 20 avril 1696.  
M. Louys Gabriel de Joffrey, de Belle-Truche, le 20 avril 1696.  
M. George Henry Monnier, le 20 novembre 1705.  
M. Magny, secrétaire, de Vevey, le 21 avril 1696.  
M. Jean Jacques Demelet, le 27 avril 1696.  
M. Ferdinand de Rovràz, le 25 novembre 1704.

*Grandson et Orbe.*

- M. Jacques François Thomasset, le 22 juillet 1684.  
M. Samuel Thomasset du 3 mai 1687.  
M. le Colonel Thomasset, du 18 janvier 1700.  
M. François Forneret, l'aîné, le 12 novembre 1700.  
M. Louys Frédéric Thomasset, le 27 février 1714.  
MM. Denis et J. Pierre Jeanneret, frères, du 17 juillet 1714.  
M. Jonas Jeanneret, Lieut. Ballival, du 17 juillet 1717.  
M. J. Pierre Tomasset. } frères  
M. David Tomasset, } indivis  
en février 1719, mort. } d'Agiez  
M. Georges de Goumoëns, Baillif d'Eschallens, signé pour M. le colonel  
de Goumoëns, le 27 mars 1714.  
M. George Gamaliel Marel, du 18 février 1719.  
MM. Charles François et Antoine Duvoisin, frères indivis le 1<sup>er</sup> Lieut. de  
Bonvillard, le 18 février 1719.  
M. le Châtelain Mestrezat, d'Eschallens, le 15 novembre 1721.  
M. Jacques Mestrezat, capitaine, demeurant à Vevey, du 15 novembre  
1721.  
M. Jean Batiste de Goumoëns, du 6 novembre 1722.  
M. François Rodolphe Nicolas Colomb, ministre du St Evangile, et Jean  
Louys Collomb, lieut. de Provence, frères indivis, le 15 septem-  
bre 1727.  
Jonas Jeanneret, Lieut-Ballival de Grandson, le 21 novembre 1731-1749.  
Le Chatelain Carrey, conseiller d'Eschallens, ce 23 avril 1749.  
Le Châtelain et secrétaire Baillival Mestrezat, du dit Eschallens, ce dernier  
jour, 23 avril 1749.

*Moudon.*

M. Desepey, le 1<sup>er</sup> mai 1690.

M. de Cerjat, de Bressenaz, du 18 mai 1724.

Müller, de Marnand, le 27 avril 1724, mort, et à sa place son fils aîné, du 21 novembre 1749.

*Yverdon.*

M. de Lignerolles.

M. Dan. Demolin, conseiller de Montagny, le 23 mars 1696.

M. de Rovréaz, le 21 avril 1696.

M. François de Hennezel, St-Martin, du 16 janvier 2707.

M. Marc de Treitorrens, le 21 juin 1707.

M. Dorat de Demorest, capitaine, le 16 octobre 1768. *Demoret*

M. Jean Rodolphe Duthon, le 9 mars 1717

M. François Louis Duthon fils, conseiller, du 9 mars 1717.

M. François Nicolas Wamey, major, du 25 août 1723. *Wamey*

Albert Isaac Roguin, châtelain de Chavornay, du 16 novembre 1726.

G. Roguin, justicier d'Yverdon, le 26 novembre 1726.

La veuve et hoirs de Jacob Duthon, le 30 novembre 1726.

De Chamblon, le 30 décembre 1726.

Samuel Wamey, le 16 janvier 1727. *Wamey*

Jean Philippe de Treytorrens, le dit jour.

Charles Elie Christin, le 17 janvier 1727.

Jean Gabriel Versel, le 19 septembre 1729.

Jean Michel Doxat, justicier d'Yverdon, pour Monsieur le Colonel Doxat, conseiller de Demoret, le 4 septembre 1730.

Dessert, née de Graffenried, pour ma fille, ce 19 novembre 1730.

D. Russillon, fils de feu le Conseiller, le 22 décembre 1731.

Duplessis d'Ependes, le 17 mars 1749.

---

Proclamation du comité magistral de la commune  
de Morges le 1<sup>er</sup> février 1798.

Union et Concorde.

Citoyens !

Une force irresistible, indépendante de la volonté individuelle, et même de la volonté humaine, détermine les révolutions.

La grande révolution de la France devait nécessairement produire un effet dans notre pays, qui par le langage, la localité et les mœurs de ses habitants, est si étroitement lié à la France.

Les opinions se sont portées avec énergie vers la réforme des abus ; presque toutes les communes du pays ont sollicité l'assemblée de leurs députés pour travailler à cette réforme ; la grande Nation la voulait, elle a appuyé ces réclamations.

Berne n'a pas senti cette force des choses ; il a voulu par des palliatifs incertains et insignifiants, éluder cette réforme générale devenue indispensable.

La guerre allait s'allumer, elle commençait, elle était à nos portes ; il fallait opter, et recevoir les invincibles armées françaises, comme amies ou comme ennemies. Grâce en soient rendues à la Providence, elles sont entrées chez nous comme amies.

Notre sort a été dès ce moment irrévocablement décidé.

Le passage entre l'ancien état de choses et celui qui doit le remplacer, était difficile ; il fallait éviter les malheurs affreux de l'anarchie, suite trop ordinaire de la suspension d'un gouvernement quelconque.

Une mesure générale dans tout le pays nous en a sauvés ; les conseils de Communes ont choisi quelques-uns de leurs membres auxquels ont été réunis des membres de la bourgeoi-

sie et des habitants ; à ces réunions connues sous le nom de *comités*, a été remise la gestion des affaires publiques, sous la direction de l'assemblée des députés de toutes les Communes, siégeant à Lausanne sous le nom de *Représentation provisoire* du Pays.

Citoyens, pères de famille, hommes paisibles, ralliez-vous à cet ordre de choses *provisoire*, et soutenez-le par tous les moyens de la persuasion contre les malveillants, s'il y en a qui veulent le troubler.

Que craindriez-vous de la part de vos concitoyens, leur autorité est *provisoire*, elle cessera au moment même où un nouvel état de choses aura été déterminé.

Que craindriez-vous des pouvoirs que momentanément ils exercent? ils le font *gratuitement*, ils travaillent sous les yeux de leurs concitoyens.

C'est de la conservation des propriétés publiques et particulières qu'ils s'occupent; c'est de la sûreté des personnes, c'est de la conservation même des intérêts de ceux qui retirent des pensions ou des secours légitimes du Gouvernement de Berne.

Bons citoyens, réfléchissez et voyez les maux affreux qu'entraînerait la suspension, même d'un moment, de cet état de choses *provisoire*.

Pour être affiché dans les places ordinaires de la part du Comité Magistral de la commune de Morges.

---

*Discours prononcé dans le Temple de la Cité à Lausanne, le 30 mars 1798, par Jules Muret, de Morges, Président de l'Assemblée Electorale du Canton Léman, au sujet de l'installation des nouvelles autorités constituées.*

Citoyens !

Courbés depuis deux siècles et demi sous le joug de quelques familles ambitieuses, nous en sommes affranchis : asser-

vis à des lois arbitraires que nous n'avons point consenties, nous n'aurons d'autres lois que celles que nous nous serons faites ; retenus dans la classe ignominieuse de sujets, sans que rien bornât le pouvoir de nos maîtres, nous avons maintenant une constitution qui repose sur les principes sacrés de la Liberté et de l'Égalité. En un mot, nous avons passé du néant à l'être, de l'esclavage à la liberté ; et à peine quelques semaines se sont écoulées entre cet état de servitude profonde, et celui de notre liberté entière ; et nous avons franchi cet espace presque sans secousse et sans malheur ; grâces en soient rendues à l'Être suprême !

Aux beaux jours d'Athènes et de Rome libres, avaient succédé des temps de barbarie et d'ignorance, et par conséquent de servitude. Le genre humain croupissait dans l'erreur, dans la superstition, dans l'esclavage. A peine au milieu de ces ténèbres épaisses, voyait-on à des époques éloignées, briller quelques étincelles d'une liberté incomplète.

Des hommes brûlant de l'amour de la liberté, des génies puissants s'élevèrent cependant au dessus de leur siècle, le devancèrent ; de ce nombre fut Guillaume-Tell, le premier héros de la liberté helvétique. Mais avec ces hommes, mourut la liberté ; l'ignorance, la superstition, l'esclavage reprirent leur funeste empire.

Une invention qui dans son origine dut paraître peu influente changea la face de l'univers, c'était l'imprimerie. Par elle les lumières se communiquèrent, par elle l'éducation se perfectionna, par elle la vérité se communiqua d'âge en âge. Il se forma une république de savants, notre siècle fut celui de la Philosophie ; au milieu d'erreurs malheureusement trop nombreuses, les principes de la liberté et de l'égalité furent proclamés par les hommes les plus éloquents, les progrès des lumières firent pâlir les tyrans ; les apôtres des grands principes furent sans doute persécutés, mais les lumières ne rétrogradèrent plus, et la vérité triompha.

Il était naturel que la nation la plus ingénieuse de l'univers, celle chez qui les lumières étaient le plus généralement répandues, fût la première qui tirât de la spéculation, ces vérités

qui n'étaient connues qu'en théorie, pour les mettre en pratique.

Des lois gothiques, des usages absurdes, des pratiques superstitieuses contrastaient avec les lumières répandues ; les désordres d'une cour corrompue hâtèrent le moment où la France devait être libre. La nation française fit la révolution la plus complète dont les fastes de l'histoire fassent mention. Il ne fallut pas moins que les ressources, le génie et le courage de cette grande nation pour vaincre les obstacles qui lui furent opposés ; la postérité couvrant du voile de l'oubli, les abus qui accompagnèrent cette grande révolution, prononcera que la nation française a bien mérité de l'univers.

Le peuple vaudois, voisin de la France, parlant la même langue, en relation continuelle d'intérêts, d'affaires et d'amitié avec les Français, ne pouvait demeurer spectateur indifférent des grands événements qui se développaient sous ses yeux.

Les Vaudois exprimèrent par des fêtes, la joie qu'ils ressentaient des succès de la grande nation. Cette expression d'une joie innocente parut des crimes aux Gouvernants de Berne, exaspérés encore par ces chevaliers fuyards qui auraient volontiers sacrifié le monde entier à la conservation de la moindre de leurs prérogatives. Les Bernois accoutumés aux privilèges exclusifs, voulurent avoir seuls le privilège de se réjouir, mais c'était des défaites des Français ; ils virent dans les réjouissances de leurs sujets des attentats à leur Souveraineté. Ils déployèrent un appareil militaire formidable pour punir les Vaudois du crime atroce d'avoir dîné en public ; la corruption, les dénonciations, l'espionnage furent organisés ; l'ami n'osait plus se confier à son ami, le père à son fils ; une odieuse Commission, des inquisiteurs politiques vinrent s'établir parmi nous ; des magistrats les plus respectables du pays furent traînés au milieu de leur soldats pour subir l'humiliation d'une amende honorable ; des emprisonnements, des proscriptions arbitraires eurent lieu, une sombre terreur courba les têtes, les scélérats osaient seuls la lever. Les insensés ! ils forcèrent le peuple par leur conduite, à réfléchir sur ses droits, et à examiner ceux de ses gouvernants ; ne savaient-ils pas que cet examen est la mort de la tyrannie.

Cependant les Bernois, pour gagner les habitants de la campagne, leur firent les plus belles promesses; mais ils se réservaient de n'en tenir aucune.

Six années s'écoulèrent dans cet état d'humiliation; enfin la grande nation entendit nos soupirs.

Une réforme générale était fortement voulue dans tout le pays; elle devenait par là même indispensable; mais l'aristocratie ne sut jamais consulter l'opinion publique, Berne eut recours à sa tactique accoutumée, espionner, diviser et promettre; et pour soutenir cette sublime politique, Berne envoya de nouveau au pays une *Haute commission*.

Ce n'était pas assez: les gouvernants de Berne entreprirent d'intéresser les consciences aux succès de leurs funestes complots; eux qui individuellement violaient chaque jour le serment de leurs charges; eux qui outrageaient manifestement les droits du peuple, qu'ils avaient juré de maintenir, ils osèrent exiger de lui un serment de soumission et de fidélité!

Quelle obligation pouvait imposer à ceux qui l'avaient prêté, un serment arraché par la fraude ou par la terreur?

Cependant le Directoire de France instruit de ces manœuvres, déclara, qu'il prenait sous sa protection immédiate les justes réclamations du peuple vaudois.

Il s'éleva alors de toutes les parties du pays, un cri général pour demander justice; toutes les villes et la plus grande partie des communes de la campagne, adressèrent au Gouvernement de Berne, des requêtes pour obtenir la permission de s'assembler et de conférer sur leurs intérêts communs.

Ces requêtes étaient aussi respectueuses dans leurs formes, que modérées et raisonnables dans leurs objets.

Berne n'accorda rien; il ne répondait point, mais il levait des armées nombreuses; la mort, la dévastation, la guerre civile et la guerre étrangère, c'était là les réponses que Berne préparait.

Ce fut dans ces moments périlleux que les bons patriotes se réunirent et formèrent des sociétés particulières, qui ont si puissamment contribué à notre heureuse révolution; à côté de la *Haute commission*, se forma le comité central des communes du pays, formé d'abord de quelques députés de Lausanne et

villes environnantes. La liberté se plaît à contempler ce contraste entre l'appareil fastueux de la représentation d'une souveraineté expirante et la modeste réunion des amis d'une liberté naissante; ce fut là l'origine de l'Assemblée représentative provisoire du pays de Vaud; ce fut là, on peut le dire, le berceau de la République Helvétique une et indivisible.

Les Bernois continuaient leurs préparatifs de guerre; Weiss, leur général, menaçait, il armait les frères contre les frères, les Allemands étaient à nos portes.

Ce n'était point en vain que la France avait promis de nous protéger, une division de l'invincible armée d'Italie s'approchait de nos frontières, ses chefs voulurent avant d'entrer dans notre pays mettre en œuvre les moyens de conciliation; un adjudant Français fut envoyé comme parlementaire à Weiss, son escorte fut lâchement assassinée. Les Français entrèrent, ils traversèrent notre pays comme amis, ils ne nous donnèrent occasion que d'admirer leur bonne discipline et la sagesse de leurs généraux.

Avant de pénétrer dans le pays allemand, les Français firent encore les offres les plus généreuses; Berne aveuglée voulut la guerre, ses armées malgré une résistance digne d'une meilleure cause, cédèrent à la valeur des Français conduits par Brune et par Schauenbourg; Berne tomba, et avec elle l'odieux système de l'oligarchie: grâces en soient mille fois rendues à la généreuse nation Française!

Reportons nos regards sur les travaux paisibles des députés des communes:

Chaque jour augmentait leur nombre, et chaque jour faisait ainsi connaître les progrès de l'esprit public. Mais en divers lieux, cet esprit était égaré, une agitation sourde se faisait apercevoir; les membres du comité central se portèrent partout où il fallait instruire et pacifier, en un mot partout où leur présence pouvait être utile; ils réussirent à nous sauver dans ces premiers moments des horreurs d'une guerre civile.

La Commission Bernoise était partie, le général Weiss avait quitté Lausanne, tout annonçait que les Bernois ne voulaient rentrer que les armes à la main, dans le Pays de Vaud qu'ils quittaient; cette belle contrée allait devenir le théâtre de la

guerre. Mais le joug d'une domination qui ne pouvait durer que pour le malheur du peuple, devait être secoué ; le vingt-trois janvier, le scellé fut apposé sur les caisses publiques ; la cocarde verte, ce premier signe de la liberté helvétique fut arboré, ce fut là le premier jour de notre Révolution ; jour mémorable, sois à jamais célébré, deviens l'époque et la date de notre régénération politique.

Cette époque doit nous être d'autant plus chère qu'elle ne fut accompagnée d'aucun excès, d'aucun désordre ; les propriétés et les personnes, même de nos ennemis, furent respectés. Peuple bon, peuple honnête, tu mérites d'être libre !

Dès ce moment, les rapports de souveraineté entre Berne et le Pays de Vaud furent irrévocablement brisés ; une autorité devait sur-le-champ remplacer cette souveraineté abusive qui pesait sur nous depuis de si longues années ; un intervalle quelconque eût été un temps d'anarchie, et les suites pouvaient en être funestes. Les députés le sentirent, et le vingt-quatre février ils se constituèrent en représentation provisoire du Pays de Vaud ; mais avec quelle modération, avec quelle retenue, avec quelle sagesse, ils firent cet acte d'autorité ! c'était le bien, le seul bien de la patrie qui les dirigeait ; ils invitèrent les communes à leur retirer leur pouvoir et à les remplacer ; tous ils furent confirmés, tous méritaient de l'être.

Le Pays de Vaud eut donc son Assmblée Nationale, dont le nombre de ses membres s'accrut considérablement : nos frères de la partie Française du canton de Fribourg y députèrent : mais en devenant plus nombreuse, cette Assemblée ne changea pas de système, toujours le même désintéressement, toujours le même respect pour la propriété, toujours le même amour de l'ordre, toujours la même activité pour le bien, toujours la passion de la liberté. Si dans les détails vous commites quelques fautes, oserait-on vous les reprocher : que ces aristarques chagrins qui ne voient que le mal, considèrent ce que vous étiez et ce que vous fites, et il seront réduits au silence !

Pris au hasard, pour ainsi dire, dans la masse du peuple, appelés pour la première fois à vous occuper des affaires publiques, vous avez gouverné dans les moments les plus difficiles ; l'ordre et la paix ont régné. Vous avez prévu les troubles, vous

avez évité la guerre, vous avez maintenu l'abondance, vous avez proclamé notre indépendance ; en un mot, vous nous avez amenés sans secousse au moment, où libres par une constitution qui faisant de toute l'Helvétie une nation de frères, nous promet le bonheur.

Vous venez, citoyens, de remettre aux autorités constituées par le peuple, les pouvoirs qu'ils vous avaient confiés ; vous rentrez dans le sein de l'Égalité, mais vous y rentrez en emportant l'estime et la reconnaissance de vos concitoyens. Citoyens, je le déclare au nom du peuple, vous avez bien mérité de la patrie.

Citoyens, vous avez réuni les suffrages du peuple et obtenu sa confiance, vous mériterez aussi ses bénédictions.

Quelle noble et grande carrière s'ouvre devant vos pas ! vous êtes pour un temps les dépositaires de la souveraineté du peuple et de tous ses pouvoirs, il n'est aucun homme qui ne soit au dessous de la grande tâche qui vous est imposée.

Cette considération ne portera cependant point le découragement dans vos cœurs ; c'est par la volonté du peuple, que vous êtes devenus ce que vous êtes. Ce sentiment vous soutiendra dans vos pénibles travaux ; mais vous employerez toutes vos lumières, tous vos talents, tout votre être, au bien de la patrie ; forts de ces intentions, vous pourrez alors résister aux traits que l'envie, la malignité ou l'ignorance pourront lancer contre vous. *Je sers ma patrie de tout mon pouvoir*, ce sera là votre soutien dans le danger, votre consolation dans l'adversité. Il n'est sans doute aucun de vous qui ait ambitionné la place dont il est honoré, par des motifs d'intérêt ou de vaine gloire, ou par le désir du pouvoir ; si cette illusion s'était glissée dans le cœur de quelqu'un, qu'il se détrompe en considérant le tableau des obligations qui lui sont imposées.

Vous, citoyens qui êtes nommés *Législateurs*, ce nom seul ne vous découvre-t-il pas l'immense étendue de vos devoirs ? Vous êtes chargés de faire des lois qui puissent rendre heureuse une nation dont les diverses contrées diffèrent entre elles de mœurs, de langage, de religion ; il faut cependant trouver un point d'unité qui leur convienne à tous ; c'est le problème que nous avons à résoudre, nous sommes tous insuffisants pour ces

choses, mais nous y travaillons sans relâche et de toutes nos forces.

Vous citoyens qui êtes chargés de l'administration, votre tâche n'est pas moins difficile ; tandis que vos législateurs s'occuperont de conceptions générales, vous avez à diriger les détails ; en vain la théorie serait-elle sage, si la pratique n'y répond pas, et c'est de cette dernière dont vous êtes chargés ; tout est dans le désordre qui accompagne et suit une révolution, et vous avez à rétablir l'ordre, vous avez à organiser la chose publique en ménageant les intérêts particuliers. Je le répète, votre tâche est difficile ; mais la joie avec laquelle le peuple entier a appris votre choix nous promet les plus heureux succès.

Juge suprême et vous Juges de canton, vous êtes chargés de faire régner la justice. Quelle est belle, quelle est grande votre vocation ! la fortune, la vie, l'honneur de vos concitoyens sont entre vos mains, et vos mains resteront toujours pures ; vous apporterez dans l'exercice de vos fonctions cet esprit d'examen, de réflexion, ce travail qui fait discerner le juste de l'injuste ; quels que soient les sophismes que ce dernier emploie, vous ne vous écarterez jamais de cette sévère impartialité, sans laquelle celui qui siège au tribunal ne mérite plus le nom de juge ; vous serez constamment revêtus de cet esprit de patience et de douceur qui sait adoucir même les refus ; vous penserez sans cesse que vos concitoyens sont vos égaux, que le terme de vos travaux arrivé, vous rentrerez dans le sein de la société ; votre accueil n'aura rien qui ressemble à cette affabilité affectée de nos ci-devant juges.

Et vous enfin, citoyens nommés suppléants aux différentes places, appelés à les remplir, les mêmes obligations vous sont imposées, vos devoirs sont les mêmes ; vous apporterez à vos fonctions la même activité, le même zèle, les mêmes intentions, en un mot, le même dévouement patriotique.

Et vous citoyens électeurs, votre tâche est remplie, vous avez apporté dans vos fonctions des intentions pures ; vous n'avez écouté dans vos choix, que votre amour pour la liberté, pour l'égalité, pour la patrie ; vos fonctions ont été longues et fastidieuses, mais vous ne vous êtes point rebutés ; vous avez enfin dans vos assemblées respecté l'ordre et la décence, vous

allez rentrer dans vos maisons, dans vos familles ; dites à vos commettants ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu ; dissipez leurs préjugés ; faites-leur sentir combien sont nécessaires l'union, la concorde, la soumission aux lois, le respect aux autorités constituées ; faites-leur bien comprendre que la liberté n'est pas la licence, et que celui qui mérite le mieux le beau nom d'homme libre, est aussi celui qui est le plus l'esclave de la loi, embrasez leurs cœurs du saint amour de la patrie ; que votre conduite leur serve d'exemple.

Divine Providence, répands tes bénédictions sur nos travaux, et accorde aux magistrats du peuple les forces qui leur sont nécessaires pour accomplir l'œuvre qui leur est confiée : donne-leur de contribuer à l'établissement et à l'affermissement de la République Helvétique, ensorte que nous soyons heureux entre les peuples.

---

Episode des 27 et 28 octobre, 1801.

Le Sénat de la République Helvétique au citoyen Muret,  
membre du cops législatif.

Berne le 3 novembre 1801.

Citoyens !

La loi du 28 octobre dit à l'article IV :

Aussitôt après s'être réuni en majorité, le Sénat entrera en fonctions et dès ce moment l'autorité du Gouvernement cessera.

Aujourd'hui, citoyen, le Sénat s'est réuni dans la majorité de ses membres et s'est constitué.

Dès ce moment donc, l'autorité et les pouvoirs du Corps Législatif ont pris fin.

Le Sénat remplit un devoir sacré, et cède à un sentiment bien doux en se rendant l'organe de la reconnaissance nationale envers ceux dont le dévouement pour le bien de l'Etat s'est soutenu au milieu de tant de peines et dans des circonstances si difficiles.

Le Corps législatif régénéré au 7 Août 1800 a bien mérité de la patrie par plusieurs ordonnances sages où les principes se trouvent réunis avec les résultats de l'expérience.

Il a bien mérité encore, lorsque voyant que le vaisseau de l'Etat ne pouvait être sauvé des vices de sa propre construction et des orages qui de toutes parts venaient l'assaillir, il a préparé la réorganisation constitutionnelle qui fut publiée le 29 mai 1801.

Il a bien mérité surtout, lorsque dans ces derniers temps par l'effort le plus généreux, il a su écarter tous les obstacles par lesquels on s'est efforcé d'entraver la marche de la Nation vers les principes de modération et de justice, vers les vues libérales et sages sur lesquelles cette organisation repose.

La conscience d'avoir coopéré à d'aussi nobles travaux va vous accompagner dans votre retraite ; elle sera votre plus douce récompense.

Le Sénat vous déclare, citoyen, qu'il s'estimera heureux de pouvoir dans toute occasion, vous donner des preuves du cas que les amis de la patrie font de votre personne.

Le Président du Sénat  
DOLDER.

WYSS, secrétaire.  
DE SAUSSURE, secrétaire.

---

Réponse au citoyen Président Dolder à la lettre ci-dessus.

Berne, 3 novembre 1801

Citoyen !

Ne reconnaissant point la prétendue loi du 28 octobre, je ne me regarde point comme cessant d'être membre du conseil Législatif provisoire, en vertu de cette loi ; mais bien parce que la Diète Nationale a fini ses travaux. Je ne sais aucun gré de la reconnaissance que vous me témoignez au nom de la nation, je doute qu'il vous eût choisi pour en être l'organe. Au reste je ne mérite point l'éloge d'avoir coopéré aux *nobles travaux* du Conseil Législatif dans les journées du 27 et 28 octobre : heureusement pour ma conscience, je n'y ai pris aucune part ; l'opinion se prononce déjà sur ces journées, elle saura distinguer dans tous les temps les véritables amis de la patrie !

Jules MURET.

---

Liberté.

Egalité.

Berne, le 13 novembre 1801.

République Helvétique une et indivisible.

Arrêté.

Le Pouvoir exécutif institué par le décret du 27 octobre 1801 ;  
Lecture faite d'un message du Sénat en date du 5 novembre  
1801 ;

Considérant que le citoyen Jules Muret dans sa lettre au Président du Sénat en date du 3 Novembre, s'est écarté du respect et de l'obéissance dues au Gouvernement et aux lois ;

Considérant que cette démarche inconsidérée mérite répréhension ;

Arrête :

1<sup>o</sup> Le Préfet National du Léman fera paraître devant lui le citoyen Jules Muret, et lui témoignera le mécontentement du Gouvernement au sujet de cette lettre.

2<sup>o</sup> Le Préfet est chargé de mettre le citoyen Muret sous la surveillance spéciale des autorités du lieu où il a fixé son domicile, jusqu'à ce qu'il ait promis obéissance au Gouvernement et à la loi.

3<sup>o</sup> Le Ministre de la Police est chargé de la prompte notification et exécution du présent arrêté.

Berne, 13 novembre 1801.

Le Président du Pouvoir exécutif.

Signé : DOLDER.

Par le pouvoir exécutif : le secrétaire.

Signé ; MOUSSON.

Pour copie conforme à l'original.

Le Ministre ad interim de la Police.

Signé : Am. GROUBER.

Pour expédition certifiée.

Lausanne, le 19 novembre 1891.

Le chef du bureau du préfet du Léman.

F. BALLIF.

---

Liberté.                      Égalité.

République Helvétique une et indivisible.

Le Sous-Préfet de Morges.

Morges, 18 novembre 1801, à 8 heures et demie du matin.

Au citoyen Jules Muret :

Citoyen !

Je reçois dans ce moment une lettre du Préfet du Canton du Léman, dont voici les paroles :

« Ensuite des ordres que j'ai reçus du Gouvernement,  
« vous enjoindrez sans délai au citoyen Jules Muret, ex-Légis-  
« lateur, de se présenter à mon audience demain 18 courant,  
« de 3 à 4 heures de l'après-midi, ou après-demain 19 courant  
« de 10 à midi, pour entendre ce que j'ai à lui dire de la part  
« du Gouvernement. Accusez-moi réception et exécution. »

Je ne crois pas, citoyen, pouvoir exécuter ma commission d'une manière plus précise qu'en vous expédiant copie littérale.

Salut et considération.

MANDROT.

---

Lausanne, 19 novembre 1801.

Citoyen Prefet !

Je vous remercie de la copie de l'arrêté que vous avez bien voulu m'envoyer.

J'ai eu l'honneur de vous le manifester de bouche : ma conduite a toujours été celle d'un ami de l'ordre, de la paix et de la tranquillité, ces sentiments sont toujours les miens, et ma conduite sera conforme à ces principes. Cette assurance me paraît suffisante : mais en tous les cas, je n'aurai rien à redouter d'une surveillance qui ne fera connaître que la conduite d'un homme franc et loyal, ennemi de toute intrigue et qui ne sait pas déguiser ses démarches.

Recevez, Citoyen Préfet, mes salutations empressées.

Jules MURET.

---

Episode des *Bourla-Papai*.

Récit des événements qui ont eu lieu à Morges dans la nuit des 10 au 11 Mai 1802, relativement à un projet de capitulation, et dont j'ai été le témoin  
Citoyen Ministre!

Je n'ai pas besoin de vous dire, que je n'ai eu aucune part aux agitations qui ont troublé le canton; elles étaient trop contraires à mes principes, pour que j'aie besoin de m'en défendre. Dès que quelques symptômes les ont annoncées, j'ai cherché toutes les occasions de convaincre les citoyens qui pouvaient avoir quelque influence sur le peuple, qu'un mouve-

ment populaire pouvait entraîner les plus grands malheurs, depuis que le mouvement a eu lieu je n'ai pas changé de langage ; j'ai cherché à m'entremettre, et ma conscience me rend ce doux témoignage, que je puis avoir contribué à calmer quelques esprits. Grâce en soient rendues à la Providence, et aux paroles de paix dont vous avez été l'organe, citoyen ministre, tout est rentré dans l'ordre.

Je sortais de chez vous, citoyen ministre, où je m'étais toujours plus pénétré d'un esprit de paix, lorsque de retour à Morges, j'appris que l'armée des paysans se retirait au delà de la Venoge et approchait de Morges. Bientôt après, environ les cinq heures du soir, une colonne de paysans armés traversa la ville, au nombre de deux à trois cents, et se porta sur la promenade près du château ; une autre colonne était sur la hauteur près de la ville. J'appris que ces deux colonnes avaient le projet de s'emparer du Château de Morges, et que le commandant de ces deux colonnes avait donné quatre heures au commandant français, pour rendre le poste commis à sa garde. Les quatre heures étaient écoulées, il était près de 11 heures du soir, je cherchais à goûter un repos bien difficile dans des circonstances pareilles, lorsque je fus appelé de me rendre à la Municipalité : je m'y rendis, je trouvai la Municipalité assemblée, et auprès d'elle, un grand nombre de citoyens de diverses opinions politiques, un pasteur, le Président du district, deux membres de la dernière Diète cantonale, le greffier du district, etc.

On m'apprit que le but de cette assemblée, était de chercher les moyens de garantir la ville des horreurs d'un siège ; on me présenta un écrit déjà fait qui invitait le sous-Préfet, de concourir de tout son pouvoir à ces vues ; il n'était question d'aucun détail, d'aucune condition de capitulation. Je lus cet écrit à haute voix, la rédaction n'en était pas bonne, mais elle exprimait essentiellement le vœu de voir s'éloigner l'orage, l'effusion de sang et l'incendie.

Les choses en étaient là, lorsque le Président de la Municipalité, le sous-Préfet, le commandant français et celui des deux colonnes de paysans entrèrent. Le Président fit à l'assemblée le rapport des efforts qu'il avait faits au château pour

concilier les différentes prétentions ; tous désiraient une capitulation : il y eut une discussion assez longue pour savoir s'il dépendait du commandant français ou du sous-Préfet, d'accorder une capitulation. Le commandant des paysans allait se retirer pour attaquer, lorsqu'une voix dit : « Les paysans se contenteront de quatre pièces de canon et de deux caissons. » Après quelques pourparlers, le commandant français déclara qu'il les accorderait, s'il y était autorisé par le sous-Préfet et par la Municipalité. Il y eut encore quelque discussion à laquelle je ne pris aucune part : enfin on tomba d'accord, on écrivit, le sous-Préfet lui-même prit la plume ; je crus la chose finie, je me retirai. Je déclare sur ma parole d'honneur, que pendant tout le temps que je fus à la Municipalité, il n'y eut ni voies de fait, ni violence, ni même des paroles trop animées. Je *ne signai rien*, je n'ai vu qu'ensuite et seulement hier, l'écrit qui fut rédigé ; je n'en approuve point les termes et je ne l'aurais certainement pas signé tel qu'il est ; et pourtant *je fus inscrit au nombre des présents*.

Depuis mon départ, il s'est passé à la Municipalité, des scènes plus au moins animées, et que je n'ai apprises que par le bruit public. Je m'abstiens donc d'en parler, et je prends acte entre vos mains, citoyen Ministre, de l'époque de ma retraite de la Municipalité, en soutenant par tout ce qu'il y a de plus sacré, l'exacte vérité des faits que je viens de rapporter et qui ont eu lieu en ma présence.

Maintenant, quels pourraient être mes torts dans cette affaire ?

Serait-ce de m'être rendu à la Municipalité ? Je crois qu'il est du devoir d'un bon citoyen de se rendre auprès de l'autorité dans les moments critiques lorsqu'il y est appelé.

Serait-ce d'avoir approuvé la capitulation ? j'ai gardé le silence le plus complet : j'ai fait preuve de fermeté dans plus d'une occasion, je sais ce qu'un homme public doit à sa charge, je sais ce que j'aurais fait si j'eusse été ou commandant de place ou sous-Préfet ; mais simple habitant j'ai gardé le silence.

Aurais-je dû faire des observations sur le projet de capitulation ? et si à la suite de ces observations, la capitulation aurait été rompue, n'aurais-je pas été responsable des maux

qu'un combat à mort livré dans les murs d'une ville, aurait certainement entraînés.

Je me suis tu et je me suis retiré ; je n'ai pas cessé dans cette circonstance comme dans toute autre de mériter l'estime du Gouvernement, celle de mes concitoyens et la mienne propre. Je vous prie, citoyen Ministre, de faire connaître ce présent écrit au Gouvernement et au Ministre français, pour mon entière justification.

Recevez, citoyen ministre, mes salutations cordiales et respectueuses.

Jules MURET.

